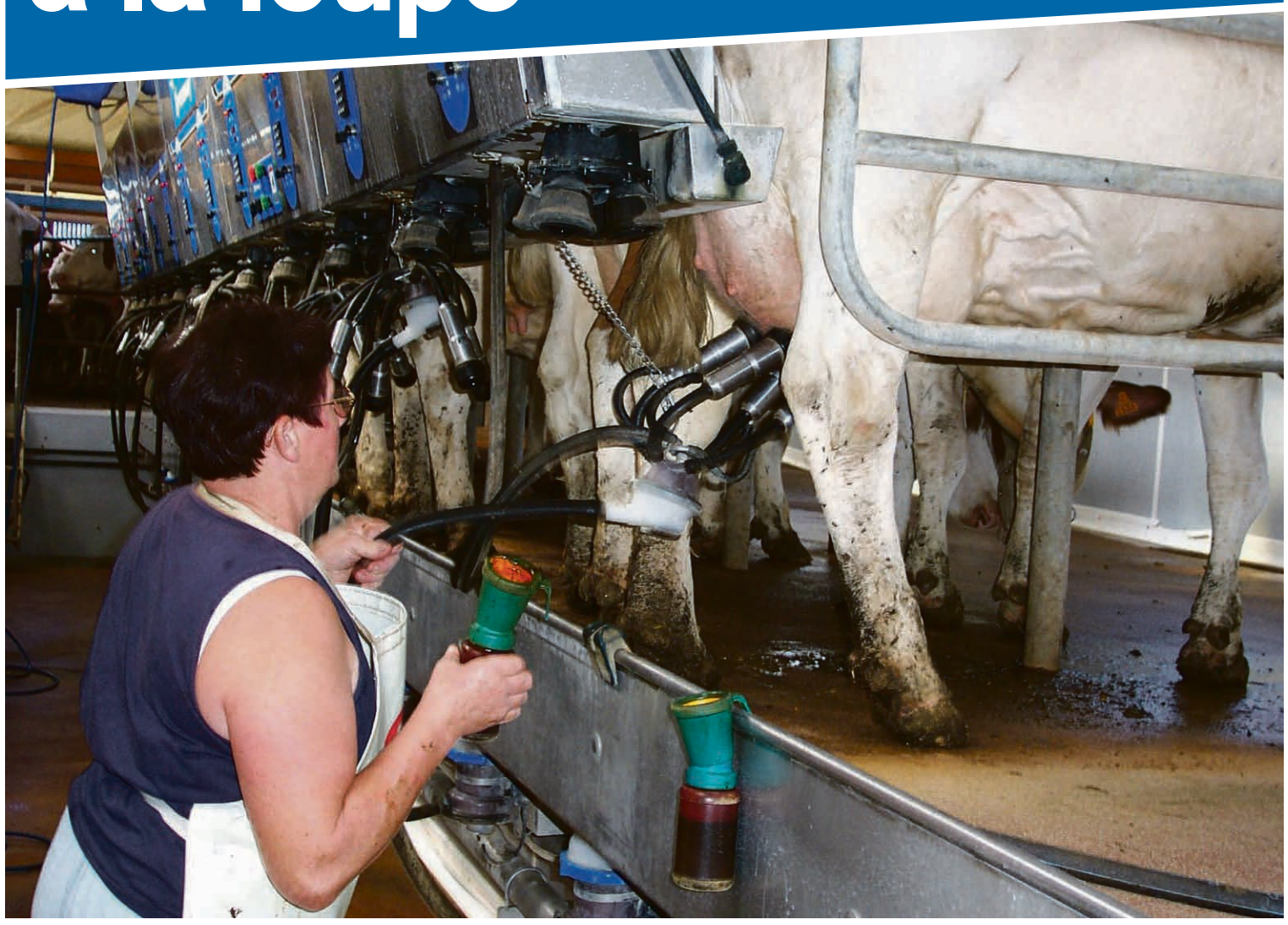
VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1707
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Des revenus scrutés à la loupe



Un important travail de prévision des revenus des exploitations laitières pour l'année 2022 vient d'être réalisé, à l'échelon de la Bourgogne Franche-Comté par deux organismes (Inosys et Galacsy). Il offre une analyse précise et détaillée sur la manière dont se décompose le revenu de ces exploitations. Un travail qui intervient en parallèle de celui mené annuellement pas Cer-France BFC sous le nom de Fermoscopie. Dans ce numéro, vous découvrirez les résultats économiques de l'année concernant les élevages bovins viande relevés dans ce cadre.

PAGES 09 ET 14

Encart : Dépliant Delta Force (sur certains cantons)



FDCuma Haute-Marne

ACTUALITÉ P.04
Sima // Quelles techniques d'épandage d'effluents demain ?



Réussir SA

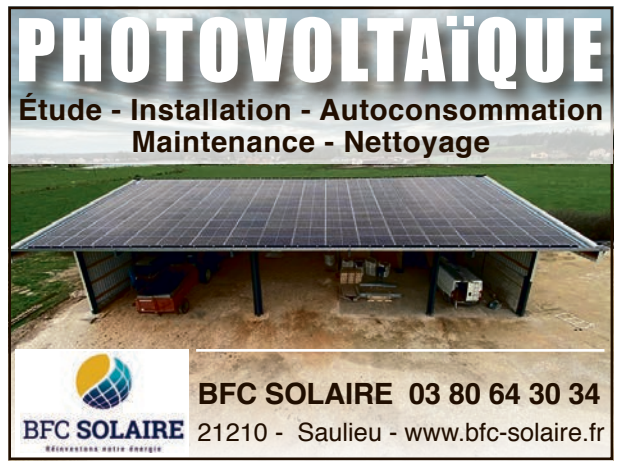
PRODUCTIONS P.12
Céréales // Maîtriser les risques dans un environnement bouleversé



DR

RURALITÉ P.20
Énergie // Chauffage : à quoi faut-il s'attendre cet hiver ?





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SIMA : QUELLES TECHNIQUES D'ÉPANDAGE D'EFFLUENTS DEMAIN ?

.05 RENCONTRE : FRANÇOIS HOLLANDE EN VISITE DANS LA NIÈVRE

.06 JUGEMENT DE BÉTAIL : ON EST EN FINALE

.07 COOPÉRATIVE ALYSÉ : ARRIVÉS EN 2022

.08 ALIMENTATION ET SANITAIRE : DEUX FACTEURS CLÉS POUR DES OVINS EN PLEINE FORME

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.09 PRODUCTION LAITIÈRE : LES PRÉVISIONS DE REVENUS POUR L'ANNÉE 2022

.10 LAIT : UNE PRÉSIDENTE POUR LE CIL BFC-EST

.11 ÉNERGIE ET AGRICULTURE : L'AGRIVOLTAÏSME A RENDEZ-VOUS DANS L'YONNE

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 ÉCONOMIE : MAÎTRISER LES RISQUES DANS UN ENVIRONNEMENT BOULEVERSÉ

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 BOVINS VIANDE : DES NIVEAUX DE PRIX INÉDITS, MAIS GARE AUX COÛTS

.15 SANITAIRE : TOUT EST LIÉ

.16 SANTÉ ANIMALE : LES MÉTHODES ALTERNATIVES ENTRENT DANS LES ÉLEVAGES

PRODUCTIONS // VIGNE

.17 INNOV'ACTION : LA TECHNOLOGIE S'INVITE DANS LES VIGNES

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.18 EXPLOITATION MARAÎCHÈRE : REBONDIR APRÈS UN ÉPISODE DE GRÊLE

RURALITÉ // SOCIAL

.19 ACCOMPAGNEMENT : SOLIDARITÉ À TOUTES ÉPREUVES

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.20 ÉNERGIE : À QUOI FAUT-IL S'ATTENDRE CET HIVER EN MATIÈRE DE CHAUFFAGE ?

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 ŒNOLOGIE : ZÉRO ALCOOL, MAIS LE GOÛT DU VIN…

.32 CUEILLEUR PROFESSIONNEL : UN MÉTIER À PART ENTIÈRE



// LE DESSIN

// EN BREF

Sécheresse Les conditions d'accès aux calamités sont parues au JO

Le décret qui abaisse le seuil d'accès aux calamités pour les agriculteurs victimes de la sécheresse en 2022 est paru au Journal officiel le 11 novembre. D'après le texte, le régime des calamités agricoles est accessible aux éleveurs et arboriculteurs dès 11% de pertes du produit brut d'exploitation, au lieu de 13% habituellement. Cet assouplissement avait été annoncé par le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau le 13 septembre, dans son discours au Space à Rennes. En revanche, le taux de pertes physiques de production demeure inchangé: *«L'aide ne peut être attribuée que si les pertes de production atteignent un taux de perte physique supérieur à 30%»*, précise le décret.

Prix du lait La FNSEA continue de *«mettre la pression»* sur Sodiaal

Les réseaux départementaux de la FNSEA continuent de se mobiliser pour protester contre le prix du lait payé par Sodiaal au quatrième trimestre, comme chez Yoplait au Mans (Sarthe) dans la soirée du 10 novembre ou chez Candia à Lons (Pyrénées-Atlantiques) le 14 novembre. Le prix du lait s'établit à 425 €/1000 l en novembre. Un niveau inférieur à ceux des principaux concurrents de la coopérative, observent les représentants syndicaux. *«L'objectif de la mobilisation est de mettre la pression sur Sodiaal et que les autres industriels ne s'alignent pas sur ses prix,* explique le responsable de la section laitière de la FDSEA 64. *Sodiaal nous promet de renouer avec le reste du secteur à partir de janvier 2023, on reste dans l'expectative».*

Élevage Un plaidoyer pour faire évoluer la rémunération des vétérinaires sanitaires

Dans un courrier du 18 octobre adressé au ministre de l'Agriculture, cinq organisations professionnelles agricoles et vétérinaires[1] plaident pour *«une juste rémunération des vétérinaires sanitaires (vétérinaires du secteur privé mandatés par l'État pour réaliser des actes obligatoires: vaccins, prélèvements..., ndlr) en temps de crise sanitaire comme en temps de paix sanitaire». «L'amélioration de l'état sanitaire des troupeaux induit de facto une diminution fondée techniquement et légitime des actes liés à l'habilitation sanitaire. Aussi, le modèle de rémunération des vétérinaires basé sur les actes réalisés dans le cadre de l'habilitation sanitaire nécessite une évolution pour en tenir compte»*, expliquent les signataires de la lettre, rendue publique par l'Ordre national des vétérinaires. Ils insistent sur la nécessité de préserver *«les capacités d'intervention du réseau des vétérinaire sanitaires sur tout le territoire national»*. À cette fin, ils demandent à l'État d'engager un travail pour *«créer un modèle de rémunération du vétérinaire sanitaire décorrélé de l'acte, sous couvert d'un modèle financier partagé par les éleveurs, les vétérinaires et l'État, qui reste à définir selon les espèces animales»*.

(1) Chambres d'agriculture France, FNSEA, CNOV (Ordre national des vétérinaires), SNGTV (groupements techniques vétérinaires) et SNVEL (vétérinaires libéraux)

Evènementiel Affluence en retrait pour le Sima 2022

Après trois ans d'absence pour cause de Covid, le salon international du machinisme agricole (Sima), qui se tenait du 6 au 10 novembre à Villepinte, a connu une affluence en retrait, en terme de visiteurs et d'exposants. Dans un communiqué du 11 novembre, les organisateurs annoncent avoir accueillir 153 000 visiteurs dont 18% d'internationaux de 120 pays, contre 230 000 dont 25% d'internationaux de 140 pays lors de sa dernière édition de 2019, qui se tenait également sur cinq jours. Le salon était occupé cette année par 1000 exposants (dont 290 nouveaux), contre 1800 en 2019. La faute peut-être à une concurrence accrue. Exceptionnellement, après de nombreux reports, trois salons européens de machinisme agricole étaient organisés cette année à la même période. En Italie, l'Eima se tient actuellement du 9 au 13 novembre, qui reçoit généralement plus de 200 000 visiteurs. En Allemagne, le leader mondial des salons de machinisme agricole, Agritechnica, attend généralement plus de 400 000 visiteurs et 2000 exposants.

// RENDEZ-VOUS

Forêts L'Europe s'associe avec cinq pays partenaires

Lors de la COP 27 de Charm-el-Cheikh (Égypte), la Commission européenne a annoncé avoir noué un partenariat pour les forêts avec cinq pays : le Guyana, la Mongolie, la République du Congo, l'Ouganda et la Zambie. L'objectif est d'inverser la déforestation dans ces pays que l'Europe s'est engagée à soutenir et, *« ce faisant, à renforcer la protection du climat et de la biodiversité »*, indique le communiqué de la Commission. Cette dernière veut *« garantir une gestion durable des forêts »* en tant que puits de carbone, *« stimuler la bioéconomie forestière »* et *« rechercher des moyens de favoriser la production et le commerce de produits forestiers légaux et durables »*. Pour rappel, l'UE s'est engagée à consacrer environ 35 % de son budget pour l'action extérieure, dont le total avoisine 65 milliards d'euros (Md€) au titre de la période 2021-2027, à des objectifs climatiques, soit environ 23 Md€.


iStock/Guenterguni

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// PROTECTION SOCIALE

La MSA veut préserver la proximité

Lors d'une conférence de presse récente, Pascal Cormery, président de la MSA nationale, Thierry Manten, son premier vice-président et Pierre-Emmanuel Blanc, le directeur général, sont revenus sur les orientations de l'organisme concernant le mal-être agricole, les retraites, la politique de prévention ou encore les fraudes…



Crédit Réussir

De gauche à droite : Thierry Manten (1er vice-président), Pascal Cormery (président) et Pierre-Emmanuel Blanc (directeur général).

« *Mobilisation* », « *accompagnement* » et « *proximité* » sont certainement les trois mots qui sont revenus le plus souvent dans les propos du président de la MSA, Pascal Cormery, de son premier vice-président, Thierry Manten, et du directeur général de l'organisme, Pierre-Emmanuel Blanc, lors d'une conférence de presse tenue récemment. Établissant le bilan des crises passées depuis un an, le président a indiqué que 24 553 dossiers de demande de prise en charge des cotisations avaient été déposés dans ses services à différents titres (grippe aviaire, Ukraine, etc.).

A ce jour seuls « *8 000 ont été traités pour une somme totale versée de 23 millions d'euros* », a-t-il précisé. Le deuxième régime de protection sociale obligatoire en France s'est également mobilisé sur le mal-être des agriculteurs en déployant la feuille de route donnée par Julien Denormandie fin 2021.

Mieux se coordonner autour du mal-être

En plus d'avoir recruté 35 référents mal-être, la MSA a accompagné les préfets dans la mise en place de comités départementaux pléniers. L'objectif principal de ces comités est de bâtir un plan d'actions permettant de prévenir les situations de mal-être, de travailler sur les déterminants économiques, sociaux et humains touchant à la santé mentale de la population agricole, qu'elle soit salariée ou non salariée, et de mieux coordonner les différents acteurs. « *À ce jour, 45 départements ont organisé au moins un comité plénier, et 40 ont organisé au moins un comité technique* », a indiqué Pierre-Emmanuel Blanc. Ce dispositif vient en soutien de la cellule Agri'Écoute qui reçoit 300 appels par mois en moyenne. 10 % des appels reçus en 2021 ont donné lieu à un suivi psychologique. La prévention constitue l'un des axes de travail de la MSA et « *nous entendons rester au service de nos adhérents éloignés du parcours de soins* », a indiqué Thierry Manten.

Une prévention qui porte ses fruits

L'organisme social a ainsi déployé des instances santé, des ateliers éducatifs et des ateliers nutritifs, ces derniers étant à destination des jeunes parents dont les enfants ont moins de deux ans. Il entend aussi pleinement jouer cette carte de la prévention et de la proximité à travers les espaces France Services. « *74 d'entre eux sont labellisés MSA et nous livrons ainsi des conseils à des personnes relevant d'autres régimes de sécurité sociale* », a assuré Pierre-Emmanuel Blanc. Cette politique porte ses fruits puisque, notamment, le taux de couverture vaccinale contre le virus de la grippe pour la campagne 2021-2022 est de 59,3 % et que le taux de dépistage organisé du cancer du sein affichait 59,9 % en 2021. Enfin, la MSA, qui souhaite la pérennisation du dispositif « Travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi » (Tode).

Christophe Soulard

Fraude en hausse

« En 2021, plus de 37 millions d'euros (M€) de fraudes ont été détectés par l'ensemble des caisses de MSA, soit une augmentation de 29,6 % par rapport à l'année précédente », a indiqué la CCMSA. 25,30 M€ sont imputables aux fraudes aux cotisations (6,23 M€), au travail illégal et dissimulé (19,10 M€) et 12,60 M€ le sont au titre des prestations sociales (3 M€ au titre des retraites, 4,60 M€ pour la branche famille et 5 M€ au titre de la santé). C'est dans la branche santé que la fraude a connu sa plus forte augmentation : +80 %. *« La majorité de ce montant, d'un niveau similaire à celui de 2019 (avant la crise Covid), provient de la fraude concernant les professionnels de santé, et qui a compensé la suspension des contrôles des établissements qui a continué en 2021 »*, explique la MSA.

Les retraites sur la table

Lors de la conférence de presse, Pascal Cormery, président de la MSA, s'est clairement positionné pour retenir les 25 meilleures années dans le calcul de la retraite pour les non-salariés agricoles. *« On élimine ainsi les plus mauvaises années pendant lesquelles on cotise moins et ça nous fait gagner entre 300 et 400 euros supplémentaires par mois »*, a-t-il affirmé. De même est-il favorable à ce que les agriculteurs paient plus de cotisations mais que les *« 5 % de CSG et CRDS soient transférés sur les cotisations retraites »*. Quant au recul du départ à la retraite, *« l'âge moyen c'est déjà 64 ans »*. D'une manière générale, le président de la MSA est favorable à la progressivité des points pour tenir compte de la variabilité des revenus agricoles. *« Quelle que soit la réforme, on l'accompagnera et nous serons force de proposition »*, a-t-il conclu.



ASSURANCES CLIMATIQUES

PROTÉGER LE FRUIT DE VOTRE TRAVAIL C'EST DANS NOTRE CULTURE.

Choisissez le Crédit Agricole pour bénéficier du nouveau dispositif de gestion des risques climatiques.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, la filiale d'assurance dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10, boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15 – 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent aux contrats. Sous réserve de disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale. Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. **11/2022** – 4392 – Édité par Crédit Agricole S.A, agréé en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 9 340 726 775 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images.

// SIMA

Quelles techniques d'épandage d'effluents demain ?

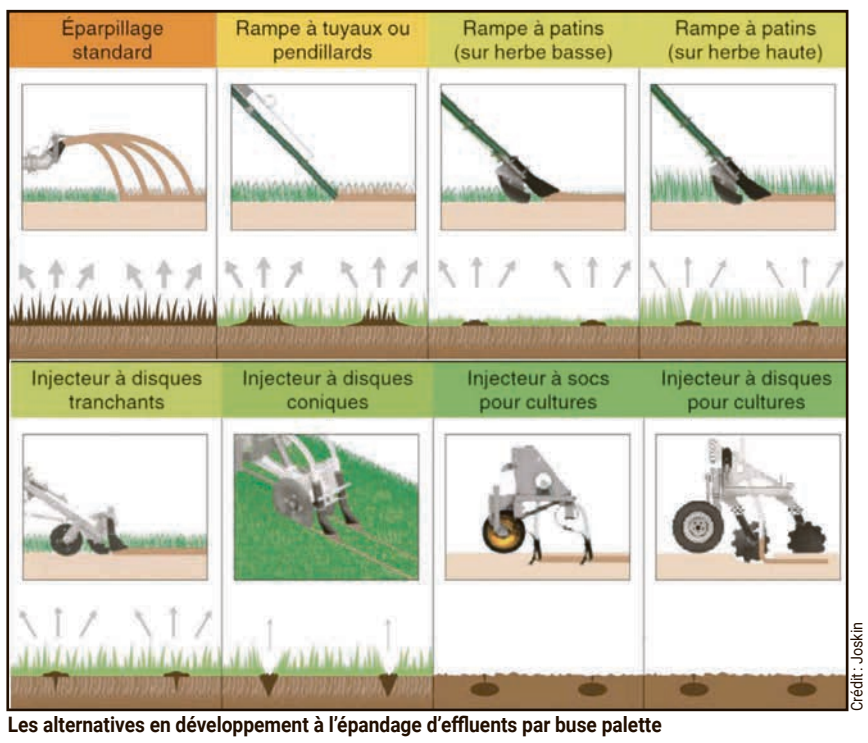
À l'occasion du Sima qui s'est tenu du 6 au 10 novembre à Paris nord Villepinte, diverses conférences ont eu lieu. Parmi elles, celle sur l'évolution des matériels d'épandage d'effluents. Car aujourd'hui, la qualité de l'air représente un enjeu important pour l'agriculture en France, au même titre que la qualité de l'eau et du sol. Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et élu référent en agroéquipement au sein de Chambre d'agriculture France, y participait

Du 6 au 10 novembre a eu lieu le Sima (salon international des solutions et technologies pour une agriculture performante et durable) à Paris nord Villepinte. L'occasion pour les visiteurs d'assister à de nombreuses conférences sur diverses thématiques, toujours en lien avec des solutions innovantes pour l'agriculture d'aujourd'hui et de demain.

Parmi toutes ces conférences, l'une d'entre elles abordait la thématique de *« l'évolution des matériels d'épandage d'effluents : un progrès pour la planète, une opportunité pour les agriculteurs »*.

Le but étant de répondre aux enjeux de la qualité de l'air en agriculture à travers la présentation des agroéquipements d'épandage d'effluents d'élevage et de leur plus-value pour les agriculteurs.

Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et l'un des élus référents agroéquipement à Chambres d'agriculture France est intervenu lors de cette conférence pour présenter le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Prépa), pour 2022-2025, qui devrait prochainement sortir. *« Ce plan prévoit une réglementation pour interdire l'utilisation du matériel d'épandage émissif en ammoniac, comme les buses palettes, et pour renforcer l'enfouissement rapide des apports d'engrais (en moins de 12 heures). Le rôle des Chambres d'agriculture est d'accompagner l'évolution des pratiques d'épandage et la transition de matériels d'épandage performants »*, indique-t-il.



Crédit : Joskin

Les alternatives en développement à l'épandage d'effluents par buse palette

Des alternatives aux buses palettes en développement

Pour l'heure, seules des préconisations sont prévues. *« On ne sait pas si ce plan va déboucher sur des réglementations, c'est le ministère de l'Agriculture qui décidera. Aujourd'hui, ce qui est voulu, c'est une sensibilisation auprès des agriculteurs pour aller vers de moins en moins d'épandage à partir de buses palettes et de plus en plus d'épandage en enfouissement »*, explique Arnaud Delestre.

Épandre à partir de buse palette n'est plus vraiment adapté à cause de la pollution de l'air que cela engendre. Alors, en alternative, d'autres procédés se développent. *« Le premier se fait avec des rampes à pendillards (ou tuyaux). Au lieu d'être envoyé en l'air puis de retomber au sol, le lisier est directement déposé au sol grâce à ces tuyaux. Avec cela, il y a 30 % de moins d'émissions dans l'air d'ammoniac, si on estime qu'il y en a 100 % avec la buse palette »*.

Le second procédé reprend le premier, avec des patins en plus, ce qui écarte la végétation et permet au lisier d'être déposé au pied et non pas sur l'herbe.



Photo Éric Aubry FDCuma Haute-Marne

Le Prepa 2022-2025 prévoit une réglementation pour interdire l'utilisation de buse palette.

Le troisième procédé, c'est l'enfouissement. *« C'est un outil de travail du sol que l'on rajoute derrière la cuve à lisier, soit à dents soit à disques, qui va faire un sillon et permettre au lisier d'être directement déposé dans le sol »*.

À travers ce plan, le gouvernement dresse deux objectifs majeurs : le premier est que 60 % des lisiers épandus aujourd'hui avec des buses palettes soient faits avec pendillards ou équivalent d'ici 2025 ; le second que l'enfouissement des lisiers dans les 12 heures passe de 53 % (actuellement) à 90 % parmi les 48 % de lisiers déjà enfouis en 2019.

« Il est vrai que ces procédés peuvent être une contrainte supplémentaire pour les agriculteurs mais ils peuvent aussi être une valorisation », assure Arnaud Delestre. *« Quand on voit les prix des engrais aujourd'hui, il peut être intéressant de mettre l'ammoniac dans le sol pour qu'il soit valorisé »*, conclut-il.

Christopher Levé

Reprendre la main sur sa commercialisation

Présent lors du Sima, la start-up Piloter sa ferme aide les agriculteurs à avoir la main sur leur commercialisation et à créer de la valeur, grâce à des algorithmes qui analysent en temps réel les marchés.

11 entreprises de la région BFC étaient présentes au Sima, qui s'est tenu du 6 au 10 novembre à Paris. Parmi eux, la start-up icaunaise « Piloter sa ferme », basée à Avallon, et leurs cofondateurs Roland Zimmermann et Sylvain Jessionesse.

Mais « Piloter sa ferme », qu'est-ce que c'est ? *« Le concept de notre outil sert à aider l'agriculteur à reprendre en main la commercialisation de sa ferme afin qu'il crée de la valeur. Et qu'il puisse faire cela durablement dans le temps »*, explique Roland Zimmermann. *« Notre objectif est d'aider l'agriculteur pour qu'il sache quand acheter et vendre. L'algorithme est capable d'analyser toutes les situations de marché qui sont inédites aujourd'hui. Pendant dix ans, les marchés n'ont pas beaucoup bougé. Cette année, le prix du blé est monté à 400 €/t. Mais les engrais aussi ont vu leurs prix augmenter. Donc il est important d'acheter les approvisionnements au bon moment. C'est la même chose pour la vente de son blé »*.

Une approche 100 % mathématique

Après 25 années passées chez CerFrance, comme consultants, Roland Zimmermann et Sylvain Jessionesse avaient une large vision du métier de céréalier et de leurs problématiques. *« On travaillait tous les jours au contact des agriculteurs céréaliers des plateaux de Bourgogne où il est compliqué de faire le métier. Et quand la volatilité est apparue sur les marchés agricoles il y a une quinzaine d'années, on a vu des agriculteurs avoir beaucoup de difficultés à faire le tri entre la masse d'informations qu'ils pouvaient avoir et le fait de prendre des décisions rationnelles sur la commercialisation, savoir quand acheter et quand vendre »*, poursuit Roland Zimmermann.

Alors, les deux compères décident de se servir de leurs expériences et leurs compétences pour les aider. *« Je suis passionné d'économie et de finance. J'ai vite compris que le traitement de la data permettrait de créer de la valeur et de développer des solutions numériques intelligentes pour pouvoir aider les agriculteurs dans leurs prises de décisions »*, continue-t-il.

« L'idée que l'on a eue, pour l'agriculteur, est de mettre en place un tableau de bord de son entreprise agricole, sans qu'il ait besoin de comptabilité, qui va lui permettre d'apporter une décision sur la commercialisation. Les analyses de marchés sont donc faites avec une approche 100 % mathématique, en tenant compte des déterminants qui sont propres à l'agriculteur, avec son profil de risque, de ses surfaces et des problématiques climatiques qu'il peut rencontrer qui déterminent un niveau maximum de volume engagé. Avec des recommandations personnalisées ». De quoi y voir plus clair pour certains, un éclairage supplémentaire pour d'autres.



Roland Zimmermann et Sylvain Jessionesse, cofondateurs de Piloter sa ferme.

Christopher Levé

// RENCONTRE

58 François Hollande en visite dans la Nièvre

Le 3 novembre, François Hollande s'est déplacé à Livry afin de rencontrer son conseil municipal et les fondateurs de Ville à Joie. Retour sur des initiatives qui attirent l'œil.



François Hollande s'est prêté au jeu de la signature de son portrait officiel à la Mairie de Livry.



C'est dans une ambiance décontractée que se sont déroulés les échanges au quartier général de Ville à Joie.

« C'est un peu au culot » que Marius Drigny a abordé l'ancien Président, François Hollande, il y a environ un an à Paris, afin de lui présenter le projet de Ville à Joie (voir TDB n° 1690). De cette rencontre s'est ensuivie une visite sur les lieux à la Bayolle, le 3 novembre, en même temps que la dédicace de son livre à Nevers, accompagnée par un contact avec le conseil municipal de Livry pour aborder leurs projets en cours (voir TDB n° 1678). D'une pierre trois coups.

Complexité

La première étape du déplacement de François Hollande fut à la mairie de Livry. Là, les discussions ont été riches abordant de nombreux sujets comme le souci de *« rentrer dans des cases pour les financements publics »* évoqué par Adrien Aufèvre, maire de la commune, avant de pointer *« la complexité et la lenteur, dans certains cas, de l'administration »*. Les échanges se sont poursuivis sur la problématique de l'attractivité des territoires ruraux, avec un manque de services criant comme les médecins. D'ailleurs, Eric Elsener, conseil municipal, a insisté sur le fait que les Maisons France services ne réglaient pas tous les problèmes en matière d'accès aux services.

Sur ces points François Hollande a réagi : *« il est nécessaire, pour attirer de nouveaux aides-soignants ou médecins dans ces territoires, de proposer une rémunération juste, mais pas seulement. Cela doit s'accompagner d'un tout, axé sur la qualité de l'environnement de travail mais aussi l'accès aux établissements scolaires, à l'emploi (pour les conjoints)… et, en parallèle, tenter par des actions ciblées de lutter contre l'isolement des populations déjà en place »* avant de rappeler que *« C'est un ensemble qui retient une population sur un lieu »*. Le conseil municipal a ensuite présenté ses projets innovants via son épicerie automatique de produits locaux et sa nouvelle boulangerie qui devraient ouvrir d'ici avril 2023 (voir TDB n° 1678).

Ressources

Avant de partir pour La Bayolle découvrir le quartier général de Ville à Joie, François Hollande a été interpellé par Fabrice Barle, 3e adjoint, sur la question des ressources, d'eau notamment, pour le milieu agricole. François Hollande a insisté sur l'importance de se sortir de la dépendance au gaz, en trouvant des substituts dans les énergies renouvelables, *« sans pour autant mettre à mal les terres agricoles »*. Pour l'eau, il a mis en évidence un *« conflit d'usage : comment utiliser les ressources les uns les autres sans que personnes n'en pâtissent ? Cela pose le problème du vivre ensemble… mais il faut reconnaître que nous sommes bien contents d'avoir des exploitants agricoles français qui produisent des denrées de qualités, qu'elles soient issues du biologique ou du conventionnel »*.

Une joie de vivre ensemble

Une fois les discussions terminées, c'est donc à la Bayolle que l'ancien Président s'est rendu pour rencontrer l'équipe en place pour animer les événements de Ville à Joie dans les diverses communes. Marius Drigny a fait un rapide point sur la saison passée : *« tout s'est bien déroulé et nous sommes à environ 80 % de réussite. Nous allons nous améliorer en ciblant la fréquence des événements sur certains secteurs afin de proposer une rencontre de meilleure qualité qui marquera plus les esprits ! »*. Parmi les autres projets évoqués, une chasse au trésor des services : *« nous allons mettre en place une tombola dont les éléments qui permettront de gagner seront détenus par les services présents. Par le jeu nous voudrions faciliter le premier échange qui parfois est difficile »*. Après la visite des lieux et un goûter partagé avec les employés de Ville à Joie, François Hollande a conclu : *« La Nièvre est une terre d'accueil et d'innovation. Ville à Joie et les projets portés par la commune sont, à mon sens, des exemples pour tous les territoires ruraux »*. La dernière date de Ville à Joie dans la Nièvre s'est tenue le soir même – du 3 novembre – au quartier général ; rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles aventures.

Chloé Monget

Votre concessionnaire

MALECOT POIRIER AGRI

Nos agents font notre force
Ets Bourgeat 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon
Hydroméca 45 Thou

• 58 Saint Loup	03 86 26 24 49
• 58 Varennes Vauzelles	03 86 71 62 90
• 58 St. Hilaire	03 86 76 16 87
• 18 Crézancy	02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel	03 86 47 43 62

MERLO



ANTICIPEZ
vos commandes

MALECOT POIRIER AGRI
20%
de parts
de marché

// JUGEMENT DE BÉTAIL

21

On est en finale

Cinq tickets pour les finales nationales de pointage ont été décernés le 7 novembre à Dijon.



L'ensemble des participants avec Marc Frot (Conseil départemental), Mathieu Faivre (JA), Florence Lemaire (La Barotte) et Clotilde Bizouard (MFR Auxois sud Morvan).

La Ferme Côte-d'Or a accueilli les finales départementales de jugement de bétail dans les races Prim'Holstein, Montbéliarde et Simmental Française. Vingt jeunes du lycée La Barotte de Châtillon-sur-Seine et six de la MFR Auxois sud Morvan de Pouilly-en-Auxois participaient à ces épreuves. En race Montbéliarde, les meilleures notes ont été obtenues par Baptiste Bruey (Bellenod-sur-Seine), suivi de Nicolas Coutot (Nevy-lès-Dole, 39) et Antoine Osaer (Montigny-sur-Aube). Baptiste Bruey défendra les couleurs de la Barotte au prochain salon de l'agriculture, un seul billet pour la finale nationale étant proposé en Montbéliarde. Ce fils d'agriculteurs n'en est pas à son premier coup d'essai puisqu'il avait terminé aux secondes places des finales départementales 2021 dans les catégories Prim'Holstein et Brune, avant de se hisser au second rang de la finale nationale Brune, l'hiver dernier.

Autres qualifications

Ce 7 novembre à Dijon, deux tickets étaient à composter en race Prim'Holstein : Julie Hamon (Riel-les-Eaux) et Florian Drouard (Gevrolles), respectivement premier et deuxième, s'en sont brillamment chargés et se rendront également au Sia sous les mêmes couleurs de la Barotte.

Clément Darbois (Frôlois) complète le podium Prim'Holstein : le jeune homme se tiendra prêt en cas d'éventuel désistement d'un de ses camarades de Châtillon-sur-Seine. En Simmental, la victoire est revenue à Laurette Millot (Argilly), suivie d'Enzo Hayer (Peigney) et Nicolas Coutot. Les deux premières places étaient là aussi qualificatives : pas de chance pour Nicolas Coutot, de la MFR de Pouilly-en-Auxois, qui échoue une deuxième fois à une toute petite place de la qualification, après sa deuxième position en Montbéliarde.

AG

Rendez-vous le 13 décembre

Une autre finale départementale est programmée cette semaine en Côte-d'Or, plus précisément à Semur-en-Auxois, en parallèle du concours charolais. Les résultats sont à retrouver dans la prochaine édition de Terres de Bourgogne.
Le 13 décembre à Châtillon se tiendront les ultimes rendez-vous départementaux avant le Salon, les jeunes s'affronteront dans les catégories Brune, Blonde d'Aquitaine et Équins.



Les participants en pleine épreuve de pointage.

// ENSEIGNEMENT

21

La Barotte remet ça

Le lycée de Châtillon-sur-Seine inscrit une nouvelle équipe au Trophée international de l'enseignement agricole (TIEA).



L'équipe des Brunes d'Or avec de nouveaux membres mais la même envie : briller à Paris !

Ils, ou plutôt elles, avaient fait sensation lors du dernier salon de l'agriculture. Les « Brunes d'Or », nom donné aux étudiants de la Barotte inscrits au TIEA, reviennent en force pour la prochaine édition programmée du 25 février au 5 mars à Paris. La nouvelle équipe est composée de Baptiste Bruey (Terminale CGEA, Bellenod-sur-Seine), Prune Dolin (Terminale STAV, Flavigny-sur-Ozerain), Dorian Porco (Terminale CGEA, Saint-Marc-sur-Seine), Marie Bontant (BTS Acse, Abainville, Meuse), Ambre Ferrare (Première CGEH, Chalon-sur-Saône) et Lola Randon (Première CGEA, Dijon). Deux autres jeunes sont remplaçants, il s'agit de Clément Claudon (Terminale CGEA, Menesble) et Louis Germain (Terminale CGEA, Poiseul-la-Ville).

Déjà en préparation

La *« machine »* est en route depuis près d'un mois, tout est mis en place pour réussir au mieux les différentes épreuves du trophée. Ces dernières s'intéressent notamment à la communication, à la manipulation de bovins et à la présentation d'un animal (en l'occurrence Nosteke, une vache de 6 ans de l'exploitation du lycée). *« Nous y allons pour donner une bonne image de l'agriculture, sachant que pratiquement tout notre groupe souhaite s'installer dans les prochaines années »*, indiquent les membres de l'équipe, avant de poursuivre : *« nous sommes tous attirés par ce challenge, nous succédons à une équipe qui s'est très bien comportée lors de la dernière édition et nous souhaiterions faire aussi bien ! Découvrir l'ambiance du salon pendant une semaine, rencontrer des agriculteurs d'autres régions, communiquer sur la race Brune et porter haut les couleurs de notre établissement figurent parmi nos motivations »*. Comme leurs prédécesseurs, ces jeunes étudiants seront encadrés par Charly Durand et Adrien Vion. Une nouvelle cagnotte Leechi est mise en ligne pour financer leur aventure (https://www.leetchi.com/c/les-brunes-dor-2023).

Note : Renseignements : page Facebook *« Lesbrunes D'or »*.

AG

// COOPÉRATIVE ALYSÉ

Arrivés en 2022

Cinq nouveaux salariés ont été embauchés cette année à la coopérative Alysé. Rencontres.

Les échantillons, c'est elle



Elle a été la première à rejoindre la coopérative en 2022 : Mégane Claudé a posé ses valises à Alysé le 24 janvier. Cette nouvelle agente de pesée opère dans les secteurs Seurre/Saint-Jean-de-Losne/Beaune/Auxonne et Is-sur-Tille/Mirebeau-sur-Bèze. Cette Dijonnaise de 24 ans était jusqu'à présent ouvrière dans un abattoir.

Un homme, un !



Arrivé le 7 avril, Frédéric Harnetiaux est le seul salarié – au masculin – parmi les cinq recrues de 2022. Cet homme de 53 ans originaire de Valenciennes est en charge de la maintenance des outils lactocorder, oricollector et VMX. Sa zone d'intervention couvre les six départements d'Alysé : l'Yonne, la Côte-d'Or, le Loiret, la Nièvre, le Cher et l'Aube. Frédéric Harnetiaux était jusqu'alors conseiller technique dans des ateliers mécaniques automobiles et poids lourds. Ce technicien suit actuellement une formation pour devenir contrôleur de machines à traire.

Une apprentie



Léa Capelle n'a pas terminé ses études. Cette jeune femme de 21 ans est actuellement en licence productions animales – mention conseiller en élevage – à l'Institut de Genech, dans le département du Nord. Cette apprentie conseillère bovins lait a fait ses débuts le 26 septembre à Alysé. Léa Capelle réalise les pesées et accompagne les éleveurs en Côte-d'Or, pour le moment en binôme avec des conseillers.

La viande, sa spécialité



Il n'y a pas que des techniciens laitiers à Alysé. Marie Mauchosse, 27 ans, est la nouvelle conseillère ovins et bovins viande de la coopérative, dans l'Yonne, le Loiret et l'Aube. Arrivée le 3 octobre, cette fille d'agriculteurs de Cussy-les-Forges accompagne les professionnels dans leur conduite d'élevage et leurs projets d'installation. L'animation de journées techniques et l'outil d'évaluation environnementale CAP'2ER font également partie des missions de cette ancienne technicienne du GDS de l'Yonne.

La petite dernière



Cassandra Goulier, originaire du secteur de Semur-en-Auxois, sort tout juste de ses études qui l'ont menée jusqu'au diplôme d'ingénieur agronome. Cette nouvelle conseillère bovins lait de 23 ans est en fonction depuis le 17 octobre à Alysé, en remplacement de Chloé Bauduin. Ses missions consistent à réaliser le contrôle laitier ainsi que l'appui technique dans plusieurs domaines (production laitière, alimentation, reproduction, génétique, sanitaire et économie). Son secteur d'activité comprend le sud de l'Yonne, la Nièvre et le sud du Loiret.

// JUGEMENT DE BÉTAIL

Les deux jeunes Icaunais qualifiés pour la finale de Paris



La première finale cantonale avait eu lieu à Bussières le 29 octobre.

Ce sont donc Charlène Toussaint, dans la catégorie Prim'Holstein et Nathan Coudret, dans la catégorie Charolaise qui représenteront l'Yonne à la finale nationale du concours de jugement de bétail, lors du concours général agricole, qui se tiendra du 25 février au 5 mars 2023, à Paris, à l'occasion du Salon international de l'agriculture.

Charlène Toussaint s'était au préalable distinguée lors de la qualification cantonale de Saint-Sauveur, puis lors de la finale départementale, qui se sont toutes les deux tenues à Treigny le samedi 12 novembre.

Nathan Coudret s'était lui qualifié pour la finale départementale lors de la qualification cantonale de l'Avallonnais, le samedi 29 octobre dernier, à Bussières. Avant de confirmer sa première place, toujours dans la catégorie Charolaise, lors de la finale départementale.

Rendez-vous donc à Paris, en 2023, pour les deux jeunes Icaunais.

Christopher Levé

"LES AVANTAGES DE LA RETRAITE, ÇA COMMENCE MAINTENANT."

JUSQU'À 200 € OFFERTS POUR TOUTE NOUVELLE SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT RETRAITE*

* Du 1er novembre au 31 décembre 2022, pour toute première adhésion au Plan d'Épargne Retraite « Groupama Nouvelle Vie » avec mise en place de cotisations mensuelles d'un montant minimum de 80 €, bénéficiez d'un abondement retraite. Cet abondement équivalent à une mensualité (arrondie à la dizaine d'€ inférieure), et plafonné à 200 €, sera versé par Groupama Gan Vie au terme d'un délai de 6 mois sous réserve de paiement des cotisations régulières. Il sera investi sans frais, selon les modalités de gestion financière en vigueur lors du versement. Si vous êtes déjà client retraite Groupama (contrat Madelin ou PERP) et que vous souhaitez transférer votre contrat vers Groupama Nouvelle Vie, vous pourrez bénéficier de l'abondement dans les mêmes conditions si les nouvelles cotisations régulières mensuelles mises en place sont supérieures de 80 € minimum à celles de votre contrat transféré.
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09. Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles. Les contrats d'assurance vie et de retraite sont assurés par Groupama Gan Vie, SA au capital de 1 371 100 605 € - 340 427 616 RCS Paris - APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris - Entreprises régies par le code des assurances. Document et visuel non contractuels - Réf. Com LA/2021 - Création : Studio Groupama. Septembre 2022. Photographe : Aurélien Chauvaud.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout

// TERRE D'OVIN

89 Alimentation et sanitaire : deux facteurs clés pour des ovins en pleine forme

Le 3 novembre, une formation organisée par Terre d'ovin (coopérative du groupe Feder qui commercialise les ovins de la région Bourgogne et des départements limitrophes) s'est tenue à Nitry sur les thématiques de l'alimentation et de l'aspect sanitaire.



Une formation à destination d'éleveurs ovins a eu lieu à Nitry, le 3 novembre.

Face au changement climatique et aux sécheresses successives, les éleveurs ovins essayent d'adapter leur système en optimisant souvent la complémentarité des moutons avec les cultures. En effet, il existe des évolutions dans les assolements en rallongeant les rotations et en introduisant souvent des légumineuses en tête de rotation qui peuvent être valorisées par les ovins. Les couverts végétaux sont aussi une solution pour remédier au manque de fourrage.

C'est pourquoi Terre d'ovin a choisi de faire intervenir une nutritionniste, Élodie Brison, d'Axeréal, pour approfondir les intérêts et les limites de ces plantes en pâturage ou récoltées en fourrage. Par exemple, la luzerne, plante nutritionnellement riche, permet de combler le manque d'herbe en période estivale où les déficits hydriques et les fortes chaleurs sont de plus en plus présents en augmentant le stock d'herbe sur pied ; d'avoir une source de protéine sur l'exploitation pour accroître l'autonomie ; ou encore de récolter en fourrages les excédents et de faire du stock. « *C'est une plante qui résiste bien aux conditions sèches, elle est bien valorisée par mes brebis. Elle demande très peu d'intrants, elle améliore la gestion des adventices et c'est un excellent précédent pour les céréales* », résume Romain Bonenfant, présent à la formation.

Des couverts végétaux intéressants

Pour les couverts végétaux pâturés en automne et en hiver, ils affichent une valeur alimentaire qui, si la biomasse est suffisante, couvre les besoins des brebis à tous les stades physiologiques : vides, en lutte, en gestation et en lactation.

Par ailleurs, les teneurs en énergie et en azote des céréales au stade tallage sont excellentes. En conséquence, l'état corporel des brebis est amélioré ou maintenu et cela sans complémentation en fourrage ou céréales.

Ces nouvelles pratiques permettent des économies importantes sur le poste alimentation de l'atelier ovin. Il y a néanmoins quelques précautions à prendre selon les espèces et les stades des plantes (pâturage aux fils ou filets, mettre les brebis ventre plein…) En cas de doute, contacter Anne-Marie Bolot, responsable technique de Terre d'ovin, au 09 60 41 60 80.

Mieux connaître les parasites pour mieux les prévenir

Tout comme l'alimentation, le sanitaire est un facteur important dans la réussite de l'élevage. C'est David Cuvillier, vétérinaire conseil dans l'entreprise Zoétis qui a fait un rappel des cycles des parasites en fonction de la saison, de la météo et de la conduite des animaux. Ces parasites sont nombreux : différents strongles digestifs et pulmonaires, ténia, grande douve, petite douve, paramphistomes… Sans oublier les parasites externes comme les myiases qui ont été nombreuses cet automne ou encore la gale qui revient dans nos régions souvent dues aux achats et au défaut de quarantaine des animaux introduits.

Il a rappelé aussi l'intérêt des coprologies en insistant sur la méthode de réalisation et sur l'interprétation. « *Le résultat des coprologies doit être interprété en fonction du système d'élevage, des traitements déjà pratiqués et des molécules déjà utilisées. Chaque élevage a ses spécificités et un traitement qui fonctionnera chez un éleveur ne marchera pas forcément chez le voisin* », indique-t-il.

Les éleveurs ont terminé la journée par le bilan de la formation et l'ouverture sur de nouveaux projets avec cette fois au programme une visite d'exploitation.

Terre d'ovin

// GROUPAMA RHÔNE-ALPES AUVERGNE

58 Reconnaissance d'un attachement

Le 17 octobre, Groupama Rhône-Alpes Auvergne organisait la remise des Trophées Pro. Cette édition compte trois gagnants et un coup de cœur.

Le Château de Tracy accueillait, le 17 octobre, la remise des Trophées Pro orchestrée par Groupama Rhône-Alpes Auvergne. La soirée fut animée par Isabelle Chopin, présidente de la Fédération de la Nièvre à Groupama et Philippe Martin, président de la Caisse Locale d'Abron et Référent du Groupe de Travail départemental. Pour rappel, ces trophées récompensent les entreprises œuvrant, par diverses actions et engagements, sur le territoire de la Nièvre, dans trois catégories (Catégorie 1 : garage automobile ; catégorie 2 : métiers du bâtiment ; catégorie 3 : métiers de bouche et du tourisme).

Les gagnants

Au total, cette édition compte trois gagnants SAS Morvan remorques (Saizy), APC Virgil Peignot (La Charité-sur-Loire) et Camping Carpodrome (Saint-Léger-de-Fougeret). Ainsi, SAS Morvan remorques s'est distingué, pour la catégorie 1, avec l'emploi de huit salariés sur le secteur, et, grâce à son chiffre d'affaires, avec un impact économique non négligeable pour la commune. De plus, l'entreprise a la volonté de fournir des remorques à des prix très bas aux collectivités locales. De son côté, APC Virgil Peignot s'est fait remarquer, pour la catégorie 2, pour son attachement aux énergies renouvelables mais également pour sa volonté de « *prévenir et résoudre les divers problèmes liés au manque de main-d'œuvre future, dans ce métier* ». Pour y parvenir, l'entreprise mise sur la formation de son personnel en apprentissage, le perfectionnement de ses salariés, le développement des partenariats (entreprises et associations locales) le tout en ayant un « *comportement citoyen vis-à-vis de la communauté* ». Sur ce dernier point, la compagnie souhaite créer des emplois et des services supplémentaires sur le territoire – notamment avec l'ouverture prochaine d'un showroom. Enfin, Le Camping Carpodrome a attiré l'attention du jury dans la 3e catégorie, par sa vision écoresponsable mais aussi par son engagement auprès des acteurs locaux via le versement à la mairie de la taxe de séjour, celle d'apprentissage au lycée François Mitterrand de Château-Chinon ou encore par l'approvisionnement aux fournisseurs locaux (maraîcher, confiturier, apiculteur, etc.). À cette liste, s'ajoute le coup de cœur de l'année : La Crozet des Chemins (Varennes-Vauzelles) qui tend à ouvrir les horizons sur le Québec de manière ludique et gustative.

Chloé Monget (d'après communiqué)



Groupama Rhône-Alpes-Auvergne

Les gains des gagnants sont : un diagnostic Santé et Sécurité au Travail (objectif d'apporter des préconisations de prévention personnalisées aux risques professionnels à chacun des gagnants), 500 euros sur l'achat de l'une des prestations ou l'un des équipements préconisés et quatre places pour un match ou un spectacle.

// PRODUCTION LAITIÈRE

Les prévisions de revenus pour l'année 2022

Les équipes Inosys Réseau d'Élevage bovin lait Franche-Comté et Galacsy pour la Bourgogne se sont associées pour effectuer un travail de prévision de revenus des exploitations laitières pour l'année 2022.

Quels revenus pour l'année en cours ? Les équipes Inosys Réseau d'Élevage bovin lait Franche-Comté et Galacsy pour la Bourgogne se sont penchées sur la question en réalisant des simulations sur trois cas types représentant les principaux systèmes en lait conventionnel de la région. Chaque année, une actualisation permet de prendre en compte l'évolution de la conjoncture (prix, productivité, effectif VL, rendements…).

Ces travaux sont issus de constats et d'hypothèses. Au-delà de chiffres précis, l'objectif est de dégager des tendances d'évolution.

L'année 2021 avait été qualifiée d'année exceptionnelle par son caractère pluvieux et par des prix agricoles à la hausse. Le même qualificatif peut être conservé pour 2022 mais cette fois en raison d'un déficit hydrique estival marqué, de prix agricoles qui ont poursuivi leur hausse mais aussi de charges qui n'ont cessé de progresser tout au long de l'année pour atteindre des niveaux jamais connus.

Selon les systèmes, le produit d'exploitation progresse de 12 à 15 %. Ce sont les prix du lait et de la viande qui dynamisent le plus cette hausse. Dans l'absolu, le prix des céréales est aussi en hausse de 20 à 30 %, mais le produit de l'atelier culture est impacté par la sécheresse qui a fortement pénalisé les rendements des cultures de printemps et des cultures fourragères, réduisant ainsi les surfaces vendues. Le volume de lait vendu progresse en moyenne de 1 % avec une progression des effectifs.

La productivité des vaches ne semble pas avoir été affectée par les chaleurs estivales (les bâtiments étant de mieux en mieux équipés pour le confort des animaux), cependant la composition du lait est en retrait notamment la matière grasse par rapport à 2021 (- 0,2 g de TP et – 0,7 g de TB).

Les charges opérationnelles progressent fortement de 12 à 19 % selon les systèmes. Tous les postes sont impactés mais ce sont les aliments et les engrais qui subissent la plus nette augmentation. L'impact de cette inflation sera modulé selon les situations. Les exploitations les plus autonomes et celles qui étaient couvertes pour plusieurs mois au tarif 2021 sur les aliments s'en sortiront le mieux.

La sécheresse estivale a pu être traversée généralement sans achats massifs de fourrages grâce à des stocks conséquents constitués en 2021. Même si l'automne très clément permet des récoltes tardives, les stocks fourragers seront réduits à la clôture de cet exercice 2022 par rapport à l'an dernier.

Les charges de mécanisation explosent avec un carburant très cher qui avait déjà amorcé sa hausse en 2021 (+24 % en 2021, + 62 % en 2022). Les charges sociales soutiennent également la progression des charges de structure en intégrant dans leur calcul les bons revenus de 2021.

Malgré les fortes hausses de charges et la sécheresse, les EBE progressent de 6 % pour les systèmes avec une forte part de culture de vente et les plus sensibles au sec, jusqu'à 17 % pour les « laits spécialisés ». Par contre l'efficacité économique de ces systèmes stagne voire perd 1 à 2 points. Ainsi au cours de cette campagne, la hausse des prix agricoles (historiquement élevés) a permis de contrebalancer la hausse des charges.



Selon les systèmes, le produit d'exploitation progresse de 12 à 15 %.

Cette trésorerie dégagée sera bien utile pour financer les intrants de la campagne 2023 qui atteignent des niveaux records et ne semblent pas vouloir faiblir à moyen terme.

Du côté des investissements (bâtiment et matériel), l'inflation est également très élevée. Cette tendance, couplée à la hausse des taux d'intérêt, impacte encore peu les comptes de résultat. Mais elle va se répercuter durablement sur les niveaux d'annuités dans les mois et les années à venir.

En conclusion, l'année 2022, peut être classée dans les bonnes années pour les systèmes lait dominants et lait céréales. Mais c'est aussi l'année de tous les extrêmes. Les repères sont bousculés et il est encore difficile de mesurer tous les impacts de cette inflation. On aborde 2023 avec des niveaux de charges jamais connus qui nécessitent des prix de vente tout aussi élevés.

Inosys Franche-Comté - Galacsy.

Étude réalisée par Chloé Beliard, Alysé, Lisa Delesse, Alysé, Franck Lavédrine, Idele et Laurent Lefevre, CDA 71, en partenariat avec le service statistique de la Draaf, les Entreprises de Conseil en élevage et les conseillers des Chambres d'agriculture.

TABLEAU 1

	Lait Dominant (Plaines et vallées)		Lait Céréales (Plaines et vallées)		Lait Grandes Cultures (Plateaux)	
	Prévisions 2022	Évolution /2021	Prévisions 2022	Évolution /2021	Prévisions 2022	Évolution /2021
Volume de lait vendu	727 843	1 %	1 259 296	1 %	637 856	1 %
Lait vendu (l / VL)	8 100	0 %	8 806	0 %	7 779	0 %
SAU	140	0 %	280	0 %	340	0 %
dont cultures de ventes	28	-25 %	143	-4 %	234	-2 %
Nombre d'UMO	2	0 %	4	0 %	3	0 %
Produit Brut	483 461	15 %	988 668	14 %	835 546	12 %
dont lait	328 752	19 %	552 554	18 %	288 949	18 %
dont viande	54 842	39 %	74 519	52 %	42 247	50 %
dont cultures	49 835	-12 %	274 740	3 %	410 311	7 %

TABLEAU 2

	Lait Dominant (Plaines et vallées)		Lait Céréales (Plaines et vallées)		Lait Grandes Cultures (Plateaux)	
	Prévisions 2022	Évolution /2021	Prévisions 2022	Évolution /2021	Prévisions 2022	Évolution /2021
Charges Opérationnelles	155 753	12 %	338 146	19 %	255 095	17 %
dont concentrés	77 603	24 %	142 343	24 %	73 454	25 %
dont engrais, semences et traitements	38 662	24 %	119 747	24 %	138 409	25 %
Charges de Structure	158 649	16 %	313 483	13 %	268 564	14 %
dont carburant	20 437	62 %	39 512	62 %	45 221	62 %

TABLEAU 3

	Lait Dominant (Plaines et vallées)		Lait Céréales (Plaines et vallées)		Lait Grandes Cultures (Plateaux)	
	Prévisions 2022	Évolution /2021	Prévisions 2022	Évolution /2021	Prévisions 2022	Évolution /2021
EBE	169 059	17%	337 039	9%	311 887	6%
EBE*/produit	37%	0	36%	- 2 pts	37%	- 2 pts
Revenu disponible/UMO	44 155	33%	56 793	17%	57 951	10%

* corrigé de la MO

Et en bio, quelles sont les prévisions ?

Dans les exploitations laitières biologiques, le prix du lait n'a pas bénéficié de la même dynamique qu'en conventionnel. En effet, la filière est encore en train d'absorber la dernière la vague de conversion, et couplé à une baisse de la consommation des produits bio depuis 1 an, une partie des volumes a dû subir un déclassement.

Pour autant, l'évolution du prix du lait entre 2021 et 2022 est très variable selon les collecteurs, certains ayant réussi malgré tout à stabiliser le prix de base, quand d'autres se sont vus obligés de le baisser de manière importante. L'effectif et le volume de lait produit par vache n'évoluant pas, c'est uniquement la variable prix qui a un impact sur le produit lait. Le produit d'exploitation ne progresse donc que de 4 %, tiré principalement par le produit viande.

Les charges opérationnelles sont en hausse de 10 %, principalement impactées par la hausse des charges alimentaires et notamment des tourteaux bio. L'automne très clément offre toutefois un pâturage de fin de saison intéressant qui permet de préserver les marges alimentaires sur cette fin d'année.

En ce qui concerne les charges de structures, les exploitations bios subissent la même hausse des charges de mécanisation que les conventionnels, avec le poste carburant qui explose à + 62 %.

Malgré une moindre dépendance aux intrants et une légère hausse du produit d'exploitation, l'EBE des exploitations laitières bio de plaine est en baisse de 5 %. L'efficacité économique de ces systèmes perd donc 3 points.

En conclusion, l'année 2022 aura été une année compliquée pour certains éleveurs bio, où l'effet ciseau baisse du produit/hausse des charges a pu fortement remettre en cause la rentabilité des exploitations. Pour ceux qui ont réussi à maintenir leur produit lait, tout se joue sur la cohérence du système et son niveau d'autonomie. Deux critères qui seront sans doute indispensables pour passer 2023, en attendant, espérons-le, un rebond du prix du lait bio.

FRANCE

// LAIT

21 Une présidente pour le CIL BFC-Est

Sophie Bougel, du groupe Savencia, succède à Pierre Passetemps, à la tête du Centre interprofessionnel laitier.



La nouvelle présidente, Sophie Bougel, aux côtés de Thierry Bajolet et Pierre Passetemps, lors de l'assemblée générale du CIL BFC-Est, dans le cadre du salon Agrimax de Metz.



L'assemblée générale a aussi servi de cadre à une table ronde sur la durabilité.

Le Centre interprofessionnel laitier (CIL) Bourgogne-Franche-Comté (BFC) - Est a profité de sa participation à l'édition 2022 du salon Agrimax de Metz, qui se tenait fin octobre, pour organiser son assemblée générale extraordinaire.

Pierre Passetemps, représentant des coopératives, a ainsi passé le flambeau de la présidence du centre à Sophie Bougel, membre du collège des entreprises privées. La nouvelle présidente est responsable Ressource laitière pour la région Est au sein du groupe Savencia. À l'occasion de cet événement, Pierre Passetemps est revenu sur l'ensemble de l'œuvre accomplie depuis 4 ans : *« Notre travail s'est organisé autour du déploiement du programme national de la filière : France Terre de Lait. Nous avons aussi régulièrement mis à jour nos accords de paiement à la qualité du lait, garanti la mise en place des Fermes laitières bas carbone et celle de la Charte des bonnes pratiques en élevages »*. Sans oublier l'important travail de structuration : *« nous avons décidé de rester sur notre bassin laitier avec les trois régions administratives et de poser son nom : CIL BFC Est. La construction avec les trois familles s'est faite petit à petit, épaulée par l'embauche d'un directeur à temps plein. En mars, l'arrivée de Pierre Fouquet en remplacement de Thierry Bajolet a permis le début d'un travail de fond. Cette structuration humaine et organisationnelle fonctionne plutôt bien et doit se pérenniser »*. En conclusion, l'ex-président a souhaité rendre hommage à Marc Picard, porte-parole du collège producteur, agriculteur dans la Meuse, décédé fin 2021.

Mieux inscrire le CIL dans le paysage

À l'issue de l'assemblée générale, Mickael Fuhs, chargé de mission au Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL), a présenté le travail prospectif : France Laitière 2030. Le CNIEL a entrepris depuis plus d'un an une importante réflexion sur les évolutions de la filière. Des ateliers ont eu lieu partout en France et notamment à l'occasion du salon Agrimax 2021. Il était important de revenir présenter les résultats des réflexions. Une table ronde sur la durabilité est venue conclure la conférence. Léa Drosne, de l'Institut de l'élevage (Idele), en charge du dossier Ferme laitière bas carbone, Albéric Lorrain, responsable du dossier Lait pour les JA et Mathias Bouillet, président de la Fédération régionale des coopératives laitières (FRCL) du massif jurassien, ont pu échanger sur leurs visions respectives des différents défis que rencontre la filière, et des moyens d'y répondre. De nombreuses questions du public ont nourri la réflexion autour de la question de la rémunération et de l'adaptation aux différents changements (climatiques, économiques).

Les échanges se sont terminés par un discours de la nouvelle présidente, qui a remercié Pierre Passetemps et Thierry Bajolet pour leur travail destiné à mieux construire et faire connaître l'interprofession régionale. Les administrateurs du CIL BFC-Est réaliseront bientôt une feuille de route pour ce nouveau mandat. Sophie Bougel a affirmé des souhaits forts d'ouverture et d'implication de tous les collèges dans le but de faire connaître le Centre aux partenaires de tous les horizons.

// FUTUR

Penser l'agriculture régionale de 2040

La Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté lance des travaux autour d'une stratégie agricole régionale à horizon 2040. Le processus va démarrer le 28 novembre à l'occasion d'un évènement particulier.

« Imaginer demain, agir maintenant. Ensemble vers 2040 : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis » : voici l'intitulé du travail que la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) s'apprête à lancer. Il s'agit de penser quel visage l'agriculture de notre région pourrait prendre dans moins de vingt ans, en réfléchissant de manière globale et en intégrant à cette réflexion les attentes et les besoins des agriculteurs, mais aussi des logiques de développement territoriales et rurales. Traduction d'une réponse à une sollicitation de Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional de BFC, ce travail de fond va être officiellement lancé le 28 novembre, à l'occasion d'un événement organisé à Dijon (le lieu reste à définir). Le projet bénéficie du parrainage d'Anne-Lucie Wack, directrice générale d'Institut Agro et de Christian Huyghe, directeur scientifique agriculture au sein d'Inrae France. Au cours de la matinée du 28 novembre deux grands témoins interviendront par le biais d'interview vidéo : Dacian Ciolos, Commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural de 2010 à 2014, et Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture de 2020 à 2022. La matinée comportera aussi deux tables rondes, qui permettront d'échanger avec l'ensemble des participants, l'objectif étant de créer une réelle dynamique collective autour de ces travaux qui se dérouleront jusqu'à l'été 2023.

Berty Robert



Dans vingt ans, quel visage pourrait revêtir l'agriculture régionale ? C'est toute la question à laquelle le travail que la Chambre d'agriculture souhaite lancer aura pour ambition de répondre.

// EN BREF

Solidarité Participez à la collecte de la Banque alimentaire de Bourgogne

Les 25 et 26 novembre, dans un contexte de crise du pouvoir d'achat et de crise énergétique, la Banque Alimentaire de Bourgogne fait appel à votre générosité lors de sa grande collecte 2022. A l'heure où les tarifs de l'énergie et les prix de l'alimentation s'envolent, la solidarité de chacun est indispensable pour faire face à une demande d'aide alimentaire croissante. Cette année plus que toute autre est un défi contre la précarité alimentaire. Plus que jamais la Banque alimentaire a besoin de nous.
Le week-end du 25-26 novembre, vous pourrez remettre aux bénévoles présents dans les grandes surfaces des denrées collectées. Depuis le 7 novembre, en complément de la collecte de produits en magasins, la générosité des Français s'exprime aussi sur la plateforme de dons en ligne www.monpaniersolidaire.org pour permettre à celles et ceux qui ne se rendraient pas en magasin de participer à la collecte nationale. Cette année, les internautes ont la possibilité de composer des paniers qui correspondent aux besoins des personnes : kit hygiène, kit petit-déjeuner, produits bébé, pack étudiant, courses familiales, panier familles nombreuses. Ce don financier consacré à l'achat de denrées sera complété par des grandes marques partenaires (Barilla, Bonduelle, Elle&Vire, Fol Epi, Herta, Kellogg's, Petit Navire, Saint-Môret) qui feront don aux Banques Alimentaires de produits alimentaires.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !



// ÉNERGIE ET AGRICULTURE

89

L'agrivoltaïsme a rendez-vous dans l'Yonne

La Fédération française des producteurs agrivoltaïques va organiser la seconde édition de ses Assises, début décembre à Auxerre.

C'est le centre Auxerrexpo qui a été retenu pour servir de cadre à la seconde édition des Assises de la Fédération française des producteurs agrivoltaïques (FFPA). Elles vont se tenir à Auxerre vendredi 2 décembre, de 9 heures à 17 heures. Née il y a un an à Mont-de-Marsan, dans les Landes, à l'initiative de dix associations d'agriculteurs porteuses de projets agrivoltaïques, cette fédération rassemble aujourd'hui une cinquantaine d'adhérents parmi lesquels trente-cinq associations d'agriculteurs et une quinzaine d'entreprises. Au total c'est environ un millier d'agriculteurs engagés dans des projets agrivoltaïques répartis dans toute la France qui se trouvent ainsi représentés.



L'agrivoltaïsme prend des formes de plus en plus diverses et tente de trouver le compromis entre production d'énergie et préservation de productions agricoles.

Priorité au projet agricole

Dans les projets qu'ils portent, les membres de la FFPA donnent systématiquement la priorité au foncier agricole et à la réalité du projet agricole sous les panneaux, sa pérennité et sa viabilité économique. À leurs yeux, le maintien du statut agricole des terrains et la non-artificialisation des sols sont deux conditions sans lesquelles il ne serait pas possible de garantir un développement crédible sur un même terrain d'une co-activité de production agricole et d'électricité verte. Les Assises nationales organisées le 2 décembre permettront de dresser un bilan des actions lors de l'année écoulée, d'avoir une présentation des projets des agriculteurs, de prendre connaissance des retours scientifiques de pilotes agrivoltaïques en culture et en élevage. Le livre blanc de la FFPA sera également présenté, ainsi que les enjeux de l'année à venir. Les participants pourront aussi suivre des tables rondes avec des entreprises, sur les thèmes suivants :

- Quels services rendus par l'agrivoltaïsme ? Présentation de retours d'expériences.
- Comment faire d'un projet agrivoltaïque un projet de territoire ?

Découvrir des projets locaux

Ils pourront également prendre connaissance de trois projets agrivoltaïques prévus dans l'Yonne et portés par Alexandre Bardet, Cyrille Bouhier, Emmanuel Mortelmans et Hugues Trameau… Le but, pour la FFPA, est de *« promouvoir un agrivoltaïsme vertueux, capable de répondre aux enjeux des transitions écologiques, énergétique, agricole et alimentaire »* comme le souligne son communiqué. Elle revendique le fait de défendre une démarche d'agriculteurs et d'agricultrices *« qui s'engagent en faveur d'une transition écologique, énergétique, agricole et alimentaire »*. La FFPA compte aussi dans ses rangs EDF Énergies renouvelables et d'autres exploitants, énergéticiens et développeurs du secteur ont déjà témoigné de leur volonté de rejoindre la fédération afin de soutenir les agriculteurs et les agricultrices dans la réalisation de leurs projets et favoriser le développement de l'agrivoltaïsme en France.

Berty Robert, avec communiqué

Plus d'informations sur www.ffpa.fr

// CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-LOIRE

58

Conférence : la souveraineté alimentaire au cœur des débats

Le 24 novembre, à partir de 16 h 30 au Palais Auron à Bourges, aura lieu une conférence agricole sur le thème de la souveraineté alimentaire.

Organisée par le Crédit Agricole, une conférence sur le thème de la souveraineté alimentaire aura lieu le 24 novembre au Palais Auron à Bourges (à partir de 16 h 30).

Pour l'occasion, différents intervenants sont conviés. Ainsi, la rencontre débutera avec l'intervention d'Alessandra Kirsch, directrice des études chez Agriculture Stratégie, qui fera un état des lieux général de l'alimentation. Puis, deux responsables d'industries locales au rayonnement plus que national (Cristal Union et Laiterie Rians) parleront de leurs problématiques d'approvisionnement ou encore de la production de manière générale. Enfin, Jean Viard, sociologue, retracera l'évolution du monde agricole, mais aussi celle de la consommation en France et à l'international.

Pourquoi s'y rendre ?



Philippe Guillien, administrateur de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre Loire insiste : *« cette conférence sera très utile pour obtenir une certaine perspective des évolutions de la profession, des territoires et des consommateurs. De plus, c'est une occasion de revenir sur les enjeux de l'autosuffisance alimentaire. Ces dernières années, on choisissait nos aliments. Aujourd'hui et demain, nous n'aurons potentiellement plus cette possibilité et devrons prendre ce qu'il y a. De plus, les besoins des consommateurs ne sont pas toujours en accord avec leurs envies et le discours politique ne correspond pas toujours au système de production et de consommation de manière générale. À cause de tout cela, il est nécessaire de faire un point de situation afin de pouvoir avancer correctement, et ce, pour toutes les filières »*.

Philippe Guillien, administrateur de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Centre-Loire, convie toutes les personnes intéressées à venir à la conférence le 24 novembre à Bourges.

Pour rappel, la conférence est ouverte à tous et se clôturera par un buffet campagnard.

Chloé Monget

Inscriptions obligatoires sur https://ca-cl.fr/conferenceagricole ou auprès des Caisses locales du Crédit Agricole Centre-Loire.

// ÉLEVAGE

Bilan régional des aides à l'alimentation animale

Près de 6 000 agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté ont pu bénéficier de l'aide FranceAgrimer pour contrer la forte augmentation de l'alimentation animale.

La situation de guerre en Ukraine entraîne des perturbations fortes dans l'approvisionnement de notre économie, tant en termes de flux, qu'en termes de prix. Les matières premières agricoles, et notamment les céréales et les protéines végétales, ont vu leur prix fortement augmenter. Les pouvoirs publics ont mis en place une aide aux éleveurs fortement impactés par l'augmentation du coût de l'alimentation animale. Ce dispositif visait à compenser partiellement des surcoûts d'alimentation animale des exploitations agricoles, sur une durée de 4 mois (du 16 mars au 15 juillet). Pour la mise en place de cette mesure, la presse agricole et les FDSEA se sont mobilisées afin de diffuser l'information auprès de tous les agriculteurs (trices) et plusieurs articles ont été ainsi réalisés. La demande était à faire directement sur le site de FranceAgrimer, avec la validation d'un comptable pour les justificatifs. Les paiements ont été effectués, ou sont en cours de règlement, chez les agriculteurs. Au bilan on dénombre 5 966 agriculteurs en Bourgogne Franche-Comté qui ont bénéficié de cette mesure, pour un montant total de 9,8 millions d'euros. Les plus gros montants ont été attribués à la Saône-et-Loire, devant le Doubs et la Haute-Saône. La Nièvre est quatrième, la Côte-d'Or, sixième et l'Yonne, septième.

Dép.	Nombre de demandes	Total subventions
21	459	682 318 €
25	1 455	2 248 919 €
39	557	898 334 €
58	797	1 154 099 €
70	639	1 615 822 €
71	1 741	2 508 719 €
89	255	632 488 €
90	53	135 064 €
Total	5 966	9 875 763 €

Ce tableau montre la répartition de l'aide dans les huit départements de BFC.

FRSEA BFC

// ÉCONOMIE

21 Maîtriser les risques dans un environnement bouleversé

La conférence des marchés céréaliers et oléoprotéagineux, organisée par Dijon Céréales, ouvrait des pistes de réflexion pour préserver les intérêts économiques des producteurs dans un contexte mondial très instable.

En économie, la maîtrise totale du risque n'existe pas. C'est encore plus vrai dans le contexte actuel où l'instabilité règne, entre redémarrage économique lié à l'après-covid, choc de la guerre en Ukraine, et, plus globalement, conséquences du changement climatique. Dans ce cadre, la conférence des marchés céréaliers et oléoprotéagineux organisée à Dijon, le 4 novembre par Dijon Céréales, ambitionnait de fournir, sinon une boussole, du moins quelques caps à suivre. Pour cela, plusieurs intervenants étaient conviés : Benoît Fayaud et Vincent Braak, analystes grain au sein du cabinet Tallage (fournisseur de prévisions et d'analyses sur les marchés de céréales), mais aussi Xavier Charbonneau, directeur commercial chez Cargill Landea Risk, qui intervenait, pour sa part sur la gestion du risque et des opportunités dans un contexte incertain. Cargill Landea Risk opère sur le blé, l'orge, le maïs, les oléagineux et traite environ 5 millions de tonnes par an sur le marché français. Obtenir quelques lumières dans le contexte, alors que les tensions internationales entraînent une configuration de marché inconnue, était important.



La conférence des marchés était organisée en marge de la foire gastronomique de Dijon.

Grande volatilité des prix

« *Il y a un an,* rappelait Xavier Charbonneau, *la tonne de blé était à 250 euros, aujourd'hui elle est à 339 euros. Ce qui est intéressant à observer, c'est la volatilité du prix, c'est-à-dire sa tendance à s'éloigner du prix moyen : il y a un an elle était de 22 %, aujourd'hui c'est 39 %. Il y a un an également, 95 % des variations sur 10 jours étaient de 25 euros la tonne, aujourd'hui, c'est 61 euros la tonne* ». Le décor était planté : on est face à une variation des prix rarement vue. Exemple récent des facteurs qui favorisent cette volatilité extrême : la Russie qui annonçait début novembre qu'elle mettait fin à sa participation au corridor d'exportation instauré en Mer Noire, décision sur laquelle elle est finalement revenue. « *On est là,* poursuit Xavier Charbonneau, *devant un risque qui est subi parce qu'il ne peut pas être analysé* ». L'intervenant est aussi, logiquement, revenu sur les hausses des coûts de production qui affectent les grandes cultures : « *Il faut savoir que lorsque le prix de l'urée augmente de 10 %, un agriculteur du Nord perd 55 euros/ha* ». Ce qui est valable pour ce département pris comme exemple peut malheureusement se décliner ailleurs, dans des proportions variables. Dans un tel contexte, pour cet analyste, « *l'important est de trouver le point optimal entre risque et rendement. Il faut réfléchir aux manières de diversifier son portefeuille, en s'appuyant sur des solutions que peut proposer votre coopérative, Dijon Céréales. Une réflexion sur la valorisation du carbone s'impose également* ». Victor Moulins, responsable Marchés et risques au sein de la coopérative, rappelait que « *Dijon Céréales propose trois grands types de contrats, avec le souci de la diversification du risque* ». Parmi les solutions, le put, qui est une option de vente sur un actif financier (blé Euronext par exemple) permet à son détenteur de profiter d'une baisse de l'actif jusqu'à l'échéance et à l'agriculteur de sécuriser un prix de vente.

Risque du retour de l'effet ciseaux

Après Xavier Charbonneau sont intervenus Vincent Braak et Benoît Fayaud, du cabinet Tallage. Ils ont détaillé les configurations de différents marchés : « *Cette année, nous avons un record de récolte mondiale de blé (tendre et dur) et une chute du maïs. L'Ukraine a vu sa production de blé chuter de 13 millions de tonnes, en raison de la guerre, mais aussi des conditions météo. Dans l'Union européenne (UE) c'est -4 millions de tonnes, mais -20 millions de tonnes en maïs, du jamais vu !* » Ils notent aussi une très forte baisse du tournesol en Ukraine alors que le colza a présenté de bons rendements en UE (+ 3 millions de tonnes). En parallèle est signalée une baisse de la demande en alimentation animale avec une prévision de -1 % au niveau mondial en 2023. La baisse serait concentrée sur le blé, le maïs et l'orge, alors que le tourteau de soja, plus compétitif pourrait voir sa demande en hausse. Sur la campagne 22/23 en UE en blé tendre, le bilan est très confortable. On note aussi un fort recul du déficit en colza. En France, le bilan est à l'équilibre en blé tendre et le déficit en colza a disparu. Les stocks mondiaux sont prévus à la hausse en blé et en soja. « *Pour le blé tendre,* précise Benoît Fayaud, *il faut s'attendre à une baisse de prix dans les mois qui viennent. Les stocks mondiaux sont élevés, mais beaucoup sont en Russie. La prévision est identique pour le colza. Les facteurs à suivre sont la Russie qui pourrait exporter au moins 41 Mt de blé et l'Ukraine qui pourrait exporter au moins 20 Mt de maïs et 10 Mt de blé… sauf si le conflit en Ukraine s'aggrave, remettant en cause ce potentiel de baisse des prix. Le problème concernant les chiffres de quantités annoncés par la Russie, ou même la Chine, c'est de savoir s'ils reflètent vraiment la réalité. Quoi qu'il en soit, vrais ou faux, ils font le marché…* ». Le constat final dans un cadre aussi bouleversé invite à rester conscient du fait que les cours d'aujourd'hui sont liés au conflit mais, un jour ou l'autre, on reviendra à des niveaux de prix plus normaux. Qu'en sera-t-il, alors des coûts de production ? Permettront-ils d'éviter l'effet ciseaux de prix bas et de coûts élevés ? La question reste entière.

Berty Robert



// EN BREF

Assurance récolte : le décret fixant les paramètres pour la future Pac est paru au JO

Le gouvernement a fait paraître au Journal officiel le 13 novembre le décret précisant les paramètres de fonctionnement de l'assurance récolte pour la prochaine Pac, qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2023. Les grandes lignes sont connues depuis plusieurs semaines ou mois selon les paramètres. Le 29 septembre au Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA), le ministre de l'Agriculture avait présenté de derniers détails, annonçant notamment la façon dont le taux d'indemnisation publique pour les non-assurés serait rendu dégressif : 45 % dès 2023, puis à 40 % en 2024, et 35 % en 2025, pour les récoltes assurables. Des chiffres confirmés dans le décret paru. Concernant les productions sur lesquelles il n'existe pas d'offre assurantielle à l'heure actuelle (le maraîchage diversifié, l'horticulture, les pépinières, l'apiculture, l'aquaculture, l'héliciculture), le décret fixe un taux d'indemnisation publique de 45 % sans dégressivité. En septembre Élisabeth Borne avait présenté les seuils d'intervention de la solidarité nationale (pour les pertes très importantes) : 50 % des pertes pour les grandes cultures, cultures industrielles et légumes et la viticulture et 30 % pour l'arboriculture, prairies. Ces chiffres sont également inscrits dans le décret.

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



LES ANTIBIOS, COMME IL FAUT, QUAND IL FAUT.

En 10 ans, nous avons réussi ensemble à diminuer de **47%** l'exposition de nos animaux aux antibiotiques.

Biosécurité, vaccination, bien-être animal…
Empêcher les maladies bactériennes
pour éviter des traitements antibiotiques.

Découvrez toutes les bonnes pratiques sur
agriculture.gouv.fr/ecoantibio

ANTIBIOTIQUES ILS SONT PRÉCIEUX, UTILISONS-LES MIEUX.

ÉCOANTIBIO
RÉDUIRE L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES VÉTÉRINAIRES

©coxi via iStock.

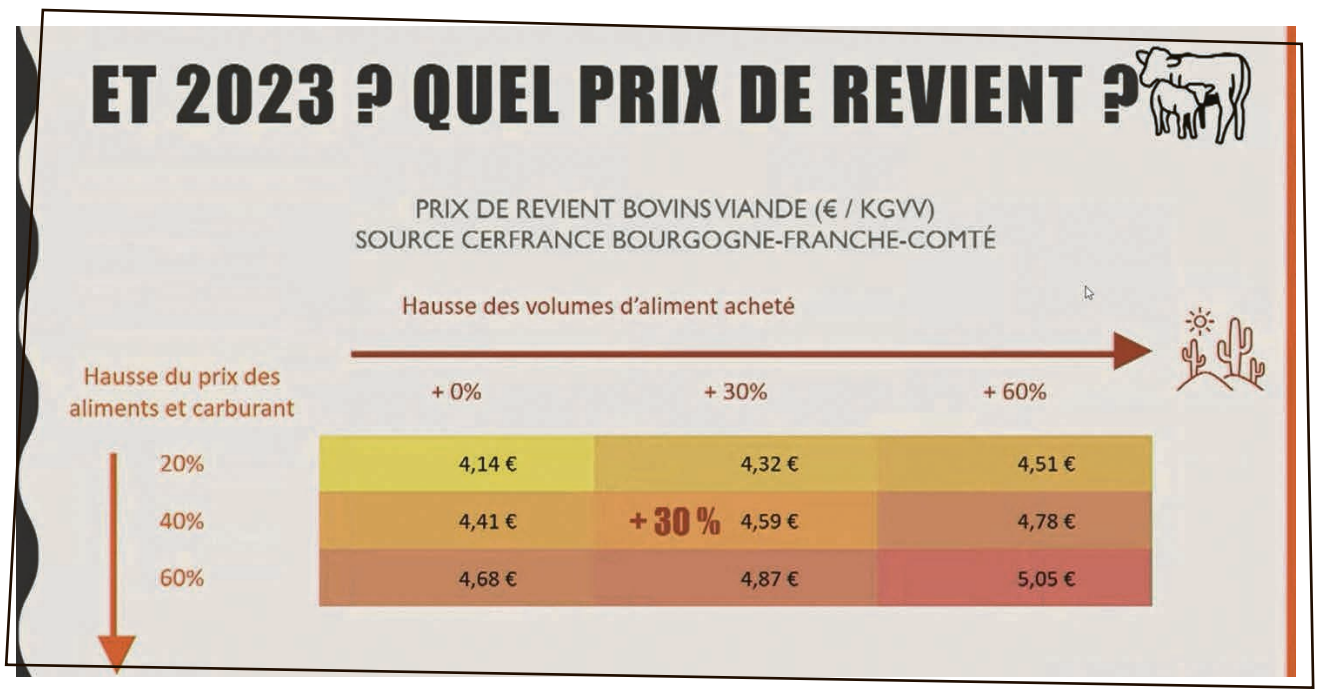
ÉLEVAGE

// CONJONCTURE

Bovins viande : des niveaux de prix inédits, mais gare aux coûts

Cerfrance BFC a présenté les résultats de son étude annuelle Fermoscopie portant sur l'élevage allaitant, l'élevage laitier et les grandes cultures en Bourgogne-Franche-Comté. Voici les résultats économiques pour l'élevage de bovins à viande.

Pour la cinquième édition de Fermoscopie, Cerfrance BFC a présenté, le 8 novembre, au lycée Granvelle de Dannemarie-sur-Crète, près de Besançon, les résultats économiques de 2022 au monde agricole. S'appuyant sur les données comptables d'un large échantillon d'exploitations agricoles, en production laitière, viande et céréales, les services de statistiques se sont livrés à un exercice de projection plus compliqué que d'habitude… comme l'a expliqué Mathilde Schryve, responsable études et prospectives de l'organisme : *« Présenter les chiffres 2022, c'est une gageure, compte tenu du rythme inédit de changement des cours aussi bien des matières premières utilisées en agriculture que des prix de ventes des produits »*. Un rythme qui peut désorienter les agriculteurs. *« On constate de l'inquiétude, de la confusion sur le terrain, avec l'impression d'être entrés dans un monde chaotique. Les repères techniques, économiques et sociaux bougent très vite, on ne peut plus se reposer sur ses habitudes, sur l'expérience acquise. L'exemple du pâturage est parlant : pendant des décennies c'était d'avril à octobre, cette année c'était de mars à juillet et de septembre à novembre ! »*



Dans son estimation moyenne, Cerfrance BFC considère que le prix de revient des productions en bovins viande en 2023 pourrait augmenter de 30 %. Même si les prix de vente sont à la hausse, dans ce contexte, les éleveurs vont devoir piloter de manière très fine la maîtrise de leurs coûts.

« Il faut des transformations en profondeur »

Comme l'a relevé Vincent Landrot, le président de Cerfrance BFC, *« face aux défis immenses posés par le bouleversement du climat, les ravageurs et maladies plus nombreux, le manque criant de main-d'œuvre… une optimisation technique superficielle ne suffit plus. Il faut des transformations en profondeur. Transformer le système, et non l'optimiser ! Travailler avec le vivant, c'est aussi une responsabilité, car nos actions ont des impacts qui dépassent notre entreprise »*. Dans ce contexte de volatilité des prix, la comptabilité gestion peut fournir de nouveaux repères, utiles pour vérifier la bonne adéquation des choix techniques avec la stratégie de fond. *« Le prix de revient est un repère économique pertinent. La stratégie permet de tenir le cap dans la tourmente : en sachant pour quel marché, à quelle qualité, et à quel prix de vente je produis, je peux analyser la productivité de mon système en fonction du prix de revient »*, assure Mathilde Schryve. En comparant les systèmes les plus efficaces économiquement (c'est-à-dire ceux qui dégagent le plus gros résultat courant par unité de main-d'œuvre), tant dans des stratégies de compétitivité que dans des stratégies de débouché valorisant, des points clés ressortent. *« La stratégie n'explique pas les écarts de revenus : le secret, c'est d'abaisser le prix de revient, en travaillant sur ses charges, en augmentant l'autonomie »*.

Conséquences d'une décapitalisation mondiale

Dans ce contexte, que nous dit ce Fermoscopie 2022 de l'élevage bovin allaitant ? (nous reviendrons sur l'élevage bovin laitier et les grandes cultures dans nos prochaines éditions). Pour Bruno Laurent, de Cerfrance BFC, il se passe, au niveau des prix du secteur *« des choses jamais vues depuis 20 ans »*. Les prix des animaux sont une conséquence directe d'une décapitalisation massive observée au niveau mondial. Avec un résultat courant par Utaf estimé à 25 500 euros (contre 20 800 euros réalisés en 2021) le travail semble enfin rémunéré. Mais les charges sont elles aussi en hausse. Ainsi, le prix de vente moyen observé en euros par kilo de viande vive (KGVV) se monte pour 2022 à 3,11 euros, mais pour un prix de revient de 3,52 euros. Pour 2023, des inquiétudes se font jour quant au stock de fourrage disponible alors que 2022 aura été une année sèche. Plus que jamais, la quête d'une plus grande autonomie alimentaire est recommandée. *« Lorsqu'ils parviennent à réduire leurs coûts,* soulignait Bruno Laurent, *les systèmes bovins allaitants sont très résilients. Il ne faudra pas hésiter à également réfléchir aux moyens de diversifier les ressources de litières pour les animaux, qui peuvent être source d'économie »*. En termes d'optimisation de la valorisation des animaux, en particulier chez les éleveurs naisseurs, faire des vêlages groupés afin d'obtenir des lots homogènes est une piste à privilégier mais dans une période aussi chaotique que celle que nous connaissons aujourd'hui, le mot de la fin sur l'élevage allaitant revenait à Mathilde Schryve : *« il est important de regarder ce qui se passe autour de vous, de vous renseigner, de prendre des idées et de les tester… »*

Alexandre Coronel, Berty Robert

// INNOVATION

Un projet pour faire progresser la contention animale

Un projet dédié au bien-être de l'Homme et de l'animal voit le jour. Porté par plusieurs structures et acteurs de la filière viande en région, il vise à concevoir un système de contention innovant qui répond aux enjeux actuels des centres de rassemblement.

Les centres de rassemblement, aussi appelés centre d'allotement, sont des structures de transit et de tri des animaux d'élevage. Ces entreprises de commerce d'animaux vivants constituent un maillon essentiel de la filière. Parmi leurs nombreuses fonctions, ils qualifient les animaux (en les pesant et en prenant des informations visuelles) pour en faire des lots adaptés à la demande des clients. Pour cela, ils ont recours à un système de contention individuelle. Au cœur de ce métier spécifique, cet outil est utilisé pour une multitude d'interventions sur le bovin, souvent ignorées dans sa conception, ce qui ne permet pas aux entreprises d'atteindre leurs différents enjeux de performance : conditions de travail, santé et sécurité des femmes et des hommes, attractivité, bientraitance animale, traçabilité, biosécurité, qualité des produits, écologie, réglementation, marchés français et étrangers, etc. Lancé cette année, le Projet européen d'innovation Contention animale garantie ergonomique et sécurisée (PEI CAGES) cherche à concevoir un système de contention qui répond aux besoins du terrain. Neuf structures se sont rassemblées pour une durée de deux ans (MSA Franche-Comté, Institut de l'élevage (Idele), MSA Bourgogne, Agronov, la société Sasu Patrick Naudot, La Coopération agricole, la Fédération française des commerçants en bestiaux, La coopérative Feder Élevage, l'Université de Clermont d'Auvergne). Elles sont appuyées par le cabinet d'ergonomie Aphos.

D'abord, une enquête sur le terrain

L'approche du métier se fait de manière globale, mobilisant une phase d'enquête au sein des centres d'allotement, d'analyse des usages de différentes cages, de recherche d'innovations existantes et de prototypages en fonction des résultats. Plusieurs centres d'allotement seront mobilisés ainsi qu'un site pilote choisi afin d'expérimenter le matériel innovant pour l'optimiser à partir du retour utilisateurs et affiner le cahier des charges. Le travail a commencé par la visite de plusieurs centres qui ont ouvert leurs portes pour partager leurs attentes et les difficultés actuellement rencontrées. L'analyse des usages de différents systèmes de contention se poursuit actuellement pour initier et compléter la rédaction du cahier des charges du futur système innovant. Ce projet met au cœur de son innovation l'activité de travail, avec de la co-conception, en réunissant des utilisateurs et leurs représentants, des ergonomes, des experts en bien-être animal, des préventeurs, un consultant ancien fabricant de matériel et des enseignants-chercheurs en sciences humaines et sciences du travail, donnant une vision complète de l'écosystème dans lequel le système de contention est intégré. Le projet CAGES est financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de son appel à projet PEI Agri.

Berty Robert, avec communiqué



Réfléchir à l'amélioration du bien-être animal et des conditions de travail pour ceux qui opèrent en centres d'allotement, c'est tout l'objet du projet CAGES.

ÉLEVAGE

// SANITAIRE

21

Tout est lié

Deux éleveurs côte-d'oriens évoquent deux rendez-vous organisés par le GDS.



Éric Moyot, à Poiseul-la-Ville.



Guillaume Moyot, à Étormay.

La biosécurité, mise constamment en avant par le Groupement de défense sanitaire de Côte-d'Or, n'a pas vocation à lutter contre la seule tuberculose bovine. *« La mise en place de mesures de prévention permet de se prémunir de bien d'autres maladies »*, souligne Françoise Roulleau, animatrice au GDS. Des rendez-vous entre éleveurs se sont tenus dans le département et ont notamment abordé ce sujet. Guillaume Moyot, exploitant à Étormay, a participé à une réunion à Venarey-Les Laumes, l'ancien secrétaire de JA21 confirme les dires de Françoise Roulleau : *« Les échanges que nous avons eus avec un vétérinaire le montrent bien : un tas de microbes et de virus peuvent être évités par des mesures parfois toutes simples »*. Guillaume Moyot retient tout particulièrement la nécessité d'aménager les points d'eau dans les pâtures : *« les problèmes viennent souvent de là... Les endroits humides doivent rester sains, nous devons faire en sorte que les vaches pataugent le moins possible. L'installation de bacs à eau est conseillée, en veillant bien à gérer le trop-plein. Personnellement, j'ai déjà pas mal travaillé sur ce point, mais il y a toujours des améliorations à faire »*. Guillaume Moyot ajoute que les aménagements sont aussi les *« bienvenus »* près des rivières, des aides financières étant en plus à disposition, *« tout ce qui concerne l'alimentation doit être surélevé pour éviter les contacts avec la faune sauvage. Le pâturage tournant est aussi encouragé : cette technique permet de limiter elle aussi les contacts, cette fois-ci entre bovins de différents cheptels. L'inconvénient, selon moi, est que le pâturage tournant dans ce cas n'est pas toujours simple à mettre en oeuvre »*.

Des atouts multiples

Avoir une approche sanitaire engendre bien souvent d'autres bénéfices dans un élevage, comme le souligne Françoise Roulleau : *« rien ne va jamais à contresens… Le bien-être animal, les conditions de travail et les performances de l'éleveur se portent beaucoup mieux »*. Une visite chez Éric Moyot à Poiseul-la-Ville a illustré cette idée. L'agriculteur de 57 ans, éleveur d'une quarantaine de vaches charolaises, a notamment présenté une cage à césarienne et un circulaire de contention. *« Éric Moyot a également créé une infirmerie, avec une case pour isoler ses vaches malades »*, ajoute Françoise Roulleau, *« tous ces dispositifs sont pratiques et fonctionnels. Sur le plan sanitaire, ils sont tout aussi intéressants car ils peuvent être nettoyés facilement et d'une manière efficace. Les animaux sont aussi moins stressés : cela limite d'autres problèmes de tout ordre, par la suite »*. Éric Moyot a reçu une vingtaine d'éleveurs ainsi que les vétérinaires Lieven Van Daele et Edwige Bornotlors lors d'une journée organisée par le GDS. Le Côte-d'orien a confié qu'il regretterait « presque » de ne pas avoir investi plus tôt dans ce type de matériel. *« Les services rendus sont tellement nombreux que je n'aurais pas dû attendre !… Justement, si j'avais un conseil à donner à un jeune aujourd'hui, ce serait de s'équiper dès son installation. La contention engendre des facilités de manipulations, un gain de temps considérable et bien sûr, de la sécurité dans le travail. Cela est d'autant plus vrai que les éleveurs se retrouvent de plus en plus seuls sur leur ferme, il ne faut pas hésiter »*. Éric Moyot, durant toute sa carrière, a toujours essayé de se simplifier le travail, tout en prenant en compte l'aspect sécurité : *« ces équipements entrent parfaitement dans cette stratégie, ils ont changé mon quotidien. La cage à césarienne permet d'approcher une vache vive au vêlage, elle est aussi très pratique pour faire téter des veaux, le coût du dispositif est d'environ 1 000 euros. Le couloir de contention avec un circulaire est plus onéreux et approche les 10 000 euros en comptant le béton et le matériel tubulaire. À noter qu'une aide MSA existe pour ce type d'investissement. Je fais de la pesée avec cet outil, du parage et des traitements, y compris sur des petits veaux pas toujours faciles à manipuler. Les vétérinaires interviennent plus facilement et plus rapidement pour la vaccination »*.

AG

L'exploitation d'Éric Moyot recevra une nouvelle demi-journée technique, jeudi 24 novembre de 9 heures à 11 heures, sur la thématique de l'écornage respectueux du bien-être animal, en présence de vétérinaires et techniciens GDS.

// CONCOURS DE MOULINS-ENGILBERT

58

Un choix difficile pour le jury

Le 31 octobre, le champ de foire de Moulins-Engilbert accueillait la traditionnelle foire-concours. Retour sur l'événement.

Comme à l'accoutumée, le comité des Foires de Moulins-Engilbert organisait sa foire-concours le 31 octobre, sur le champ de foire de la ville. Au total, 30 reproducteurs d'un an et 18 mois ont été présentés. *« La qualité était encore au rendez-vous de cette édition »* précisait Alain Guinot, président du comité des foires. *« Ce travail d'excellence des dix élevages participants n'a pas rendu la tâche facile au jury pour départager les concurrents, que ce soit en inscrits ou non inscrits. Nous remercions d'ailleurs Loïc Coudray et Denis Adam qui ont bien voulu œuvrer comme jurés ce jour-là »* poursuit-il. Pour rappel, Loïc et Denis sont tous deux éleveurs : à Rouy pour le premier et Saint-Saulge pour le second.

Alain Guinot a également tenu à remercier les donateurs, généreux, qui ont permis de récompenser les lauréats et l'ensemble des éleveurs présents, de même que les élus et la mairie de Moulins-Engilbert. Enfin, il précise : *« le public s'est déplacé en nombre, visiteurs ou professionnels, dans une ambiance conviviale. Les échanges ont été nombreux avec les propriétaires. Preuve que ces événements sont, incontestablement, créateurs de liens »*.



De gauche à droite : Rosanne Lemaitre et Christophe Beauzon. Crédit photo : Paule Gauthé-Ranty.

Chloé Monget (d'après communiqué)

Palmarès :

Inscrits :
1re section : 1er prix : Beauzon Christophe, Moulins Engilbert
2e section : 1er prix : Lemaitre Pascaline et Noizilier Emmanuel, Isenay
3e section : 1er prix ex aequo : Lemaitre Rosanne, Montaron ; et Beauzon Nicolas, Moulins Engilbert
4e section : 1er prix : EARL Beauzo Alban, Préporché
Prix d'ensemble : 1er prix : Beauzon Nicolas ; 2e : Lemaitre Rosanne
Prix d'honneur : 1er prix : Lemaitre Rosanne ; 2e prix : Beauzon Nicolas ; 3e prix : EARL Beauzon Alban
Non inscrits :
1re section : 1re prix ex aequo : Pipponieau Loïc - Laisy (71) et GAEC Pautet - Savigny-Poil-Fol
2e section : 1er prix : Beauzon Christophe
3e section : 1er prix : Pipponieau Loïc
Prix d'ensemble : 1er prix : Gaec Pautet ; 2e prix : Pipponieau Loïc
Prix d'honneur : 1er prix : Beauzon Christophe ; 2e prix : Pipponieau Loïc
Prix de la ville de Moulins-Engilbert : Beauzon Christophe
18 mois inscrits : 1er prix ex aequo (avec deux animaux) : Gaec Laudet – Préporché.
Présents aussi à ce concours EARL Renaud Diennes-Aubigny et Gaec des Aubus Germenay

ÉLEVAGE

// SANTÉ ANIMALE

21

Les méthodes alternatives entrent dans les élevages

Bien que parfois contestées par les scientifiques ou les vétérinaires, les approches alternatives en santé animale comme l'homéopathie, la phytothérapie ou l'ostéopathie, entre autres, deviennent des pratiques de plus en plus utilisées par les agriculteurs.



©Inel

L'ostéopathie permet de traiter les troubles fonctionnels du corps de l'animal par le biais de manipulations musculosquelettiques et myofasciales.

Sans remettre en cause le bien-fondé des techniques de soins conventionnelles, les éleveurs se tournent de plus en plus vers des pratiques alternatives pour soigner leurs animaux. Cette approche s'inscrit dans une réflexion globale sur la santé des troupeaux et s'articule autour du bien-être animal et humain, afin de limiter l'apparition des premiers symptômes de la maladie, de diminuer le recours aux antibiotiques, de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux, de limiter les coûts vétérinaires mais aussi de retrouver de l'autonomie dans le métier. Autant d'arguments tenus par les agriculteurs pour s'ouvrir aux multiples possibilités qui s'offrent à eux en termes de santé animale. Ainsi, comme pour les soins destinés aux humains, les médecines douces et alternatives visent à se développer dans le milieu agricole, que ce soit de manière préventive ou curative. Les solutions en phytothérapie (extraits de plantes) et en aromathérapie (huiles essentielles végétales) sont nombreuses, et sont majoritairement utilisées en élevage biologique pour venir en complément, voire en remplacement, des produits allopathiques chimiques de synthèse.

Le soin par les plantes

« Les plantes médicinales et les huiles essentielles (issues des plantes médicinales aromatiques) ont la faculté d'activer, naturellement et de manière puissante, les processus biologiques autonomes de régulation et d'adaptation des animaux. Dans les périodes de fortes sollicitations (mise bas, lactation, nouveau-né, agression extérieure), des déséquilibres physiologiques risquent d'apparaître, malgré le respect de pratiques d'élevage adaptées. Dans ce cas, les plantes médicinales soutiennent et activent les fonctions fondamentales de l'organisme : l'appétit, le métabolisme nutritionnel, la détoxication par le foie et les reins, le tonus et la vitalité, l'immunité naturelle et la préservation des équilibres », indique le site internet du réseau Civam (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural). Dans la même optique, les remèdes homéopathiques peuvent permettre d'améliorer la santé globale d'un troupeau et soigner de nombreuses pathologies (diarrhée, entorse, problème de croissance, suite de vêlage difficile, coup…). Les éleveurs peuvent également avoir recours aux services d'un ostéopathe animalier (ou vétérinaire ostéopathe) pour traiter les troubles fonctionnels du corps de l'animal, par le biais de manipulations musculosquelettiques et myofasciales. La balnéothérapie pour les animaux tend aussi à se démocratiser.

L'acupuncture se développe

La pratique de l'acupuncture se démocratise également. Comme pour les humains, cette technique vise à rétablir l'équilibre énergétique au sein de l'organisme de l'animal en dénouant des points de tension.

La Chambre d'agriculture de la Drôme propose d'ailleurs, depuis l'an dernier, une formation. *« Nous nous intéressons aux médecines complémentaires depuis très longtemps (homéopathie, kinésiologie, etc.) et désormais à l'acupuncture, qui fait ses preuves sur le terrain. Nous apprenons aux éleveurs à positionner les aiguilles sur leurs animaux, pour les soigner eux-mêmes par le biais d'une technique simple et efficace »*, explique Christel Nayet, conseillère en élevage agriculture biologique. Grâce à cette pratique, il est possible de traiter tous types de pathologies : infections, mammites, diarrhées, fièvre, abcès, problèmes respiratoires, etc. Le shiatsu, qui consiste à procéder à des pressions manuelles sur les points des méridiens d'acupuncture, s'invite également dans les élevages. Cette thérapie douce facilite la libre circulation de l'énergie et traite ainsi les déséquilibres ou dysfonctionnements du corps (problèmes digestifs, pulmonaires, comportementaux…). Pour mieux appréhender les comportements anormaux (agressivité, stress, destruction, dépression) ou changements de situation (déplacements, nouveau bâtiment), la kinésiologie peut aussi être une solution pour aider les animaux à guérir, en complément d'un suivi vétérinaire en cas de pathologies.

L'intérêt de la médecine quantique

La biorésonance est l'une des autres pratiques alternatives (reconnue en Allemagne, ndlr) qui tend à se développer tant chez les humains que chez les animaux et même sur les cultures ! Dans le principe, la biorésonance émet des ondes électromagnétiques qui entrent en résonance avec les organes et les cellules du corps. *« Cette technique est complémentaire des autres pratiques orientées sur le soin puisqu'elle permet de rechercher les causes de la maladie et donc d'optimiser le soin à 100 % »*, indique Jean-Yves Prost, vétérinaire de formation, aujourd'hui praticien en biorésonance et phytothérapeute en Charente. *« Depuis trois ans, je travaille avec des éleveurs. Nous avons notamment réussi à éradiquer de la néosporose sur un troupeau de bovins sans abattage. Dans un autre troupeau, nous sommes passés de 70 à 4 % de boiteries en élevage laitier en trois ans »*, explique-t-il. Des résultats concrets qui permettent *« aux vétérinaires d'avoir un regard d'acceptabilité sur ces nouvelles méthodes. Aussi, nous aidons les agriculteurs à être plus performants dans l'expertise de leur élevage et à reprendre la main sur leur exploitation »*, conclut-il.

Amandine Priolet

// ALYSÉ

21 89

Éleveurs, vous êtes conviés

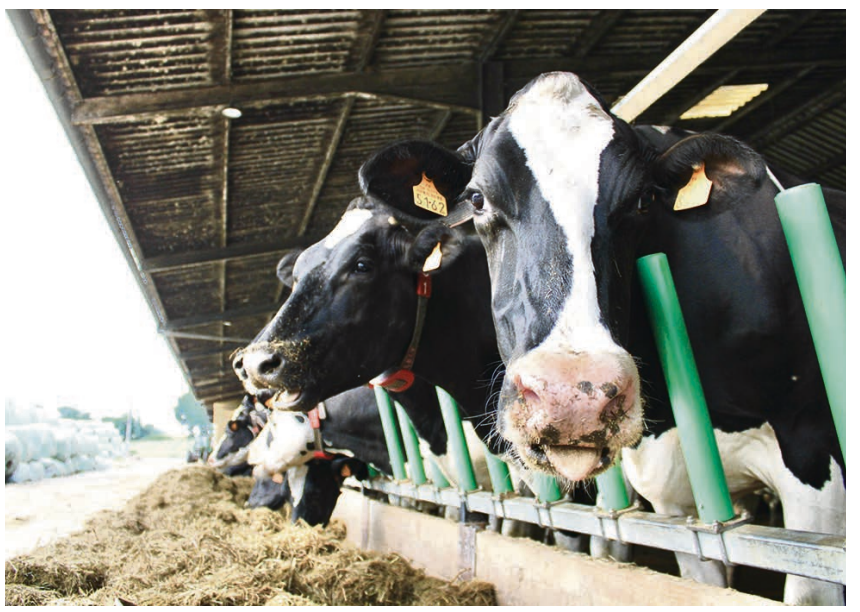
La coopérative Alysé propose cinq rencontres fourrages en Côte-d'Or et dans l'Yonne. La première dans le 21 débute ce vendredi à Saint-Seine-en-Bâche.

Elles sont toujours instructives et très conviviales. Les rencontres fourrages d'Alysé reviennent cette année au plus grand plaisir des éleveurs. Parmi les dix rendez-vous au programme de cette édition, la moitié se tient en Côte-d'Or et dans l'Yonne. Le premier des cinq s'est tenu ce mercredi chez Philippe Vanneste à Saint-Privé (89), sur la thématique des matières premières. Les rencontres se poursuivent ce vendredi 18 novembre avec la problématique parasitisme abordée au Gaec du Château à Saint-Seine-en-Bâche, en Côte-d'Or. Deux autres réunions sont à l'affiche mardi 22 novembre : à Étalante, au sein de l'EARL de la Renère pour discuter du pâturage de fin de saison et dans l'Yonne, à l'EARL de la Ferme du Luxembourg à Dixmont, pour évoquer le remplacement d'un tourteau du commerce par un tourteau de soja puis d'un tourteau de colza. La dernière rencontre fourrages se tiendra jeudi 24 novembre à l'EARL Hivert à Maison Dieu, avec un focus sur le méteil ensilage et le méteil grain.

Sujets d'actualité

« Chacun de ces rendez-vous se déroulera de 14 h à 16 h 30 », indique Thierry Crespo, conseiller nutrition, qui invite les éleveurs à venir nombreux à chacune de ces rendez-vous : *« l'idée première sera de partager ses propres expériences, cela sera d'autant plus enrichissant pour les participants. Les thèmes abordés seront tous d'actualité avec notamment la maîtrise des coûts face à l'envolée des matières premières. Il sera aussi question de parasitisme, sachant que cette fin d'année est propice aux problèmes dans ce domaine. L'herbe sera aussi à l'ordre du jour : nous constatons une pousse aussi forte qu'au printemps, certes moins riche en sucres mais tout aussi intéressante en azote. L'idée est de la valoriser au mieux en récupérant les kilogrammes de matières sèches que nous n'avons pas eus durant l'été… Le remplacement du tourteau du commerce est lui aussi à la mode, de plus en plus d'éleveurs passent en 100 % colza pour proposer une ration sans OGM et en maîtrisant les coûts, nous en parlerons. La thématique méteil, elle, s'adresse un peu plus aux éleveurs allaitants ou bios, avec des besoins moindres. Le méteil peut en effet remplacer le maïs ou l'herbe. En grain, il s'utilise en concentrés »*.

AG



// INNOV'ACTION

89

La technologie s'invite dans les vignes

Le jeudi 10 novembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une matinée dans ses vignes, à Beine, pour présenter deux outils technologiques purement icaunais, dans le cadre des journées Innov'action. Gros plan sur le chariot électrique E'Mule de Metaviti et l'Exoviti d'RB3D.

Nous avions eu la chance de suivre l'évolution des deux projets, ils ont aujourd'hui présentés aux viticulteurs de l'Yonne, lors d'une matinée Innov'action organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Deux outils technologiques destinés à soulager les viticulteurs dans leurs tâches quotidiennes : l'exosquelette Exoviti, développé par la société RB3D (Monéteau) et son P.-D.G. Serge Grygorowicz, et le chariot électrique E'Mule conçu par Émilien Bouc, ingénieur et fondateur de Metaviti (Courgis).

« *Le but de cette journée est de mettre en lien des innovations avec des viticulteurs qui peuvent les utiliser* », indique Jean-Baptiste Thibaut, vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *E'Mule est un chariot électrique multimodulaire qui permet d'être assis pendant la taille, ce qui permet de soulager le dos et les articulations. Il peut être aussi utilisé pour le transport de matériels, ou encore pour le rognage et l'écimage, ce qui permet de soulager le travail de la personne dans les vignes. Grâce à ce chariot, on peut travailler seul, en autonomie. Le chariot accompagne l'ouvrier viticole* », développe-t-il.

« *L'Exoviti a aussi pour objectif de soulager le dos de l'utilisateur. L'idée de ce genre d'outils est de permettre à des personnes d'exercer ce métier sans trop de difficultés et de ne pas être mal, épuisé en fin de journée. Ceux qui sont en milieu et fin de carrière seront contents d'avoir cet outil. Quand on est jeune, on pense un peu moins aux douleurs futures. Mais à force de voir ce genre d'outil se développer, ils vont se prendre au jeu et les porter. Car il y a un aspect préventif aussi avec cet exosquelette* ».

Des outils de confort

Claire Race, viticultrice à Chablis, a participé à la phase de test de l'Exoviti. Elle utilise aussi depuis quelques années un chariot électrique dans les vignes. « *Ces outils technologiques sont principalement là pour aider les gens qui ont des problèmes de dos mais ils sont aussi utilisés de manière préventive. C'est important de prévenir car quand il faut guérir, souvent, c'est trop tard* », assure-t-elle. « *Que ce soit l'un ou l'autre (l'Exoviti ou le chariot électrique), ce sont des confors et des aides bénéfiques pour les viticulteurs* ».

Et les problèmes de dos, Claire Race les connaît malheureusement trop bien. « *Depuis que j'ai commencé à travailler, on m'a diagnostiqué une malformation dans le bas du dos et on m'a dit que la vigne n'était pas pour moi. Mais je voulais tout de même exercer ce métier, alors j'ai cherché des solutions. J'ai d'abord trouvé un chariot électrique lors d'un salon, qui me permettait d'effectuer tous les travaux de la vigne, assise. Puis, j'ai entendu parler de l'Exoviti et j'ai voulu essayer, afin de pouvoir retravailler debout. Pour moi, les deux outils se complètent* ».

Les tests auxquels elle a participé pour l'Exoviti l'ont convaincu de s'en procurer deux. « *Un pour moi, au quotidien, et un autre à disposition de mes salariés. Et si je vois que mes trois salariés désirent en avoir un, je les équiperai tous* ».

Christopher Levé



L'Exoviti a également été présenté sous toutes les coutures.



Le chariot électrique E'Mule a été présenté et testé dans les vignes de Beine.

// PRATIQUES PROFESSIONNELLES

21

Terra Vitis, pour une viticulture responsable et reconnue

Fixin, en Côte-d'Or, a accueilli l'assemblée générale de l'association Terra Vitis Bourgogne Franche-Comté. Porteuse d'une viticulture qui se revendique comme responsable, elle réfléchit aux moyens de valoriser les efforts accomplis par ses membres auprès des consommateurs.

Une bonne dynamique dans un contexte délicat, marqué par le gel, la grêle, et les expressions multiples du changement climatique : l'association Terra Vitis de Bourgogne Franche-Comté (BFC) a vu, ces derniers mois, son nombre d'adhérents augmenter pour atteindre 55 membres qui représentent 826 hectares de vigne, répartis sur cinq départements : la Côte-d'Or, le Jura, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire et l'Yonne. Il y a sans doute un lien entre ces deux constats : Terras Vitis ayant pour vocation d'améliorer les pratiques professionnelles des viticulteurs, il est logique que ces derniers soient de plus en plus nombreux à s'intéresser à l'accompagnement vers une viticulture « responsable » que propose l'association. Elle tenait son assemblée générale le 9 novembre à Fixin, au sud de Dijon.

Une certification conçue par des vignerons

Terra Vitis BFC a vu le jour en 2018. Elle est présidée par Marie-Colette Vandelle, maître de chai dans un domaine du Jura et qui préside également la Fédération nationale Terra Vitis (voir encadré). Le principe de base, c'est d'être une émanation du monde viticole, porteuse d'une certification conçue par des vignerons et pour eux. Le plus compliqué dans le champ des certifications, c'est d'être reconnu. Au sein de la profession, la certification Terra Vitis l'est incontestablement. Mais il faut parvenir à valoriser auprès des consommateurs le travail accompli par les viticulteurs qui y sont engagés, et là, c'est une autre paire de manches ! L'un des axes de travail au plan national, est de réfléchir à une communication destinée à séduire un public plus jeune, dont les approches du vin évoluent et qui – plusieurs études le démontrent – s'intéresse plus à la manière dont un vin est produit, qu'à la région d'où il provient. « *Il faut raconter une histoire au consommateur,* explique Anne-Laure Ferroir, directrice de la Fédération nationale Terra Vitis, *en mettant en avant la démarche portée par les vignerons. Nous devons aussi nous faire connaître des prescripteurs (journalistes, influenceurs, cavistes)* ».



F. Hermine

Terra Vitis travaille aujourd'hui à inscrire dans le paysage de la consommation du vin sa certification comme une motivation d'achat.

Évolutions à venir

L'autre axe de travail de la fédération nationale, c'est l'évolution du cahier des charges de la certification qui doit notamment intégrer les problématiques actuelles d'adaptation à l'urgence climatique, de gestion de l'eau ou des consommations énergétiques. Une commission interne se penche actuellement sur ces évolutions à venir et la réunion de Fixin aura aussi été l'occasion, pour les participants, de découvrir un outil de diagnostic carbone des exploitations. « *Notre défi, c'est de parvenir à faire évoluer le cahier des charges sans trop l'alourdir* » ajoute la directrice. « *Il faut rester sur des propositions concrètes, faciles à mettre en œuvre dans les exploitations* ». Tout cela doit se faire avec une ambition qui n'est pas neutre : faire une viticulture responsable par une approche la plus globale possible, qui prend en compte tous les aspects, du travail de la terre à la bouteille mise en rayon. C'est une question de cohérence.

Berty Robert

www.terravitis.com

Un conseil d'administration renouvelé

L'assemblée générale du 9 novembre aura été l'occasion de procéder au renouvellement d'un tiers du conseil d'administration de Terra Vitis BFC. Marie-Colette Vandelle (39) est reconduite comme présidente, Simon Rollin (domaine Rollin-21) reste vice-président et Jérôme Bourcey (La Chablisienne-89) administrateur. Deux nouveaux membres ont intégré le conseil d'administration : Angèle Pinard (La Chablisienne-89) et Gilles Remoriquet (21).

Une association née dans le Beaujolais

La première association Terra Vitis de France a vu le jour en 1998 dans le vignoble du Beaujolais. La fédération nationale regroupe des associations présentes dans sept régions viticoles de France et fédère aujourd'hui 1 920 adhérents (viticulteurs indépendants ou coopératives). Terra Vitis est porteuse d'une certification de viticulture responsable qui se base sur trois piliers du développement durable : l'engagement environnemental, la responsabilité sociétale et la durabilité économique.



DIVERSIFICATION

// EXPLOITATION MARAÎCHÈRE

58

Rebondir après un épisode de grêle

Le 24 octobre, Bio Bourgogne organisait un tour de jardin à la Ferme du Bouéjo (Beaumont à Alligny-en-Morvan) axé sur les dégâts de grêle du 21 juin dernier.



Les bâches seront remplacées prochainement sur les 4 tunnels de la Ferme du Bouéjo. Ici, les stigmates laissés par la grêle sont encore visibles.

La grêle a frappé la Nièvre en juin dernier (Un coup de massue)

« Cela a duré 15 minutes et nous nous sommes retrouvés avec 10 à 20 cm de grêlons dans notre parcelle de production. Les bâches des serres et les filets anti-insectes ont été dévastés, certaines buses d'irrigation abîmées et la quasi-totalité du plein champ hachée. Nous avons d'ailleurs perdu l'intégralité des Bouéjos, des haricots verts, des courges, des choux, des oignons de conservation, du maïs doux, des piments… » détaille Céline Houde. *« Après la désolation, il fallait faire place à l'action et trouver des solutions pour ne pas tout perdre. On a donc, avec Éric et Fanny, les salariés, commencé à faire un tri et des tailles drastiques pour voir ce qui pouvait ou non être sauvé »*. Au total 75 % des cultures de plein champ ont été réduites à néant.

Tout sortir…

« Sous serre, moins de casse grâce aux bâches. Mais les tomates, aubergines, poivrons ou les concombres présentaient de nombreuses blessures sur lesquelles nous avons appliqué de l'argile pour éviter les entrées de pathogènes. Et comme les serres étaient devenues de vraies passoires, nous avons fait le choix de traiter de manière systématique contre le mildiou et l'oïdium avec du petit-lait, des infusions de sauge et de la bouillie bordelaise. Concernant le plein champ, nous avons enlevé la plupart des légumes consommables mais abîmés et donc impossibles à conserver, afin de les vendre sur le marché ». Une fois les légumes évacués, Céline et Éric prennent une décision : *« nous devions sauver la production d'hiver, nous avons donc fait des choix et tenté de nouvelles choses »*.

… Et ça repart !

Sans grande conviction, les poireaux ont été laissés en place. *« Bien que complètement hachés, ils sont repartis, tout comme le persil qui est magnifique aujourd'hui »* se réjouit Céline. Il en est de même pour les blettes qui après une bonne taille suite la grêle sont énormes actuellement. Pour les bisannuelles (céleris, panais, betteraves, carottes, endives, fenouil…) c'est le stade qui a été déterminant. *« Les très jeunes pousses se sont reprises correctement et ont reconstitué leurs fanes alors que les stades plus avancés ont conduit à une montée à fleur immédiate rendant les légumes nettement moins bons voire inconsommables »* précise la jeune agricultrice. *« Pour les jardins où il n'y avait plus rien, nous devions ressemer et replanter. Nous avons donc recommandé des plants auprès de notre fournisseur et fait appel à divers maraîchers locaux. C'est ainsi que certains ont fait les fonds de tiroir pour nous offrir leurs surplus de plants. Il y a eu un véritable élan de solidarité ! Cela nous a permis de sortir la tête de l'eau »*.

Le bilan

« L'effet "positif" de la grêle sur nos cultures est l'enrichissement évident en matière organique du fait de l'énorme quantité de verdure broyée. Nos rendements actuels sont en effet particulièrement importants, ce qui était inattendu ! ». Pour Céline Houde, cette catastrophe s'est déroulée au "moins mauvais moment" . *« Quinze jours plus tard, nous pouvions faire une croix sur la plupart des cultures »*.

Du point de vue économique, l'exploitation a pu obtenir un soutien financier auprès de plusieurs organismes : assurance du matériel, mesures d'aide à l'investissement de la Région et aide du fonds d'urgence de l'État dont le dossier est en cours d'instruction.

Pour Céline Houde, « *si cet épisode reste traumatisant, aujourd'hui nous sommes assez sereins. Nous avons pu remonter la pente grâce à l'immense solidarité et à notre travail* ».

Chloé Monget

La ferme du Bouéjo



Céline a replanté environ 600 plants de courges et près de 1500 oignons.

Céline Houde s'est installé en juillet 2018 à Beaumont (Alligny-en-Morvan). SAU 1 ha, avec 6 000 m² de légumes de plein champ (divisés en 11 jardins), et 1 100 m² de surface cultivée sous-abris (4 tunnels).



Le fameux persil haché par la grêle mais qui offre aujourd'hui des pieds solides.



Les courgettes après le passage de la grêle dans la nuit du 21 au 22 juin.

Céline Houde

// SALON DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA BASSE-COUR

58

Sauvegarde et utilité

Les 29 et 30 octobre, le Centre des expositions à Nevers accueillait le 50e Salon de la Biodiversité et de la basse-cour ainsi que la 75e exposition nationale d'aviculture. Une rencontre axée sur la génétique !

« Pour l'aviculture nous avons environ 1 200 animaux, mais toutes races confondues, près de 1 500 sont regroupées ici (incluant les carpes, les reptiles et les rapaces). Cette édition marque l'arrivée de nouveautés, comme les plantes carnivores, les bonsaïs. De même, côté animation nous avons accueilli pour la première fois des démonstrations de dressage de chiens et aussi de l'effarouchement avec des rapaces (avec Nièvre effarouchement – voir TDB n° 1684). Il nous paraissait nécessaire d'ajouter ces éléments, car nous cherchons sans cesse à inclure tout ce qui fait la biodiversité ! » détaille Denis Geoffroy, trésorier de l'association d'Aviculture Nivernais-Morvan et commissaire général de l'exposition, lors du 50e Salon de la Biodiversité et de la basse-cour qui était allié à la 75e exposition nationale d'aviculture.

Une volonté intacte

Il ajoute : *« notre but est de faire connaître les races, afin de défendre et perpétuer ce patrimoine génétique, qu'il soit végétal ou animal. Nous avons un véritable engagement et ce dernier montre ces fruits puisque cette année nous comptons plus d'élevages participants »*. Au total 150 étaient présents, venus de 33 départements différents. Un seul bémol est à noter pour Denis Geoffroy : *« je regrette qu'un seul éleveur nivernais ne soit présent pour représenter le lapin fauve de Bourgogne… une race régionale qui doit, selon moi, être préservée »*. Outre l'attachement émotionnel à ce patrimoine génétique, Denis Geoffroy insiste : *« notre travail de préservation et d'amélioration est parfois sollicité par les industriels pour retrouver des souches d'intérêts. Il y a donc une importance professionnelle indéniable dans nos missions. Il faut donc être fiers du travail accomplit ! »* Il conclut : *« dans tous les cas, cette édition du salon et de l'exposition restera dans comme l'une des plus fournies depuis ces 10 dernières années ! »*. Au total, l'événement a comptabilisé plus de 2 000 entrées avec de nombreux acheteurs de race dont certains étrangers (Belges et Suisses).

Note : retrouvez les résultats des concours et plus de photos sur notre site www.agribourgogne.fr

Chloé Monget



Des nouveautés attendaient les visiteurs, comme des démonstrations de dressage de chien ou de l'effarouchement, avec Nièvre effarouchement (voir TDB n° 1684).

SOCIAL

// ACCOMPAGNEMENT

58 Solidarité à toutes épreuves

Les 27 et 28 octobre, à Luzy, Solidarité Paysans des pays de Bourgogne organisait une formation pour ses nouveaux bénévoles avec pour objectif l'acquisition d'un socle commun de connaissances et d'outils.



La formation des nouveaux bénévoles de Solidarité Paysans des pays de Bourgogne s'est déroulée sur deux jours à Luzy.

Le but de la formation des 27 et 28 octobre, à Luzy, orchestrée par Solidarité Paysans des pays de Bourgogne était d'offrir, aux nouveaux bénévoles, une base de connaissances commune sur le réseau, mais aussi des outils pour aider aux mieux les personnes accompagnées.

Pour rappel, Solidarité Paysans est un réseau national d'associations qui ont pour but d'accompagner, de défendre et d'aider les agriculteurs en difficulté – sur leur demande - tout en luttant contre l'exclusion en milieu rural (https://solidaritepaysans.org/). Aujourd'hui, le réseau d''associations Solidarité Paysans compte, à l'échelle nationale, 1 000 bénévoles et 80 salariés. 3 000 familles par an sont accompagnées par ces associations et près de 70 % des personnes suivies pérennisent leur activité agricole.

En l'essence

« Les bénévoles sont aux côtés des personnes en difficulté. Nous ne sommes pas là pour faire les choses à leurs places mais bien pour les épauler dans leurs démarches et leur apporter un soutien sans faille. Bien évidemment, tout cela nécessite une totale transparence afin que notre mission soit la plus efficace possible. En somme, il y a une sorte de contrat tacite de confiance entre Solidarité Paysans et la personne accompagnée, le tout dans un environnement de bienveillance, exempt de tout jugement » pointe Claude Le Flahec, administrateur à Solidarité Paysans National, également bénévole à Solidarité Paysans Vendée et intervenant lors de cette formation à Luzy. Afin de suivre ces « principes », les bénévoles s'appuient sur un document (« Les fondamentaux éthiques » https://solidaritepaysans.org/images/imagesCK/section_653/files/fondamentaux_sp.pdf) qui rappelle notamment que : *« les personnes fragilisées ou exclues doivent avoir accès aux droits fondamentaux, pour pouvoir envisager un nouveau départ et être pleinement citoyennes. Pour les paysans, cet avenir peut se construire dans ou hors de l'agriculture, en fonction de leur souhait et du contexte dans lequel ils se trouvent. Solidarité Paysans ancre son action dans une démarche d'éducation populaire ».*

Cette dernière est, en l'essence, de rendre accessible les savoirs (juridiques, économiques, etc.) aux personnes accompagnées afin qu'elles puissent prendre les décisions en toute connaissance de cause. Parmi ces difficultés, Claude Le Flahec pointe : *« les dettes économiques, mais également les dettes familiales qui sont souvent sous-jacentes et compliquées à déceler et/ou régler ».*

Les raisons

« Nous avons de plus en plus de bénévoles qui ne sont pas directement issues du monde agricole. Cela permet une belle ouverture d'esprit. Mais, nous avons à cœur de garder notre ancrage historique avec une majorité d'exploitants ou anciens exploitants dans nos effectifs afin qu'il y ait un socle « naturel » de compréhension des situations » détaille Claude Le Flahec. Afin de comprendre l'engagement des bénévoles, Chantal, 63 ans, adhérente depuis juin 2022, explique : *« Je suis fille d'agriculteurs, et suis très attachée à ce milieu même si je n'en ai pas fait mon métier puisque j'ai été, entre autres, infirmière scolaire. J'ai connu Solidarité Paysans par l'intermédiaire de l'histoire de Jérôme Laronze, exploitant en Saône-et-Loire (voir : https://www.lemonde.fr/series-d-ete/article/2021/08/15/l-affaire-jerome-laronze-le-parcours-tragique-d-un-eleveur-charolais-determine-a-sortir-du-circuit_6091507_3451060.html). Devant la détresse paysanne, et les impasses dans lesquelles ils peuvent se trouver, toute aide est bonne à offrir, d'où mon adhésion au moment de la retraite ».*

De son côté, Didier, 70 ans et ancien exploitant laitier est adhérent depuis janvier 2022 : *« les exploitants en difficulté ont tendance à s'isoler, et pour moi il est nécessaire de les sortir de cette claustration afin de les aider à avancer, le tout sans condescendance et dans un éveil mutuel. Travailler main dans la main est indispensable pour rebondir et trouver à nouveau du sens ou encore un équilibre à une profession, une vie ».* Pour la suite, Claude Le Flahec n'a qu'un souhait : *« j'adorerais voir des exploitants encore en activité devenir membre de l'association. Certes, cela demande du temps, mais leur vision n'apportera que du positif ».*

Pour contacter l'animateur de Solidarité Paysans des pays de Bourgogne : bourgogne@solidaritepaysans.org ou 06 38 05 28 37.

En cas d'absence, contacter directement les référents accompagnants de votre département : Nièvre : Pierre Delobbe au 06 70 44 48 51 ; Côte d'Or : Annick Gérard au 03 80 26 09 85 ; Saône-et-Loire : Christine Koenig-Maury au 07 82 76 01 14 ; Yonne : Jean Gobier au 09 66 90 28 32.

Chloé Monget

// EMPLOI

89 Une nouvelle formation viticole ouvre ses portes

Commencée le lundi 7 novembre pour une durée de 22 jours (soit jusqu'au vendredi 2 décembre), la nouvelle formation proposée par Vitis Vini Terra porte sur l'initiation et le perfectionnement à la taille hivernale de la vigne dans le cadre d'une viticulture durable.
Cinq stagiaires (tous inscrits comme demandeurs d'emploi à Pôle emploi) participent à cette formation qui se déroule dans les vignes du Grand Auxerrois, du Chablisien et du Tonnerrois. Sur ces 22 jours, 9 jours ont lieu en entreprise, entre le vendredi 18 novembre et le mercredi 30 novembre.
Point fort de cette formation : les entreprises partenaires (PSAV, AVE 89 et le Moulin de Vaudon) s'engagent à embaucher tous les participants, soit en CDD pour une durée minimale de 12 mois, soit en CDI.

De quoi permettre aux domaines viticoles de trouver de la main-d'œuvre supplémentaire dont ils ont terriblement besoin.

Christopher Levé



Cette nouvelle formation à la taille de la vigne a commencé le 7 novembre.

// ÉNERGIES

Chauffage : à quoi faut-il s'attendre cet hiver ?

Depuis cet automne, l'État prépare les Français à réduire leur consommation d'énergies durant les prochains mois. Le spécialiste de l'énergie et professeur à l'École du pétrole et des moteurs, Jean-Pierre Favennec, se veut néanmoins rassurant, mais alerte sur la nécessité de trouver d'autres sources d'approvisionnement pour l'hiver 2023-2024.

Quel est le pourcentage de gaz russe utilisé par la France habituellement ?

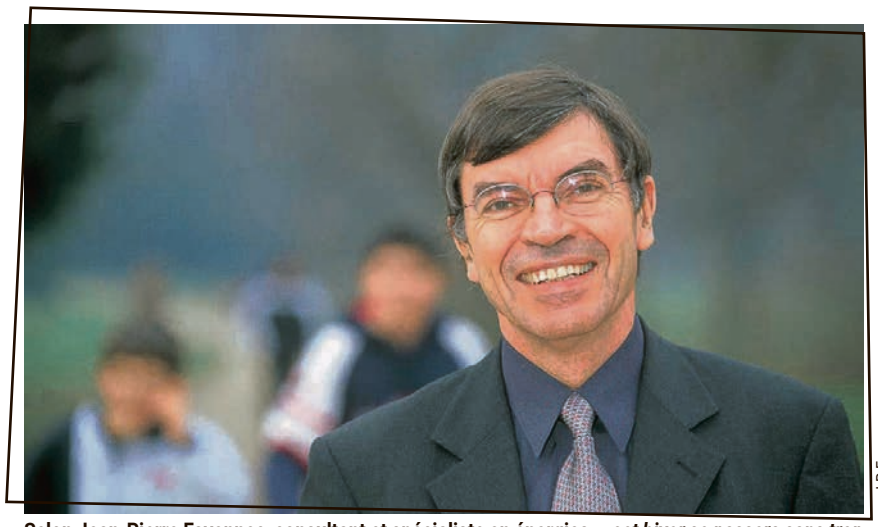
Jean-Pierre Favennec : *« En 2019, les importations russes ont représenté 40 % de l'approvisionnement européen, soit 200 milliards de m³. Au fil des années, ce chiffre a fini par s'étioler. Pour rappel, au moment où le conflit entre la Russie et l'Ukraine a démarré en février 2022, le gazoduc Nord Stream 2 venait tout juste d'être terminé, il n'a donc que très peu fonctionné ».*

Depuis quelle date l'Europe achète-t-elle du gaz à la Russie ?

J.-P. F. : *« Dès la fin des années 1970, les Européens se sont intéressés au gaz russe. L'achat remonte aux années 1980 et les tuyaux ukrainiens constituaient la principale voie d'acheminement. Jusqu'en 2005, les Russes vendaient à l'Ukraine le gaz à un prix très bas, égal à 25 % du niveau mondial. Mais lorsque la « révolution orange » a éclaté en Ukraine, les Ukrainiens ont dû payer le prix fort et n'ont pas pu en acheter suffisamment. Ensuite, le gazoduc Nord Stream1 a été inauguré et a relié la Russie à l'Allemagne par la mer Baltique, sans croiser d'autres pays ».*

La France dispose-t-elle d'assez de stocks en gaz pour tenir cet hiver ?

J.-P. F. : *« La bonne nouvelle, c'est que nos stocks de gaz sont pratiquement pleins. Nous avons de quoi tenir environ deux mois et demi durant cet hiver. Certes, nous n'aurons plus d'approvisionnements venant de la Russie, mais l'arrivée de gaz par les gazoducs venant de la Norvège, de l'Algérie, du Qatar et des États-Unis continue. Les États-Unis ont augmenté leur capacité de production de gaz naturel liquéfié (GNL) et le Nigeria nous en fournit également. Cet hiver se passera sans trop de difficultés. L'inquiétude se situe plus pour l'hiver 2023-2024, puisqu'aucun approvisionnement de gaz russe n'aura pu être fait d'ici là ».*



J-P Favennec

Selon Jean-Pierre Favennec, consultant et spécialiste en énergies, *« cet hiver se passera sans trop de difficultés »*, mais *« l'inquiétude se situe plus pour l'hiver 2023/2024 ».*

La production d'électricité via les centrales nucléaires françaises sera-t-elle suffisante ?

J.-P. F. : *« Actuellement, 24 réacteurs nucléaires sur 56 sont à l'arrêt en France. Une partie d'entre eux le sont à cause de ce que nous appelons le grand carénage : beaucoup de réacteurs ont été construits entre 1975 et 1990, mais la durée de vie d'une centrale est de 40 ans maximum. Il faut donc les entretenir avant de les prolonger. Quant aux réacteurs les plus récents, ils sont frappés par des problèmes de corrosion où la rouille fragilise les tuyaux. Or, des grèves au sein d'EDF ralentissent la remise en service de ces centrales. Entre les maintenances et les réparations dues à la corrosion, de nombreux réacteurs sont à l'arrêt. Normalement, 80 % de l'électricité utilisée en France provient du nucléaire. Mais avec les problèmes précédemment cités, ce pourcentage est actuellement plus faible ».*

La France achète-t-elle de l'électricité à l'Allemagne ?

J.-P. F. : *« Pour l'instant, la France vend du gaz à l'Allemagne qui, en échange, vend de l'électricité à la France. La France a recours à une électricité très chère et tout le monde en pâtit, c'est pour cela que le gouvernement a mis en place le bouclier tarifaire pour les particuliers. Mais le problème touche également les artisans et les petites sociétés qui renouvellent leur contrat d'approvisionnement en énergie cette année ».*

Propos recueillis par Léa Rochon

Connaître sa consommation électrique en temps réel avec Écowatt



DR

Disponible gratuitement sur internet ou via une application depuis le 19 octobre, Écowatt est un dispositif développé par le Réseau de transport d'électricité (RTE) et l'Agence de la transition écologique (Ademe). Cet outil fonctionne comme une météo de l'électricité : Écowatt informe en temps réel sur le niveau de consommation des Français, région par région. En cas de couleur orange, signe d'un système électrique tendu, l'application encourage le particulier à effectuer des écogestes pour minimiser son impact sur le réseau. La couleur rouge symbolise, quant à elle, un système électrique très tendu. Un message sera alors envoyé sur l'application indiquant *« coupures inévitables si nous ne baissons pas notre consommation »*. Afin que cet outil soit le plus précis possible, RTE prévoit le niveau de consommation des Français, la production d'électricité disponible et le niveau d'import possible. Pour rappel, l'observatoire statistique de la demande en énergie (Ceren) estimait qu'en 2017 le chauffage représentait 66 % de la consommation d'énergie des ménages au sein de leur logement, suivi par l'électricité spécifique (17 %), la cuisson (11 %) et l'eau chaude (5 %).

// COMBUSTIBLE

Faute de disponibilités, le granulé bois flambe

Tendance, le granulé de bois connaît néanmoins une crise majeure en cet automne. Victime de son succès, il se fait rare et cher. Éléments d'explication.

Les rayons des grandes enseignes sont parfois vides, des fournisseurs affichent des listes d'attente et lorsque l'on arrive enfin à trouver du combustible, celui-ci est vendu à un prix allant de 10 à 15 € le sac de 15 kg. *« Le prix du granulé a quasiment triplé en un an, atteignant environ 800 € la tonne »*, se désole le délégué général de l'association nationale du chauffage au granulé, Propellet, Éric Vial.

Granulés et bois

Les prix des stères de bois (variables en fonction des régions et des découpes) connaissent certes une augmentation mais sans commune mesure avec celle des granulés, laissant beaucoup d'observateurs pantois quant à cette différence de situation. L'explication est pourtant simple : le marché du bois et celui du pellet sont très différents. Le premier est un produit brut, qui répond à des logiques de marché hyperlocal, fait de multiples petits producteurs aux clients fidèles, et reste ainsi plus éloigné de la loi de l'offre et de la demande. Le granulé de bois, au contraire est un produit transformé. *« En France, 90 à 95 % des volumes de granulés sont produits à partir de connexes de scierie : de copeaux, de sciures… Or, aujourd'hui, les mises sur le marché de maisons neuves diminuent. Du coup, les volumes d'activité des scieries chutent »*, explique Éric Vial. *« La conséquence de cette raréfaction est simple : le prix de la matière première a doublé depuis l'année dernière »*, précise son collègue, Michel Cochet, président de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes (interprofession) et lui-même dirigeant d'une entreprise de fabrication de granulés en Isère. De plus, le process de fabrication des granulés nécessite de broyer la matière première, de la sécher puis de la compacter à l'aide de presses industrielles. Autant d'étapes qui nécessitent de l'énergie, dont les prix ont flambé ces derniers mois. S'y ajoutent enfin une augmentation des prix des transports et des emballages. *« Et on se retrouve avec un prix du granulé qui double naturellement »*, conclut Éric Vial. Un phénomène auquel s'ajoute un effet d'affolement, selon les deux spécialistes de ce marché à la croissance exponentielle.

Un effet d'emballement

En effet, le marché des granulés connaît ces dernières années une progression exceptionnelle. D'un côté, l'État a engagé une politique visant à terme la fin des chaudières à fioul et misant sur les énergies renouvelables. Les aides à l'installation, accompagnées jusque-là de tarifs attractifs, ont poussé de nombreux particuliers et collectivités à se tourner vers les pellets. Ainsi, entre 2020 et 2021, les ventes de poêles à granulés ont augmenté de 41 % et les ventes de chaudières à granulé de 120 %, selon Propellet. L'augmentation de la demande avait été néanmoins anticipée, relève Éric Vial : *« Cette année, trois nouvelles usines ont ouvert, ce qui représente environ 270 000 tonnes supplémentaires. Et les fabricants ont adapté leurs process pour produire plus. »* Dans l'usine de Michel Cochet par exemple (Alpes Énergie bois), *« on a augmenté de 25 % notre production en 2022 »*. La région Aura compte ainsi dorénavant seize usines, pour une capacité de production de 650 000 tonnes, contre 440 000 tonnes en 2020, estime Fibois Aura. *« Finalement, le vrai problème aujourd'hui c'est un mouvement de panique, comme celui que l'on a vu pour le papier toilette ou la moutarde »*, avance Éric Vial. *« Depuis le mois de mars, alors qu'il fait chaud, on fait face à une demande inhabituelle. Un phénomène dont les médias se sont emparés, ce qui a contribué à accélérer le mouvement de panique. »* Résultat : un gonflement artificiel de la demande. En effet, en fonction du nombre de nouvelles installations, Propellet estime qu'*« entre 2021 et 2022, la croissance du marché aurait dû être de 13 à 14 %. Or, on constate aujourd'hui une hausse des achats deux à six fois plus importante que les besoins réels. Les gens surréagissent et achètent plus que leurs besoins »*. C'est pourquoi aujourd'hui, les acteurs de la filière appellent à la raison et contingentent les achats afin de permettre à chacun de se fournir, de laisser le temps aux usines de produire et au marché de se calmer. Michel Cochet reste cependant confiant : *« Je pense qu'en 2023, la situation va se stabiliser et retrouver des niveaux de prix certes supérieurs aux années précédentes mais inférieurs au pic actuel. Le granulé restera intéressant économiquement. D'autant qu'il crée des emplois en France et participe à décarboner l'économie ».*

Leïla Piazza



Le prix du granulé a quasiment triplé en un an, atteignant environ 800 € la tonne.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Gagnez en visibilité sur les réseaux sociaux

• 29 novembre

À Bretenière

Contact: Corine Garnier-Penning, CA21 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Sauveteur secouriste au Travail - Formation initiale

• 1er et 2 décembre

À Châtillon sur Seine

Contact: Corine Garnier-Penning, CA21 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Impact de la Pac 2023 sur mon exploitation

• Le 29 novembre

À Châtillon sur Seine

Contact : Cathie Cuisin - 03 80 68 66 62 cathie.cuisin@cote-dor.chambagri.fr

Agir pour ma Cessation et la Transmission de mon Exploitation (ACTE)

Les 25 novembre et 7 décembre

À Bretenière

Contact : Amelie Fercoq - 03 80 68 66 84 amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Alimentation des ruminants (Obsalim)

• 21 novembre

La méthode Obsalim est basée sur l'observation des animaux. Elle permet de piloter les rations alimentaires, de maîtriser les pathologies et ainsi de faire des économies !

Contact : 03 86 93 40 37.

// Mieux vivre son métier d'agriculteur

• Le 6 décembre

Comment me sentir bien et m'épanouir dans mon métier d'agriculteur ?

Renseignements : Julianne Aubertot – Bio Bourgogne - 06 02 01 22 24.

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Les 22 et 30 novembre

• Les 29 novembre et 6 décembre

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Quinzaine de la transmission

• Lundi 21 novembre

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission, le service de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dédié aux transmissions et reprises d'exploitations tiendra une permanence à Bligny-sur-Ouche, en mairie, place de l'hôtel de ville.

• Mercredi 23 novembre

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission, le service de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dédié aux transmissions et reprises d'exploitations tiendra une permanence à Saint-Broingt-les-Moines, salle de la mairie, Grand place.

• Jeudi 24 novembre

Dans le cadre de la Quinzaine de la transmission, le service de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dédié aux transmissions et reprises d'exploitations tiendra une permanence à Saulieu, au centre social, 5, rue du Tour des Fossés.

Renseignements au 03 80 68 66 54 ou par mail : alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// S'installer en production fromagère

• 23 novembre

Une journée dédiée aux porteurs de projet pour la production fromagère aura lieu le 23 novembre à la mairie de Corbigny.

Renseignement : Emma Larue : emma.larue@nievre.chambagri.fr ou au 06 76 09 01 36

//Porte ouverte sur l'Agrivoltaïsme

• 30 novembre

Les conseillers de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, en partenariat avec Photosol, vous proposent la découverte de l'agrivoltaïsme, au service de l'agriculture avec un élevage ovin. Au programme, à partir de 14h : présentation du site agrivoltaïque par Photosol et l'exploitant Emmanuel Mortelmans, visite de la parcelle en suivi par la Chambre d'Agriculture de la Nièvre, présentation des résultats des suivis réalisés en 2021 et 2022 (Pousse et valeur de l'herbe, Croissance des agneaux, Comportement animal), et enfin les informations à connaître avant de se lancer dans l'agrivoltaïsme. Le site se trouve entre Faye et Jousiaux (fléchage assuré).

Renseignements : 06 33 63 91 32 (Christophe Dagouneau) ou 06 72 39 76 43 (Christophe Rainon).

YONNE

// Éviter les pièges de la cybercriminalité

• Vendredi 25 novembre

De 16 h à 18 h, pour les seniors (sociétaires ou non), et de 18 h à 20 h, pour les agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales... (sociétaires ou non), à la Maison Rose de Saint-Bris-le-Vineux (caisse locale de l'Auxerrois).

• Vendredi 25 novembre

De 16 h à 18 h, pour les seniors (sociétaires ou non), et de 18 h à 20 h, pour les agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales... (sociétaires ou non), à l'espace Victor Hugo d'Avallon (caisse locale du Pays Avallonnais).

Contact : Groupama au 03 86 49 24 02.

Déchargez-vous des contraintes en nous confiant la gestion de vos paies

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.



N'attendez plus !

Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr

FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

15/11/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 553 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,68	3,88	3,76	-0.01
		300-350	3,50	3,79	3,65	0,08
		350-400	3,45	3,62	3,53	0,00
		400-450	3,38	3,53	3,44	-0.03
		450-500	3,38	3,55	3,44	0,06
	R	350-400	3,33	3,40	3,38	-0.10
		450-500	3,33	3,33	3,33	
F	U	200-250	3,58	3,77	3,67	0.02
		250-300	3,20	3,28	3,26	-0.03
		300-350	3,20	3,44	3,32	-0.08
		350-400	3,28	3,28	3,28	0,00
	R	300-350	3.13	3.26	3.20	
		350-400	3.14	3.17	3.16	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 79 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	300-350	3,16	3,22	3,19	
		450 et +	2.99	2.99	2.99	-0.26

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 385 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,06	3,71	3,50	-0,01
		- 5 ans	3,33	3,47	3,40	-0.14
	U	24 à 36 mois	2,87	3,41	3,09	-0,03
		- 5 ans	2,77	3,41	2.94	-0.06
		5 à 10 ans	2,68	3,14	2,84	-0,06
		+ 10 ans	2,62	2,86	2,70	-0,04
	R	24 à 36 mois	2,65	2.86	2,75	-0.17
		- 5 ans	2,42	2,78	2,66	-0.12
		5 à 10 ans	2,38	2,73	2,58	-0.12
		+ 10 ans	2,31	2,62	2,50	-0.24
	O	+ 10 ans	2.01	2.31	2.19	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1017 - Taux de vente : 95 %

Broutards : Le commerce reste ferme et actif dans toutes les catégories, que ce soit dans les lots non vaccinés FCO pour la France ou dans les lots valablement vaccinés pour satisfaire les besoins des engraisseurs Italiens, Espagnols, Allemands, Algériens ou encore Tunisiens.

Laitonnes : Les tarifs demeurent attractifs dans les lourdes et dans les bonnes légères. On note toutefois un léger repli dans les inférieurs.

Vaches, génisses 30 mois : Offre conséquente et de saison. Une qualité hétérogène additionnée à un léger tassement des cours de la viande explique la perte de quelques centimes. Cette baisse n'a rien d'alarmant d'autant plus que les animaux préparés trouvent encore preneur rapidement à des cours fermes. Vente fluide.

Taureaux : Cours reconduits dans les bons sujets.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

14/11/2022

Effectif : 200

Broutards	(235 - 395 kg)	820 - 1340	3,18 - 3,55
Broutards	(420 - 470 kg)	1460 - 1600	3,40 - 3,47
Laitonnes	(275 - 375 kg)	850 - 1190	3,10 - 3,21
Génisses 16 - 24 mois	(390 - 460 kg)	1070 - 1300	2,34 - 3,32
Génisses 24 - 36 mois	(495 - 690 kg)	1680 - 2140	2,57 - 3,10
Taureaux	(1120 - 1150 kg)	2900 - 3030	2,52 - 2,71
Vaches suitées mâles et femelles		2900 - 3030	
Vaches légères		1100 - 1460	
Vaches entre deux		1480 - 1750	
Vaches lourdes		1770 - 2730	

Placement plus sélectif en broutards à des tarifs maintenus en supérieurs et en légère baisse en ordinaires.

Peu d'apports en femelles. Cours stables.

En vaches maigres les sujets âgés ou maigres voient leurs tarifs orientés à la baisse, tarifs maintenus en lourdes de bonne qualité. Peu d'invendus.

Bovins gras : 12

Vaches de viande 5,20 à 5,42 €/kg de viande.

Génisses de viande 5,32 à 5,46 €/kg de viande.

Tassement des tarifs en sujets gras. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

07/11/2022

Effectif : 133

Agneaux gras	150 - 191	(2,60 - 3,96)
Brebis	76 - 125	(1,10 - 1,82)

Moins d'apports cette semaine entrainant une vente globale à des tarifs en progression.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/11/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 1007 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.00	4.47	4.27	0.31
		de 38 à 44 kg	4.06	4.54	4.28	0.42
		de 44 à 50 kg	3.67	4.23	4.02	0.27
		+ de 50 kg	2.84	3.74	3.50	0.22
	R	de 32 à 38 kg	3.77	4.04	3.93	0.71
		de 38 à 44 kg	3.59	4.00	3.90	0.24
		de 44 à 50 kg	3.59	3.76	3.65	0.24

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 154 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.36	1.72	1.58	-0.02
	R	+ de 60 kg	1.05	1.34	1.25	-0.05

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 12 Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	48	67	58	19.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 11 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	122	131	127	44.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 184 - Taux de vente : 100 %

Agneaux de boucherie : L'offre est satisfaisante en volumes, mais surtout en qualité avec de nombreux lots d'agneaux bien triés et bien finis. La hausse sensible des cours observée au cours de la vente récompense les efforts produits par les éleveurs.

Brebis, béliers, caprins : Bonne vente et cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

09/11/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 173 - Vente : 78 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.28	3.38	3.35	
		400-450	3.31	3.38	3.36	
F	U	300-350	3.28	3.30	3.29	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 99 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3.14	3.16	3.14	
		- de 5 ans	2.86	3.12	3.02	
		5 à 10 ans	2.56	2.92	2.84	-0.04
		+ de 10 ans	2.62	2.68	2.64	-0.02

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 29 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.25	5.45	5.30	

GÉNISSES (€/kg vif) — *Effectif : 24 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 350 kg	5.35	5.50	5.48	

OBSERVATIONS

Effectif global : 272 - Taux de vente : 80 %

Broutards : Cours reconduits dans toutes les catégories, la demande se porte essentiellement sur des animaux valablement vaccinés pour l'export Algérie.

Laitonnes : Cours reconduits présentation en petit volume.

Vaches/génisses : Cours reconduits dans toutes les catégories, marché approvisionné en nombre et en qualité avec beaucoup d'animaux d'éleveurs.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

09/11/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 313 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.91	4.60	4.41	0.47
		de 38 à 44 kg	3.95	4.80	4.49	0.51
		+ de 44 kg	3.72	4.22	4.07	0.18

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 240 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.32	1.78	1.55	0.29
		+ de 60 kg	1.66	1.94	1.72	0.19

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 73 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	73	120	117	43.00
	R	25-35 kg	39	88	68	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 138 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	38	95	42	-14.00

Effectif global : 764 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : Ambiance euphorique ce mercredi avec une vente revue nettement à la hausse. La demande semble très forte aucun invendu, vente totale.

Brebis : Augmentation des cours présentation de bonne qualité.

Agneaux maigres : L'augmentation flagrante des agneaux gras dope inévitablement les agneaux d'embouche.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

14 Novembre 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché stable sur les mâles. Baisse de prix incompréhensible sur les femelles non –finis, notamment sur les catégories laitières! Incohérence totale des cotations de la semaine passée, au vu de la demande du marché!

Bovins maigres : Les cours suivent une tendance à la hausse dans un marché toujours très dynamique.

POLITIQUES

La Commission européenne proposera prochainement un règlement sur l'encadrement de la certification des absorptions de carbone, pour suivre et certifier de façon harmonisée la séquestration dans les sols. Son objectif est de favoriser les solutions et pratiques de stockage supplémentaire de carbone, afin d'agir pour la neutralité en 2050. Espérons que cette initiative permette notamment de renforcer au niveau UE la reconnaissance de captation du carbone sous prairies.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le ministère de l'Agriculture allemand a annoncé sa décision de mettre fin à l'exportation de bovins vifs pour l'élevage, pour les seuls animaux destinés à la reproduction (soit un volume de 31 000 têtes en 2021). La majorité des exportations allemandes n'est pas concernée. Alors que la législation européenne sur le transport des animaux vivants est en cours de révision, cette tendance n'est clairement pas la plus en vogue et la filière française doit continuer d'œuvrer à l'influence des arbitrages pour tenir compte de la réalité du terrain et des enjeux économiques.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Après plus de 3 années d'échanges, la FNB a demandé à METRO par voie de communiqué de presse, des actes concrets et rapides quant au déploiement de la démarche « Eleveur & engagé ». Afin de répondre à l'essence même de la démarche (transparence, juste rémunération), il est urgent que METRO fasse appliquer au sein de cette démarche la loi EGALIM2, en contractualisant en amont le prix payé producteur !

FOCUS

Les 9 et 10 novembre dernier, a eu lieu le septième Séminaire du projet européen BovINE auquel la FNB et IDELE participent. Organisé en Espagne, à Pampelune, il a été l'occasion notamment pour les 10 pays européens présents, de partager les bonnes pratiques et recherches innovations permettant de répondre à l'enjeu du « Green Deal » que souhaite mettre en place l'Union européenne!
Cette session sera présentée le 1er décembre à Bruxelles.

REGION

Save the date - Grand Angle Viande : La 9e édition de la conférence Grand Angle Viande se tiendra le 18 janvier 2023 à l'Espace Van Gogh à Paris, et en diffusion en direct sur 7 antennes de l'IDELE : Aubière (63), Laxou (54), Beaucouzé (49), Castanet-Tolosan (31), Le Rheu (35), Limoges (87) et Villers-Bocage (14). L'occasion d'échanger sur la situation des marchés et les perspectives de la filière bovine et de s'informer des derniers travaux de R&D de la production à l'aval de la filière.

FAIT DE LA SEMAINE

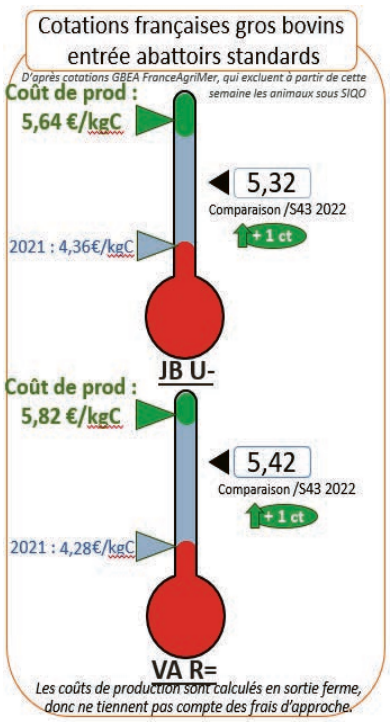
Face au manque d'ambition des acteurs de la filière lors des premières étapes des Assises du bœuf organisé par INTERBEV, la FNB demande un sursaut collectif et rapide de leur part! La FNB souhaite donc que la prochaine Section Bovin INTERBEV, prévue le 22 novembre prochain, soit décisive quant à la mise en œuvre d'une feuille de route dès 2023, porteuse de rémunération et de perspectives durables pour les éleveurs bovins allaitant !

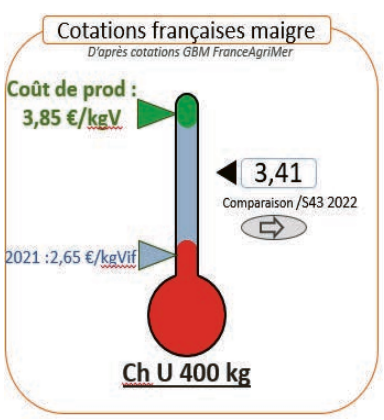
CHIFFRE DE LA SEMAINE

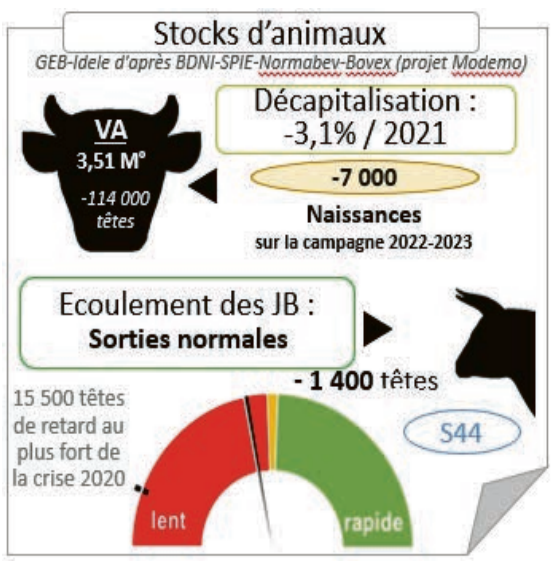
20% et 30%

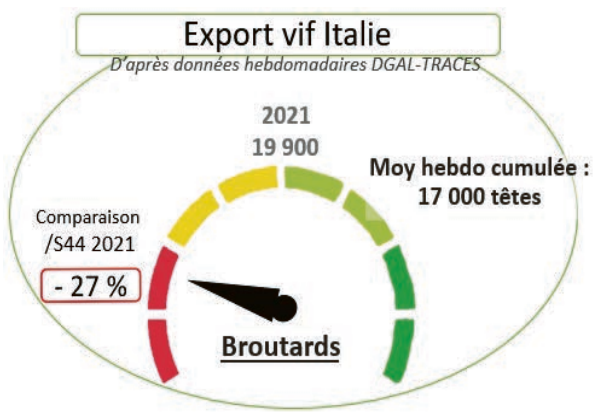
Ce sont les seuils de pertes, enfin actés par décret, qui déclencheront le dispositif de gestion des risques climatiques des prairies : l'assurance (20%) et le fonds de solidarité nationale (30%). Rappelons que cette perte sera évaluée à partir d'un indice satellitaire, sur la base d'une référence historique courte (moyenne de 3 ans ou 5ans olympique). Les modalités de recours en cas de désaccord sur le constat des pertes doivent encore être définies.

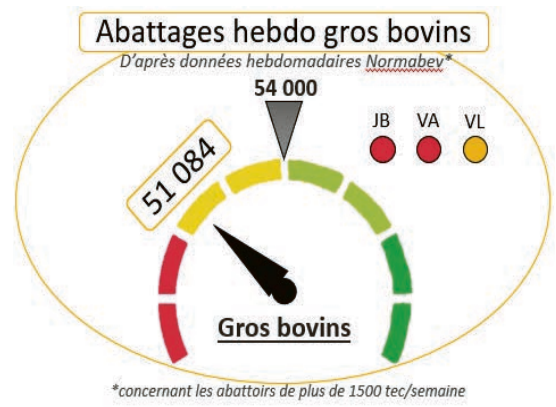
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

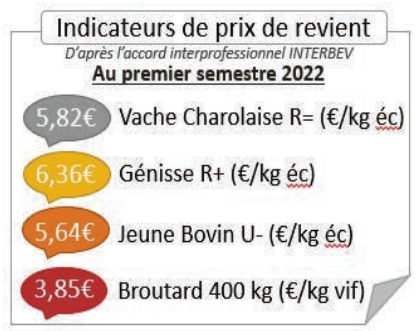














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 45
du 14 au 20 novembre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le commerce est régulier, avec toujours une préférence des acheteurs pour les sujets lourds bien conformés. Les cours sont facilement reconduits dans ces catégories. En revanche, l'écart continue de se creuser entre les animaux valablement vaccinés FCO 4 et 8 et les autres : le placement est moins évident et les cours s'en ressentent. En femelles, l'ambiance est bonne, notamment en sujets lourds.

Gros bovins maigres : Les volumes sont globalement modérés, excepté sur le Cantal où les sorties progressent encore, comme la semaine dernière. La demande est régulière, les cours sont facilement reconduits à des niveaux satisfaisants. Les vaches plutôt jeunes et bien démarrées sont toujours recherchées.

Boucherie : Les apports sont stables dans une ambiance qui reste globalement dynamique. Les femelles allaitantes bien conformées se placent rapidement à des cours toujours fermes. Comme la semaine dernière, la pression s'accentue sur les vaches mixtes et laitières ou allaitantes d'entrée de gamme. Les tarifs sont de nouveau revus à la baisse dans ces catégories.

Veaux : Les volumes se stabilisent ce qui fluidifie un peu le placement. Le commerce est stable en veaux correctement démarrés et plutôt lourds, ce qui permet de reconduire les cours. La marchandise moyenne et/ou trop légère reste très difficile à placer. En veaux gras sur l'Aveyron et en veaux sous la mère, la demande reste forte face à des volumes limités, les cours sont de nouveau haussiers.

Ovins : En agneaux, la bonne dynamique commerciale se confirme. La demande est active face à des présentations de bonne qualité et des acheteurs présents. Les lots supérieurs bien conformés et triés contribuent également à tirer les cours vers le haut, on enregistre globalement de belles progressions tarifaires. En brebis, le commerce est toujours très actif permettant de maintenir fermement les cours.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque, tout état.
✆ 07 49 88 65 13

71 - Vends tracteur case IH Maxxum 110 avec chargeur, cause retraite.
✆ 03 85 25 83 76 HR

71 - Vends petits tracteurs anciens pour collection.
✆ 06 13 81 44 25

Travail du sol

01 - Vends déchaumeur Labbe Rotiel 2018 atte. Avt AR 1800 kg 9 dents 9 disques diam 610, 3m 2 roues ter.
✆ 06 11 13 72 58

26 - Vends charrue Monosoc maque Souchu Pinet bon état 300 euros.
✆ 06 07 68 05 52

Récolte

38 - Vends faucheuse Kuhn FC 283 G11 conditionneur année 2008 bon état 3500 euros HT aplatisseur.
✆ 06 72 54 89 28

74 - Vends presse BR Case RBx463 FIL/FIC 9400 bottes, révisée. 12000 euros à débattre.
✆ 04 50 01 45 01

Arbo-viti

26 - Vends pompe irrig Caprari, cabine Buissard, transpal elect, compresseur Lacme, tondeuse arbo Votex et lot escabeaux.
✆ 06 78 50 56 53

Distribution

69 - Recherche semoir engrais.
✆ 07 82 54 41 88

Irrigation

26 - Cherche enrouleur en bon état 100-120 x 400 à 500 m. Laisser message
✆ 04 75 53 64 22

Forestiers

38 - Achète bois toute essence à bord de route ou sur pied.
✆ 06 13 44 07 18
06 13 29 27 35

Divers

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (4303)
✆ 06 71 10 93 35

38 - Vends remorque vente directe Malineo étal mobile 2021 3m2 o ptac 1100kg état neuf.
✆ 06 80 43 18 51

38 - Vends fendeuse à bois 20T sur prise de force, treuil intégré, coin 4 buches long 110, 1400 euros à débattre.
✆ 06 81 80 53 94

38 - Agri vend 2 silos polyester 1300 euros pièce à débattre.
✆ 06 38 22 32 55

38 - Vends rabot à lizier 2m50 Desvoys - Compresseur 230l 380 volts - Karcher 30 bars 380 volts - Scie 3 points - Scie 380 volts diam 600 BE.
✆ 06 59 07 41 86

38 - Achète tracteur 4 roues motrices 50 chevaux environ avec fourche.
✆ 06 87 84 57 39

42 - Cause santé vend chaudière à bûches marque Morvan, 35 kw, 2 ans, comme neuve, prix à débattre.
✆ 06 77 96 91 74

58 - Vends cause retraite : Mélangeuse Keenan Mecafibre 320 (14m3) TBE ; - Désileuse-pailleuse Silofarmer DP 560 HGL, 2 déméleurs, embrayage élect, casquette orient, caméra,TBE ; Faucheuse Potinger Novacat 305, 3m, lamier 2 campagnes TBE ; Canon effaroucheur ; 2 barrières 2.4 m de panel de contention ; 2 panneaux de cornadis 4.5 m 6 pl et 5 m 7 pl ; petits prix : compresseur d'atelier 500l, gros touret à meuler, multi-broie-tout (créales). Renseignements et photos sur demande (4401)
✆ 06 10 65 49 13

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

Suivez-nous sur notre page Facebook

Euryclée Logiciels
Transformez vos produits
Gérez vos ventes
Facturez
Gagnez du temps avec nos logiciels
03 85 54 76 36
www.euryclee.fr

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

67 - Cherche pompe à injection ou moteur avec la pompe pour vieux tracteur Cormick international FU 237 D de 1958 utility. Vends occas. laveuse d'asperge 6m et laveuse électronique Hermeler et laveuse calibreuse DELP, pulvé PLATZ asperge 3 r av pendillards, ventilateur pour séchage oignon et peseuse avec bande transporteuse 1 -5 kg, cowercrop 8 disques lourd 1,1m, scarificateur 1 m extensible hydraulique avec soc butteur et débutteur et scarificateur double rangs spécial asperge (avec cadre surélevé pour buttes), semoir pneumatique légumes 4 r et 6 rangs. Mat neufs Heuling désherbeur, destoloneuse brosses rotatives pour buttes fraise. Griffes asperge (hors 67-68-57) et plant frigo fraise Mazzzoni. Plastique asperge N/B et transparent a poches 1,4-2-4-5 m et antibuée 1,7 m et plastique tunnel 180 m 6 et plus et 800 arceaux et ancres pour tunnel. Remorque van 1 pl à réparer, 1 étau acier.
✆ 06 14 36 28 98
ou 03 88 70 72 74

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia 1m80 + sur commande possibilité de livraison stock important.
✆ 06 03 12 27 73

26 - Vends foin et paille 120 X 120 très bonne qualité. Livraison proximité.
✆ 06 88 48 14 29

38 - Vends litière Miscanthus Haute qualité, livrée Bovins/volailles et autres.
✆ 06 51 01 01 83

39 - Vends paille, foin et luzerne. Liv. assurée
✆ 06 73 92 81 55

69 - A vendre courges Muscade 0,70 euros le kg.
✆ 06 03 25 22 70

71 - Vends foin balles rondes, PN 2022, bon, 30 t, 120/130, 95 euros/tonnes, à prendre sur place.
✆ 06 14 81 05 65

Fourrage

03 - Vends foin, sous abris en bottes 90x120x240.
✆ 06 84 61 64 45

21 - Vends balles enrubannage (4503)
✆ 03 80 84 33 60

23 - Vends foin, round baller, aplatisseur de céréales, camera élevage, épandeur, charrue, fourche.
✆ 06 33 54 93 07

69 - Vends foin 2022 bottes haute densité et balles rondes - Très bonne qualité - Paille d'orge - Livraison par 10 tonnes minimum.
✆ 04 74 00 30 70

Immobilier

71 - Recherche ferme à vendre ou à louer, annonce sérieuse.
✆ 06 81 89 18 52

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Location

Autres

07 - Agriculteur cherche terre agricole en location fermage option céréale.
✆ 06 34 61 13 79

Emploi

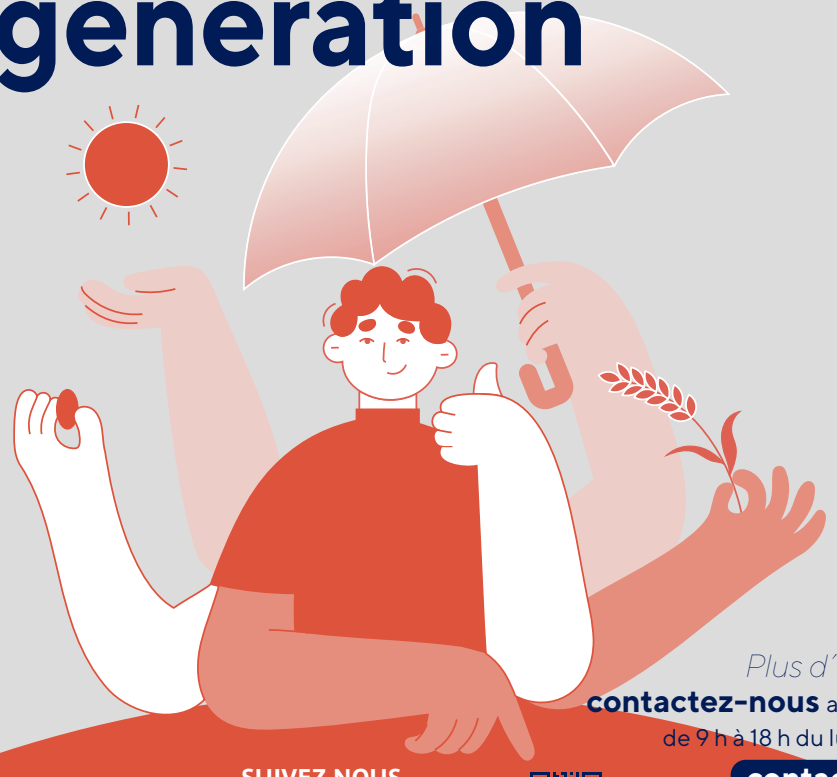
Offre

18 - Le Service de Remplacementdu Cher cherche un Agent de remplacement en polyculture élevage pour un Groupe d'Emploi Partagé sur le canton de Baugy. Travaux liés à la production animale (bovin,caprins,volailles) et à la conduite de différentes cultures. Renseignements et candidature par mail
✆ marion.vanneron@agricvl.fr

Connaissez-vous notre page Twitter ?

ATEKKA
La néo assurance des filières agricoles

L'assurance agricole nouvelle génération



Cette réforme s'applique aux récoltes 2023 !



«*Agriculteurs*, bénéficiez des nouveaux avantages de l'*assurance récolte* grâce à *Atekka* !»

RÉDUISEZ
le coût de votre protection grâce à la subvention de **70 %** de votre prime*!

MODULEZ
votre formule de franchise dès **15 %** !

BÉNÉFICIEZ
du fond de solidarité grâce à **Atekka** qui devient votre guichet unique.

Plus d'informations,
contactez-nous au 01.40.66.27.52
de 9 h à 18 h du lundi au vendredi.
contact@atekka.fr

SUIVEZ NOUS
www.atekka.fr

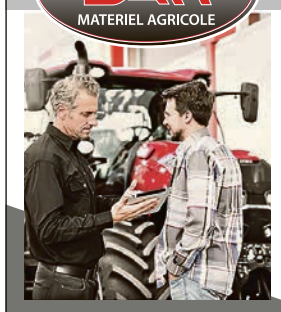
ORIAS : 17002730

* Subvention 70% sur une base de franchise de 20% seuil 20%.

PETITES ANNONCES

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



SUR SA BASE DE VENOY (89)

- **2 commerciaux (H/F)**
motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
- **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
- **1 ouvrier polyvalent (H/F)**
débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e)salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer: traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD (du 14/11/2022 au 28/06/2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité – Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

38 - Recherche agriculteur expérimenté pour un poste de chef de ferme salarié CDI. (départ à la retraite) Exploitation 60 hapolyculture, Travaux forestier et pension chevaux stabulation libre. Possibilité Maison pour logement de fonction surexploitation. Rigueur et autonomie exigées.
✆ 06 87 71 73 70

38 - Cherche chauffeur permis super lourds trajets réguliers.
✆ 06 13 44 07 18
06 13 29 27 35

71 - Recherche ouvrier agricole exploitation engraissement bovins-céréaliers, en vue association, si motivé région Louhannaise.
✆ 06 45 36 25 83

2M CAMPUS MÉTIERS MARZY

FORMATEUR (RICE) EN MÉCANIQUE AGRICOLE
Marzy (58) - Poste en contrat CDI Temps plein, dès que possible



MISSION PRINCIPALE
Enseigner la mécanique agricole et la maintenance des matériels d'espaces verts.
PROFIL RECHERCHÉ
BTS TSMA ou BTMA MMA
Expérience dans le secteur de la mécanique agricole.

Merci de faire parvenir votre candidature (CV+LM) à j.coulon@campusmetiersmarzy.com

18 - Exploitation viticole, située à Quincy, recherche un agent ou une agente viticole, ayant de la rigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe.Travail à effectuer: entretien des vignes,mise en bouteille, étiquetage, conduite éventuelle d'enjambeur. Poste en CDD d'une durée minimale de deux mois qui peut déboucher sur un CDI, à pourvoir dès maintenant. Connaissance du milieu viticole souhaité- Permis B et véhicule personnel obligatore.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Exploitation viticole, située à Humbligny, recherche un agent ou une agente viticole, ayant de la rigueur, un sens de l'observation, une capacité d'adaptation et aimant le travail en équipe. Travail à effectuer : entretien des vignes et étiquetage. Poste en CDD du 21/11/2022au 16/01/2023 qui peut déboucher sur un CDI. Connaissance du milieu viticole souhaité -Permis B et véhicule personnel obligatoire
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Cuma de Grossouvre, recrute salarié agricole, CDD 3 mois puis CDI. Conduite et entretien presse HD, divers matériels, soin aux animaux. Candidature à Emmanuel Vigier-Pontroy, 18600 Sancoins
✆ vigier.pontroy@gmail.com

73 - Recherche ouvrier agricole 01/12/2022 - 30/04/2023 pour alimentation du troupeau, traite des vaches + génisses.
✆ 06 14 58 24 34

COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD — MEMBRE DE ALLIANCE BFC — Horma Nat

Gamm vert

RESPONSABLE RAYON VÉGÉTAL (H/F)
CDI – BEAUNE (21)

Missions principales :
- Accueil et conseil auprès des clients
- Vente, rangement des produits, gestion des stocks
- Tenue de la caisse

Profil recherché :
- Formation végétale type **BTA, BTS Horticole**
- Maitrise des techniques de vente
- Idéalement **expérience de 1 à 2 ans** sur un poste similaire

Poste en contrat **CDI temps plein** à pourvoir dès que possible.

Merci de faire parvenir votre candidature via notre site carrière : alliancebfc.softy.pro

Stage

58 - Jeune homme BAC PRO CGEA, Ecole de Challuy recherche maître de stage en polyculture-élevage région Nièvre de suite (4502)
✆ 07 85 35 35 58

Propriété

Le cabinet BRIVET – RAFFIN

Spécialiste de l'immobilier rural depuis 1968,
recherche pour sa clientèle française et européenne : maisons de charme, châteaux, fermettes, domaines agricoles et forestiers

Tél : 04.70.35.05.33 - *brivet-raffin.moulins@orange.fr*

Animaux

Bovin



agri-video-system.com — Romain Chabert 06 80 41 11 04

01 - Recherche bâtiment pour mettre 80 génisses de 6 mois à 1 an en pension région Bresse Val de Saône.
✆ 06 18 40 67 71

01 - Vends génisses taureau broutards charolais petit taureau et veau Jersiaise IBR (A).
✆ 04 74 51 42 39

SICAFOME
MOULINS ENGILBERT
VENTE DE CHEPTEL
JEUDI 24 NOVEMBRE 2022 à 13h30
80 VACHES GESTANTES
(dont 15 limousines)
Termes janvier à mars
Animaux indemnes IBR
RENSEIGNEMENTS & CAUTION BANCAIRE au 03 86 84 28 75 / 06 48 17 03 17

01 - Vends 2 repro Charolais HBC 22 mois, 1 repro 32 mois, vêlage facile, TGS, prix raisonnable.
✆ 06 88 76 67 81

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 14 à 16 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (4302)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 40 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (4106)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vends troupeau VL Prim'Holstein et génisses pleines cause retraite.
✆ 04 76 34 67 36

42 - Vends taureaux 18-20 mois et 1 an HBC Charolais, livraison assurée, Chargueraud Ch., Mably.
✆ 06 74 46 24 83

42 - Vends vaches Montbéliardes fraiches vêlées ou prêtes au veau.
✆ 06 75 18 47 22

58 - Vends taureaux 18 mois et gros veaux reproducteurs charolais HBC ou non dont SC, très bonnes origines. Livraison assurée. GAEC Langlet - 58140 Gacogne (3903)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge - L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (4204)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends veaux et 18 mois HBC, maigres, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (4403)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (4407)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Élevage limousin vend : veaux reproducteurs de l'année, 1 taureau adulte.
✆ 06 17 18 44 26

71 - Vends taureaux reproducteurs, type viande et élevage et 1 taureau30 mois. Gaec Clément.
✆ 06 87 11 29 47

71 - Éleveur limousins vend pour la repro. taureaux 18 mois et veaux 1 an, HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

71 - Élevage Charolais HBC vend génisses 30 Mois, gestantes, EARL PACAUT Jean Marc, 71 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

71 - Vends cause surnombre 4 génisses gestantes, HBC, terme, janvier, TGS, Ducert Claude, Martigny.
✆ 06 07 75 81 61

74 - Vends génisses charolaises pleines, vêlages 01 + 2 taureaux 10 mois à l'attache.
✆ 06 19 33 56 77

Ovin

58 - Vends agnelles Texel pour reproduction (4504)
✆ 03 86 58 36 05 HR

67 - Vends 70 brebis pleines entre 3 et 4 ans, croisées Texel et Suffolk.
✆ 06 67 33 73 49

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

71 - Vends chiots bouvier bernois, portée de 6, nés le 28/08, non lof, n° 250269608516240, Siret 83301458200013.
✆ 06 30 98 15 84

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

71 - Vends belles juments comtoise, PP, garanties pleines.
✆ 06 88 59 16 46

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4 à partir de 5 575 €HT
SEGWAY Powersports France — TGB 4x4 — POLARIS

51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

71 - Vends belle jument comtoise, PP, 8 ans, dressée pour la calèche.
✆ 06 88 59 16 46

71 - Vends bel étalon comtois, PP, 8 ans, très docile, saillis au pré, fils de Pastagua de la Combe.
✆ 06 88 59 16 46

Suivez-nos publications sur Instagram

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur Tablette Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

MAISON PINOT NOAR
Société par actions simplifiée
au capital de 4.500 €
Siège social
53 rue Felix Tisserand
21700 NUITS ST GEORGES
917 530 800 RCS DIJON

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 1er septembre 2022, il résulte que :Monsieur Frédéric HENRY, demeurant 77,Route de Pommard, 21200 BEAUNE, a été nommé en qualité de Directeur Général.
POUR AVIS
Le Président

AL22004835

NON DISSOLUTION

V.A.M.P
SARL au capital de 15 000 €
ayant son siège social
5-7 Rue Docteur Stein
21000 DIJON
immat. 822 574 489 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 25/10/2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis

AL22004899

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'AGE du 05/11/2022 de la société FLOR'AMBIANCE (SARL, capital de 4 000 euros, siège au 4 route de Fontaine-Française 21310 BEIRE LE CHATEL, immat 508 686 227 RCS DIJON) a décidé d'étendre son objet social au « paysagisme d'extérieur (incluant de la petite maçonnerie paysagère), prestations de cours, ateliers et démonstrations en matière de paysagisme, d'horticulture, de fleuristerie pour professionnels, particuliers, écoles et centres de formation, vente de tous produits insecticides, fongicides, engrais, matériels ou matériaux liés aux activités de la société, production de fleurs, feuillages, plantes et arbustes, fruits et légumes... » et a modifié corrélativement l'art 2 des statuts. Pour avis.

AL22005134

NON DISSOLUTION

ESP CORPORATE
SARL au capital de 100 000 euros
Siège social : 2 rue Alexander Fleming
21121 AHUY
882 729 080 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 30/10/21, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22005065

NOMINATION DE GÉRANT

SCI LACOHT
SCI au capital de 1000 euros
Siège social
41 route de Seurre
21910 Noiron-sous-Gevrey

821 575 594 RCS de Dijon

L'AGE du 07/11/2022 a nommé gérant Mme THOMAS Brigitte, demeurant 41 route de Seurre 21910 Noiron-sous-Gevrey en remplacement de M. THOMAS Jacques.
Mention au RCS de Dijon.

AL22005082

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DNS
au capital de 60 000 €
Siège social
40 Rue Professeur Garnier
21560 ARC SUR TILLE
827 791 971 RCS DIJON

Aux termes de décisions du 5/10/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 1 Rue Champeau – 21000 DIJON, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22005083

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SAS ROCARD AUDIT
au capital de 10 000 euros
Siège social
3 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
414 916 346 RCS DIJON

L'AGO du 04/08/2022 a nommé en qualité de nouveaux directeurs généraux à compter de cette date : M. Stéphane BOUCHETARD, demeurant 10 Rue Paul Lippe, 21000 DIJON, M. Guillaume GODIN, demeurant 27 Avenue du Général Leclerc - 52000 CHAUMONT et M. Xavier VINSON, demeurant 50 Rue Pierre de Saint Jacob - 21000 DIJON. . POUR AVIS.
Le Président.

AL22005084

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI FALKO-FOURGO
SCI au capital de 454 500 euros
Siège social
7 RUE Bénigne Frémyot
21000 Dijon
813 727 526 RCS de Dijon

L'AGE du 06/08/2022 a décidé de transférer le siège social. 19 rue Roland 64600 Anglet.
Objet social : Acquisition, administration, exploitation par. bail ou autrement de tout immeuble dont la société pourrait. devenir propriétaire par acquisition, échange ou autrement. et plus généralement toute opération pouvant se rattacher. directement ou indirectement à l'objet social.
Durée : expire le 04/10/2065.
Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Bayonne.

AL22005088

TRANSFORMATION

GAEC DES PETITES VACHES
Groupement Agricole
d'exploitation en commun
Société civile
au capital de 112 635,00 euros
Siège social
Rue Georges MONGIN
21 290 RECEY SUR OURCE
RCS DIJON 323 415 448

Par un acte sous seing privé à RECEY SUR OURCE (21 290) en. date du 16 octobre 2022, la collectivité des associés a - autorisé la démission de ses fonctions de gérante de. Madame PARTHIOT Prisca - décidé du changement de forme de la. société pour adopter la forme EARL - a adopté les nouveaux. statuts de la société dont les caractéristiques sont les. suivantes .
Dénomination : EARL DES PETITES VACHES.
Siège : rue Georges MONGIN 21 290 RECEY SUR OURCE.
Durée : 50 ans soit jusqu'au 24/11/2031.
Objet : l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités, la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.
Capital : 112 635 euros.
Gérance : Frédéric VINCENT demeurant rue Georges MONGIN 21 290 RECEY SUR OURCE.
Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être. cédées qu'avec un agrément donné par décision collective. extraordinaire.
Pour avis la gérance

AL22005090

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LATITUDES 360
SAS au capital de 1 500 euros
Siège social
6 rue de Musigny, 21000 DIJON
852 497 270 RCS DIJON.

Aux termes d'une décision du 31/10/2022, Mme Isabelle MOUTOT a démissionné de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour, sans remplacement. L'article 31 des statuts a été supprimé.
POUR AVIS. Le Président

AL22005093

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LOUBET
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social
39 Rue d'Alsace
21200 BEAUNE
837 648 203 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 9 novembre2022, l'associée unique a nommé Monsieur Samuel LOUBET, demeurant 32 Ter Rue Pierre Joigneaux - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE, en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée à compter du 9 novembre 2022.
Pour avis, La Présidente.

AL22005100

MODIFICATIONS DES STATUTS

LOUBET
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social
32 Ter Rue Pierre Joigneaux
21200 RUFFEY-LES-BEAUNE
837 648 203 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 26 septembre 2022, l'associée unique a décidé : - de transférer le siège social du 32 Ter Rue Pierre Joigneaux - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE au 39 Rue d'Alsace – 21200 BEAUNE à compter du 26 septembre 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, - de modifier l'objet social comme suit : « - restauration traditionnelle, brasserie, bar, débit de boissons, - l'exploitation de tous fonds de commerce d'épicerie, d'alimentation générale, primeurs, crèmerie, vente de boissons alcoolisées ou non. » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Présidente.

AL22005101

NOMINATION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

GILLES JOANNET
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
7 rue Amyntas Renevey
21700 ARCENANT
881 278 543 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2022, l'associé unique a nommé Monsieur Gilles JOANNET, demeurant 7 rue Amyntas Renevey –21700 ARCENANT en qualité de Directeur Général à compter du 1er mai 2022 sans limitation de durée sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président.
Pour avis
Le Président

AL22005109

NON DISSOLUTION

GS2 BATIMENT
SARL au capital de 10 000 €
Siège social
28 B route de Ruffey
Corcelles les Serrigny
21550 LADOIX SERRIGNY
789 266 640 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 07/10/2022, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Gérance.

AL22005123

MODIFICATION DU CAPITAL

GERARD PIERROT
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 119 938,58 euros
Siège social
1 bis route de Beaune
21360 BESSEY-EN-CHAUME
529 285 223 R.C.S. DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 27 octobre 2022 à effet du même jour, la collectivité des associés a augmenté le capital social de 114 598,44 € pour le porter à 234 537,02 €.
Pour avis, La gérance.

AL22005125

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ATELIER SUAU
SARL au capital de 5 000 €
Siège social
46 Grande Rue
21700 QUINCEY
847 766 201 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 13 octobre 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 46 Grande Rue, 21700 QUINCEY au Chemin du Moulin Brûlé - Le Pré de la Noue - 21700 ARGILLY à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL22005127

MODIFICATIONS DES STATUTS

GUITON CONSTRUCTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
3 rue du Point du jour
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
897 637 997 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2022 a décidé : - d'augmenter le capital social de 99 000 euros par incorporation de réserves et par incorporation du compte « prime d'émission, de fusion, d'apport » et création de 99 000 actions à attribuer gratuitement aux associés. Le capital social est ainsi porté de 1 000 euros à 100 000 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence, - de nommer la société AUCAP AUDIT, domiciliée 13 rue Nicolas de Condorcet - ZAC des Terres Rousses - 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, en qualité de Commissaire aux Comptes.

AL22005138

NON DISSOLUTION

CLIM 21
SARL au capital de 3 000 euros
Siège social
17, rue Guy de Rochefort
21121 FONTAINE LES DIJON
503 468 399 RCS DIJON

Décision du 30/10/2021, l'associé unique statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL22005139

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LA BARCHOLE
Société civile
au capital de 56 400 euros
Siège social
9 Grande Rue
21110 ROUVRES EN PLAINE
750053878 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 3 novembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de : «exploitation forestière, commerce de bois, bûcheronnage, débardage et toutes activités annexes ; toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets similaires ou connexes» ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, La Gérance

AL22005145

AVIS - CHANGEMENTS DE DIRIGEANTS

ELA
Société de participations financières de profession libérale par actions simplifiée de vétérinaires au capital de 55 455,00 €uros
Siège Social : 70 rue du Clos des Aiges
21121 AHUY
RCS DIJON N°889 205 084

Suivant décisions unanimes des associés en date du 25/06/2022, il a été :
- constaté la fin des fonctions de Président de Mme Léa REBSAMEN, demeurant 20 rue Jean de Cirey 21000 DIJON et de Directeur général de M. Evrard FORT, demeurant 2 rue au Port 21630 POMMARD ;
- désigné en qualité de Président pour une durée de 2 ans à compter du même jour M. Evrard FORT, demeurant 2 rue au Port 21630 POMMARD ;
- désigné en qualité de Directeur général pour une durée de 2 ans à compter du même jour Mme Aude-Marie POINSARD née HUSSON, demeurant 8 rue des Fontaines 21120 VILLEY-SUR-TILLE ;
Mention en sera faite au RCS de DION. Pour avis,

AL22005165

ELISABETH

SARL au capital de 1500€
10 Boulevard de Verdun, 21000 DIJON
899 158 299 RCS Dijon

L'AGO a décidé, le 11/11/2022, de nommer nouveau gérant, au 14/11/2022, M Jacquin Olivier, 10 allée des Tilleuls, 71530 Lessard le National en remplacement de Mme Nicolle Elisabeth démissionnaire
Mention au RCS de Dijon

AL22005167

AVIS DE MODIFICATION

SARL ROUX ET FILS, au capital de 4 000 €, 12 rue des Pingulières 21190 CORPEAU, RCS DIJON n° 832685184. Le 18/10/2022, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. La Gérance.

AL22005170

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42
Terres de Bourgogne

Société Civile Professionnelle
«Romain BRUCHON, Clémentine COURLETde VREGILLE
et Maximilien CHANUT, notaires associés»
titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21000),
16 avenue Victor Hugo

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GROUPEMENT FORESTIER CIVIL IMMOBILIER DES BOIS DE VESVROTTE DE TROUHANS
Société civile au capital de 12 165,43 Euros
Siège social : 6 rue de l'Ecole de Droit
(21000)
RCS DIJON 443 844 345

L'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2022 a notamment décidé le transfert du siège social à compter du 21 octobre 2022 comme suit :
- Ancienne mention : le siège social du groupement est fixé à DIJON (21000),6 rue de l'Ecole de Droit.
- Nouvelle mention : le siège social du groupement est fixé à BOISSISE LA BERTRAND (77350), 12 rue des Clos.
L'article 5 des statuts est modifié en conséquent.
L'inscription modificative sera portée au RCS de MELUN.
Pour avis, Maître Clémentine COURLET de VREGILLE

AL22005176

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

LEONARD
Société civile immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social : 7 Boulevard Georges Clémenceau
21200 BEAUNE
849.561.113 RCS DIJON

L'AGE du 14/10/2022 a décidé, à compter du même jour, de modifier la dénomination sociale qui devient SCI DU PASQUIERS. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence :
Ancienne mention : LEONARD. Nouvelle mention : SCI DU PASQUIERS.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL22005178

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ETABLISSEMENTS J. VIRLY
Société par actions simplifiée
au capital de 216 000 euros
Siège social : Rue du PortZone Industrielle, 21600 LONGVIC
016 750 697 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de la Présidente en date du 01/10/2022, il résulte que M. Marc CUSSAC, demeurant 8 rue de Bellevue, 21240 TALANT, a été nommé en qualité de Directeur Général.
POUR AVIS
Le Président

AL22005180

// GÉRANCE

SARL THOMAS TISSANDIER
AVOCAT
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

AVIS DE CESSION D'AUTORISATION DE STATIONNER

Par ASSP en date du 18/10/2022 à effet du même jour enregistré le 28/10/2022 sous le n°2022 00101013 2104P01 2022 A 03559 au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1, l'autorisation de stationner n°1 constitutif d'un fonds d'activité d'exploitant de taxi sis à QUINCY-LE-VICOMTE (21518), a été cédée par M. Gilles GALOSEAU connu sous le nom commercial ALLO TAXI GILLES GALOSEAU (SIRET 401 499 983 054 00010) à la société CREANCEY TAXI SERVICE (RCS DIJON N°479 890 360) pour un prix de 80 000 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par le cabinet 2T CONSEIL AVOCAT, dont le siège est au 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON. Pour insertion.

AL22005064

LOCATION GÉRANCE

Avis de mise en location-gérance
Par acte sous seing privé du 21 Juin 2022, la Société BEAUNE DISTRIBUTION, Société par actions simplifiée au capital de 109.555 €uros, dont le siège est à BEAUNE (21200) – ZAC des Maladières, 13 rue Gustave Eiffel, a donné en location-gérance à la Société SAS BELMONT, Société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège est à MONTBELIARD (25200) – ZAC du Pied de Gouttes, la branche de fonds de commerce de « station-service », exploité à BEAUNE (21200) – ZAC des Maladières, 13 rue Gustave Eiffel, pour lequel le Bailleur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 414 652 776 R.C.S DIJON, à compter du 09 Novembre 2022 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.
Pour avis

AL22005116

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé signé en date du 31/10/2022, enregistré au Service des Impôts de DIJON le 7 novembre 2022, référence 2104P01 2022 A 03617.
La société SORDET de MONTJEU, SAS au capital de 504 000 euros dont le siège social se situe 2 rue du Parc à POMMARD (21630), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 403 621 121 représentée par M. Jérôme SORDET, président,
A CEDE
à la société BENOIT SORDET, SARL au capital de 3 000 euros, dont le siège social se situe 2 rue du Parc à POMMARD (21630), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 914 570 718 représentée par M. Benoit SORDET, gérant, un fonds de commerce de négoce de vins, sis et exploité 2 rue du Parc à POMMARD (21630) et moyennant le prix de 127 672,32 euros.
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er novembre 2022.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé soit 2 rue du Parc à POMMARD (21630).
Pour avis

AL22005136

// DIVERS

AVIS

La commune de BUSSEROTTE et MONTENAILLE propose un bail de chasse pour 9 ans à une association ou Ste de chasse sur ses parcelles de bois et friches d'une surface de 57ha. La commune se réserve le droit de refuser si les propositions financières ne sont pas satisfaisantes.
Réponse au plus tard le 30 novembre 2022 par courrier ou mail.
Courrier : Mairie de Busserotte – 1 Place de la Mairie 21580 BUSSEROTTE ET MONTENAILLE
Mail : mairiedebusserotte@orange.fr

AL22005118

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

la Société SAVDVF
pour la demande d'enregistrement
présentée par la Société SAVDVF dans le cadre d' une activité de préparation, conditionnement de vin pour son établissement sis 21 rue Jean-François Champollion à BEAUNE.
Par arrêté préfectoral n° 1327 du 10 novembre 2022, u**ne consultation du public sera ouverte du mardi 13 décembre 2022 au mardi 10 janvier 2023 inclus, en mairie de BEAUNE (21200)** sur la demande présentée le 22 février 2022, complétée le 25 juillet et le 19 septembre 2022 par la Société SAVDVF, dont le siège social est situé 21 rue Jean-François Champollion à BEAUNE, en vue d'obtenir une décision d'enregistrement dans le cadre d' une activité de préparation, conditionnement de vin sur le territoire de la commune de Beaune .
CONSULTATION DU DOSSIER (Du 13/12/22 au 10/01/23)
- sur support papier, en mairie de **BEAUNE (21200)** - 4 rue du Moulin Pertreuil- aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans le respect des règles sanitaires mises en place soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30.
- en version numérique sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html
OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC (Du 13/12/22 au 10/01/23)
- sur un registre ouvert à cet effet, en mairie de **BEAUNE (21200)**, aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-dessus.
- par voie postale adressées au préfet à l'adresse : Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex
- par voie électronique à l'adresse mail : pref-icpe3@cote-dor.gouv.fr
AUTORITE COMPETENTE
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.
LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation
SIGNE
Evelyne MORI

AL22005166

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 14/11/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
DIJON : Terre à vigne AOP Bourgogne Côte d'Or - Urbanisme : Zone Apv du PLUi Dijon Métropole
4 a 60 ca
- Les valendons: DT-186
CHOREY-LES-BEAUNE: Parcelles de vigne AOC CHOREY-LES-BEAUNE - Urbanisme : zone A du PLU
25 a 56 ca
- Les beaumonts: AX-19[24]
MEURSAULT : Loué sur toute la surface Vigne AOC VOLNAY-SANTENOT Urbanisme: Zone AVP du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place
18 a 26 ca
- Les plures: AN-196[122]-254[195]
MESSIGNY-ET-VANTOUX: Landes- vergers- terres - Urbanisme : Zone An du PLU
78 a 98 ca
- Charme ronde: AE-10-12-14 - En la muroye: AE-27-28
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 05/12/2022** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22005160

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CUMA DU MENHIR
Siège social : Mairie, 21400 Coulmier le Sec
N° d'agrément : 21-542
N° RCS de Dijon : 344 294 558
Aux termes de l'AG ordinaire en date du 22 août 2022, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Dijon.
Le liquidateur

AL22005057

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SELARL CIUDIN
SELARL d'ophtalmologues
en liquidation
au capital de 1 000 euros
siège social
18 rue Antoine de Saint Exupéry
21300 CHENOVE
siège de liquidation
7 rue de la Poterie
21910 BARGES
immat. 510 416 951 RCS DIJON

L'AGE réunie le 22/09/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/10/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé liquidateur Mme Adriana CIUDIN (7 rue de la Poterie, 21910 BARGES) pour toute la durée de la liquidation, avec tous pouvoirs pour procéder aux opérations de liquidation, a fixé le siège de liquidation au 7 rue de la Poterie 21910 BARGES, pour toute correspondance, actes et notifications. Dépôt au RCS de DIJON.
Pour avis. Le liquidateur.

AL22005079

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CORICK
SCI au capital de 1000 €
Siège Social
4 Rue Charles Lapicque
21000 DIJON
511467599 RCS de DIJON

Par AGE du 14/10/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 14/10/2022. M. CLAIRGIRONNET Eric 4 Rue Charles LAPICQUE 21000 DIJON a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.
Mention au RCS de DIJON

AL22005081

SCI MAP EN DISSOLUTION AMIABLE

SCI MAP EN DISSOLUTION AMIABLE SCI MAP au capital de 20 000,00 euros, 7 boulevard de l'Europe, 21800 Quetigny, 438 976 870 RCS Dijon. L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, le 9 novembre 2022, la dissolution anticipée de la société, à compter du 9 novembre 2022, désigné en qualité de liquidateur M Bruno Petitgenet demeurant 16 impasse Nicolas Rollin 21800 Chevigny Saint Sauveur, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au 7 boulevard de l'Europe 21800 QUETIGNY. Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL22005164

DISSOLUTION

Suivant AGE en date du 30/09/2022, les associés de la société SCI 62 LES TAMARIS, SCI au capital de 1 000 euros, Siège social : 62 rue des Tamaris 21600 LONGVIC, RCS DIJON 818 418 527, ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Madame Isabelle EATON, demeurant 1 Place de la Liberté 21800 NEUILLY-CRIMOLOIS, Gérante de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 62 Rue des Tamaris 21600 LONGVIC, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis – le Liquidateur

AL22005091

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant AGO en date du 30/09/2022, les associés de la société SCI 62 LES TAMARIS, SCI en liquidation au capital de 1 000 euros, Siège social : 62 Rue des Tamaris 21600 LONGVIC, RCS DIJON 818 418 527, après avoir entendu le rapport du Liquidateur ont : - approuvé les comptes de liquidation ; - donné quitus au Liquidateur Madame Isabelle EATON, demeurant 1 Place de la liberté 21800 NEUILLY-CRIMOLOIS et déchargé ce dernier de son mandat ; - prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS DIJON.
Pour avis- Le Liquidateur

AL22005092

DISSOLUTION

EARL DU DOMAINE DES ROCHES
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social :
19 rue du Tilleul de la Révolution –
21340 BAUBIGNY
825 298 649 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 02/11/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Maxime LAFORET, demeurant 19 rue du Tilleul de la Révolution – 21340 BAUBIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 19 rue du Tilleul de la Révolution – 21340 BAUBIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur

AL22005172

// CONSTITUTION

LPS Ameublement

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 31/10/2022, il a été constitué uneSASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LPS Ameublement
Objet social : toutes prestations liées au stockage,montage et livraison de matériel et mobilier pour cuisines, salles de bains, dressings, bibliothèques,agencements et ameublement en général.
Siège social : 22 Avenue du Lac –21200 BEAUNE.
Capital : 10 000 €Durée : 99 années.
Présidente : SARL AMBB CIE, S.A.R.L. au capital de 400 000 € dont le siège social est à CHALON SUR SAONE (71100), 6 Bis Rue René Cassin, immatriculée au R.C.S. de CHALON SUR SAONE sous le numéro 829 993 351.
Admission aux assemblées et droit de vote : l'admission aux assemblées est subordonnée à l'inscription de l'associé sur le registre des mouvements de titre au jour de la réunion de l'assemblée. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : agrément pour toute cession.
Immatriculation : au R.C.S. de DIJON

AL22005104

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORCELLES LES MONTS du 10/11/2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : HACIB. Siège : 2C rue de Marsannay, 21160 CORCELLES LES MONTS. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros. Objet : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé, Prestation de conseils et services dans le domaine informatique et notamment en matière de programmation, La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Mohamed Aziz HENIDI, demeurant 2C rue de Marsannay, 21160 CORCELLES LES MONTS. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. POUR AVIS. Le Président

AL22005155

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privés en date à MARLIENS du 5 novembre 2022, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : EARL DES DEUX LYS
- Siège : MARLIENS (21110), 2 Chemin de la Rente Blanche
- Durée : 99 ans
- Objet : La société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
- Capital : 1 000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire
- Gérance : Monsieur Gaétan POIVRE, demeurant 131D Route de Dijon à BRAZEY EN PLAINE (21470), en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée ;
- Cession de parts : L'associé unique peut céder librement tout ou fraction de ses parts sociales, sauf à respecter les dispositions les articles 1er et 8 des statuts.
En cas de pluralité d'associés, un associé exploitant peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, partenaire PACSÉ, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses coassociés ou au conjoint de l'un d'eux.
Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
Est interdite toute cession qui aurait pour conséquence de porter le nombre des associés au-delà de dix personnes ou d'abaisser en dessous de 50 % la portion de capital détenue par les associés exploitants.
POUR AVIS
La gérance

AL22005184

AVIS DE CONSTITUTION

FABRICE CACHOT CONSULTING SABLIERES ET CARRIERES (FCCSC)
Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 26/10/2022 à SAINT-APOLLINAIRE (21), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : FABRICE CACHOT CONSULTING SABLIERES ET CARRIERES. Sigle : FCCSC. Forme : société par actions simplifiée. Siège social : 8 rue Les Longes Plantes, 21850 SAINT APOLLINAIRE. Capital social : 1 000 €. Durée : 99 ans. Objet social : Consulting en sablières et carrières. Droit de vote : chaque action donne droit à une voix. Cessions d'actions : libres seulement entre associés ; les autres sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Fabrice CACHOT, demeurant 8 rue Les Longes Plantes, 21850 SAINT APOLLINAIRE. La société sera immatriculée au RCS de DIJON
Pour avis, le Président

AL22005186

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

AISAN INDUSTRY FRANCE SA
SA au capital de 7.113.210 €
1 RUE DES GRANDS CHAMPS 1-6
58000 NEVERS
331 967 943 RCS NEVERS

Le CA du 26/10/2022 a nommé en tant que Président du CA et Directeur Général M. Hisayoshi YAMAGUCHI, demeurant 7 RUE HENRI BARBUSSE - RESIDENCE DE L'EUROPE 58000 NEVERS, en remplacement de M. Teijiro TAKAMURA.

AL22004952

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HEXAGONE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 17 400 euros
Ancien siège social : 2, route de Bonny
58450 NEUVY SUR LOIRE
Nouveau siège social: Centre Commercial
ZI La Champagne
45420 BONNY-SUR-LOIRE
R.C.S. NEVERS 449 908 805

Par décision du 25 octobre 2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 2, route de Bonny 58450 NEUVY-SUR-LOIRE, au centre commercial sis ZI La Champagne 45420 BONNY-SUR-LOIRE, à compter du 1er novembre 2022, et a modifié en conséquence l'article 5 des statuts.
La société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 449 908 805 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'ORLEANS.

AL22004961

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VILLAGE BY CA NEVERS
SCIC à capital variable
au capital de 40000 €
Siège social : 8 Allée des Collèges
18920 BOURGES CEDEX 9
843 537 242 RCS de Bourges

L'AG Mixte du 03/11/2022 a décidé de transférer le siège social 7 Bis rue du 13ème de Ligne 58000 Nevers
-Président : M. BAILLIEZ Philippe, demeurant 14 Boulevard Rocheplatte 45000 Orléans
Radiation au RCS de Bourges et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL22005058

TRANSFORMATION

A.A.J.V.
Société par actions simplifiée
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
JOUMIER 58110 BAZOLLES
878 558 956 RCS NEVERS

Par décision du 02/02/22, l'associée unique a décidé la. transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à. responsabilité limitée à compter du même jour, sans création. d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui. régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa. durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice. social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros,. divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune.
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société. était dirigée par :
Président . Madame Aurélie DEVAIL, demeurant JOUMIER, 58110 BAZOLLES.
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à. responsabilité limitée, la Société est gérée par. Madame Aurélie DEVAIL, associée unique.
POUR AVIS

AL22005080

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LOU'ANN
SARL à Associé unique
au capital de 8 000 euros
Siège transféré
du 11, Place Guy Coquille
58000 NEVERS
Au 5, rue de Beaucirdieu
58300 SAINT LEGER DES VIGNES
RCS NEVERS 539 296 871

En application de l'art. 4 du pacte social, le Gérant a. décidé de transférer le siège social de la société à compter. du 24/10/2022. Les mentions anciennes se trouvent frappées. de caducité, sous réserve de ratification par la plus. prochaine assemblée.
SIEGE SOCIAL
ANCIENNE MENTION
NEVERS (58000), 11, Place Guy Coquille.
NOUVELLE MENTION.
SAINT LEGER DES VIGNES (58300) 5, rue Beaucirdieu.
Pour insertion,.Le gérant,

AL22005096

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

S.C.I. LEGRAND
SCI au capital de 45 734,71 €
Siège social
29 Boulevard Baron duMarais
69110 SAINTE FOY LES LYON
394 219 026 RCS LYON

L'AGE du 15/09/2022 a décidé de transférer le siège social au 27 Grande Rue 58400 LAMARCHE à compter du même jour et de modifier les statuts en conséquence. La gérance est assurée par M. Alain LEGRAND demeurant 27 Grande Rue 58400 LA MARCHE.
Dépôt légal au GTC de LYON et NEVERS.

AL22005133

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CHALLENGE
Société Civile au capital de 3 000 €
Ancien siège social : 2, Avenue Colbert – Résidence le France – 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 1, Chemin de Ceoby – 58270 SAINT JEAN AUX AMOGNES
451 190 813 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 11/01/2022 l'Associé Unique a décidé à compter rétroactivement du 01/01/2022 de transférer le siège social de NEVERS (58) - 2, Avenue Colbert – Résidence le France à SAINT JEAN AUX AMOGNES (58) – 1, Chemin de Ceoby et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL22005137

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GFA DU DOMAINE DE MONTAILLANT
GFA au capital de 489600 €
Siège social : Mairie CHASNAY
58350 Chasnay
380 198 820 RCS de Nevers

L'AGE du 24/06/2022 a décidé de transférer le siège social 12 rue Vivienne 75002 Paris
Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Paris

AL22005179

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

EXTENSION OBJET SOCIAL

CJM IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 82 avenue Colbert
58000 NEVERS
338 848 930 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'associée unique du 31 octobre 2022 que l'objet social qui porte principalement sur toutes transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion et administration d'immeuble, a été étendu accessoirement à l'activité de mandataire d'intermédiaire d'assurance.
Pour avis, le Président

AL22005182

Suivez-nos publications sur Instagram

// GÉRANCE

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud –
58000 NEVERS

CESSION D'ÉLÉMENTS INCORPORELS DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 07 novembre 2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NEVERS le 09 novembre 2022, Dossier 2022 00027634, référence 5804P01 2022 A 00767, la SELARL JSA, Mandataire Judiciaire, a cédé à la société AU P'TIT MORVAN, immatriculée 913 281 093 RCS NEVERS, moyennant le prix de 1.000 euros,
Les éléments incorporels d'un fonds de commerce de boulangerie situé 4 rue du 26 juin 1944 – 58230 DUN LES PLACES dépendant de la liquidation judiciaire de Madame Martine SEYLLER pour l'exploitation duquel cette dernière était immatriculée 900 151 002 RCS NEVERS.
L'entrée en jouissance est intervenue le 1er mai 2022.
Les oppositions seront reçues au cabinet de la SELARL JSA, Mandataire judiciaire, 14, avenue Marceau – 58000 NEVERS dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC.
Pour unique insertion

AL22005185

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXÉCUTION
- du code de l'urbanisme,
- du code de l'environnement
- de l'arrêté n° 2022-115 du 21 octobre 2022 prescrivant l'enquête publique sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,
Le maire de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, du **lundi 14 novembre 2022** (9 h 00) **au jeudi 15 décembre 2022** (12h00) soit une durée de 32 jours consécutifs à la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL.
Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Denis GOUTTE retraité de profession ingénieur process, qualité, sécurité et environnement par le Tribunal Administratif de DIJON.
Le dossier complet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme comprenant :
- une notice explicative,
- une note justificative de l'intérêt général,
- les règlements d'urbanisme et les plans de zonage initiaux et modifiés,
- le compte rendu de la réunion d'examen conjoint et les avis des différentes personnes publiques associées, ainsi qu'un registre d'enquête publique seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 14 novembre 2022 au 15 décembre 2022, à la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pourra également être consulté durant l'enquête sur le site internet de la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL, sur le poste informatique mis à disposition du public du 14 novembre 2022 au 15 décembre 2022 à la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL aux heures d'ouverture :
- de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 les lundis,
- de 9h00 à 12h00, les mardis, jeudis, vendredis et samedis.
La commune de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL, siège de l'enquête est seule concernée par la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- sur le site internet de la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL : https://www.saint-parize-le-chatel.fr/
- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles déposé en mairie ;
- à l'adresse courriel de la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL : sympa-mairie@wanadoo.fr
- par courrier, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL , 35, avenue de la Mairie, 58490 SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le registre déposé en mairie et dans le procès-verbal de celles-ci, à la mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL les :
- lundi 14 novembre 2022 de 9 h 00 à 12h 00,
- lundi 21 novembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,
- lundi 28 novembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi 10 décembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00
- jeudi 15 décembre 2022 de 9h00 à 12h00.
À l'issue de l'enquête, les registres seront clos et le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour restituer ses conclusions et avis motivé.
Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de la Nièvre sur le site internet https://www.nievre.gouv/enquete-publique de la Préfecture de la Nièvre et en mairie de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision prise par le conseil municipal, à l'issue de la procédure, est une approbation de la mise en compatibilité, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis. Les changements opérés au dossier mis à l'enquête publique devront donner lieu à motivation dans la délibération d'approbation du conseil municipal.
Toute personne peut demander des informations à la mairie. Elle peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
Des informations peuvent être demandées auprès de Mr André GARCIA, Maire de SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL au 03.86.21.08.44.
Le Maire, André GARCIA.

AL22005163

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Inès HENNO, notaire associée de la SELARL JOUMIER-ROUSTIC, titulaire d'un office notarial à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER(58240), 34 avenue du Général de Gaulle,
Monsieur **Jean-Luc David DORIDOT**, demeurant à GIMOUILLE (58470), 3 Impasse Saint Nicolas, né à NEVERS (58000), le 27 décembre 1969.
Madame **Sylvie Georgette Léone MORLEVAT**, demeurant à MAGNY COURS (58470), Lieudit les Soufflets, née à NEVERS (58000), le 15 mai 1970.
Mariés à MAGNY COURS (58470) le 26 juin 1993 sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.
Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens pure et simple.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'office notarial, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code Civil.
Pour avis, le notaire.

AL22005105

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 20 août 2019,
Madame Anne-Marie Sidonie EVEN, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Raymond Maurice STEPHANT, demeurant à SAINT-AMAND-EN-PUISAYE (58310) EHPAD «Les Ocrières» 12 Faubourg Neuf.
Née à SAINT GERMAIN EN LAYE (78100), le 17 juillet 1938.
Décédée à SAINT-AMAND-EN-PUISAYE (58310) (FRANCE), le 9 juillet 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé GAMBERT, Notaire Associé de la SELAS, dénommée ''PRAQUIN et Associés «, notaires titulaires d'un Office Notarial dont le siège est à SARTROUVILLE (Yvelines), 1 rue de la Féculerie, le 24/10/2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sébastien FOSSOYEUX, notaire à SAINT SAUVEUR EN PUYSAYE, 17 rue Saint Claude, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament adressé le 25 octobre 2022 et réceptionné le 26 octobre 2022.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22005062

SCP DINET ET ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL, ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 3 mars 2022 Monsieur Daniel Robert CAMEL a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINETnotaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 29 juillet 2022 et d'un acte de notoriété du 21 octobre 2022 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET,notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22005078

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 07/11/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
PRESUMEY Sabrina Denise Jacqueline
- 58600 FOURCHAMBAULT
RCS/RM 58 : 500 020 334
Le Greffier,

AL22005112

Par jugement en date du 07/11/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de :
LES GOUTERS D'ENORA (SAS)
1, Rue du 14 Juillet - 58000 Nevers
RCS/RM 58 : 750 778 664
Le Greffier,

AL22005113

Par jugement en date du 07/11/2022, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de :
STEPHAN Sébastien Roger
7, R DU GUE - 58000 NEVERS
RCS/RM 58 : 353 962 897
Le Greffier.

AL22005114

ANNONCES LÉGALES

MEDICAVET
1 rue Louis Pasteur
58000 SERMOISE

CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire du
vendredi 2 décembre 2022 -11 H00
ZA le Clos Ry - 1 Rue Louis Pasteur
58000 SERMOISE SURLOIRE.
ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales de la Société pendant l'exercice clos le 30 avril 2022 et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, et rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-38 du code du commerce.
Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022.
Approbation des conventions
Quitus aux administrateurs.
Affectation des résultats.
Dans le cadre statutaire du renouvellement du Conseil d'Administration, renouvellement du poste d'administrateur de MM Christophe BERTRAND et Philippe LEVEQUE, dont le mandat prend fin avec cet exercice.
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
Questions diverses.
Alexandre ANIER. Directeur

AL22005148

Notaire

Etude de Maître Anne JUILLET
Notaire à Pouilly-sur-Loire (Nièvre)
9 rue René Couard

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

M. Maxime Joseph LANDER, né à PARIS (75014) le 26/04/1957,et Mme Véronique Brigitte GILBERT, née à BOURGES (18000) le16/08/1962, dt ensemble à ARQUIAN (58310), 1 La Grosse Pierre, mariés à la mairie de BOURGES le 15/07/1986initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le **régime de la communauté universelle.**
L'acte a été reçu par Me Anne JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.
Pour insertion conformément aux dispositions de l'article1397 du Code civil.

AL22005153

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

EARL AUCOIN

Société civile en liquidation
au capital de 151 000 euros
Chazy 58420 MORACHES
R.C.S. NEVERS
N° 504 068 677

Suivant ASSP du 1er octobre 2022, l'associé unique de l'EARL AUCOIN a décidé la dissolution de la société à compter du 1er octobre 2022. M. Alain AUCOIN est nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'EARL AUCOIN, lieu du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis. Le liquidateur.

AL22004621

DISSOLUTION

SARL LA SAUVETTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 17 place des Pêcheurs
58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE
384 043 337 RCS NEVERS

Le 29/07/2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29/07/2022. M. Bernard FLEURIET demeurant Lieu-dit la Vauvise 18300 Menetou-Râtel, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 17 place des Pêcheurs 58400 LA-CHARITE-SUR-LOIRE.
Pour avis.

AL22004941

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MAULAIX SCI en liquidation au capital de 100€ Siège social : 02 route de l'Obizat 58250 La Nocle Maulaix 490 606 076 RCS Nevers L'AGE du 31/10/2022, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2022. Dépôt au RCS de Nevers

AL22004962

DISSOLUTION

GAEC COGNARD

Capital : 321 500,00 euros
Siège social : Le Bourg
58170 SAVIGNY-POIL-FOL
452 967 086 RCS NEVERS

Le 31/10/2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/10/2022. M Jean-Pierre COGNARD, demeurant Le Bourg 58170 Savigny-Poil-Fol, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé Le Bourg 58170 Savigny-Poil-Fol.
Pour avis.

AL22005015

DISSOLUTION

AGE du 21 octobre 2022
de Sarl A.D.R.S. Immobilier- Capital 4000 €.
Siège 46 rue Estutt de Tracy 58000 NEVERS
RCS 841 263 254 Nevers
L' assemblée générale extraordinaire des associés s' est réunie le 21 /10/2022 à 18 h 00 au siège de la société
a approuvé à l' unanimité :
1- Démission de la co-gérante Mme Anca SIMON depuis le 12/10/2022.
2- Dissolution anticipée de la société qui devra être effective au plus tard le 31/12/2022.
3- Liquidateur : Daniel RICHMOND, associé gérant.

AL22005110

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA DE MARVY EN LIQUIDATION

Société civile au capital de 58 845,32 euros
Marvy - 58450 NEUVY SUR LOIRE
RCS NEVERS - N° 320 598 816

Aux termes d'une AGE en date du 1er novembre 2022, la collectivité des associés de la SCEA DE MARVY a décidé la dissolution de la société à compter du 1er novembre 2022. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Philippe COMMELIN, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à la SCEA DE MARVY en liquidation, à Marvy - 58450 NEUVY SUR LOIRE, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis. Le liquidateur

AL22005060

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL MARTIN

SARLU au capital de 150.450 euros
Siège social
Les Coutrons
58500 BILLY SUR OISY
328 244 462 RCS NEVERS

Le 31 octobre 2022, l'associé unique a décidé, à compter du même jour, la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société qui subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le liquidateur est M. Thierry MARTIN dt 18 route de Charmois – 58500 BILLY SUR OISY. Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée au siège de liquidation, Les Coutrons – 58500 BILLY SUR OISY
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur, T. MARTIN

AL22005107

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GAEC ANDRE

Taloux - 58240 LIVRY
Au capital de 184 200 euros
R.C.S. Nevers - N°449 029 438

Suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2022, les associés ont décidé la dissolution du GAEC au 31 octobre 2022. Monsieur et Madame ANDRE Hubert et Florence sont nommés liquidateurs. Le siège de liquidation est fixé à Taloux - 58240 LIVRY. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : GAEC ANDRE en Liquidation - Taloux - 58240 LIVRY. L'acte de dissolution sera communiqué à la Formation Spécialisée GAEC de la CDOA.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis. Les liquidateurs.

AL22005131

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday 18000 BOURGES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

C.M.S. - CABINET DE MEDECINS SPECIALISTES

Société Civile de Moyens en liquidation amiable
au capital de 380 €
Siège de la liquidation :
17 rue du Colonel Rabier -
58200 COSNE COURS sur LOIRE
340 442 839 RCS NEVERS

Suivant décision de l'AGO en date du 24/10/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé ce dernier de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Dépôt des comptes de liquidation au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL22005156

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 14/10/2022, il a été constitué une SAS dénommée : Casa dici Siège social : 13 avenue du 14 juillet 58300 DECIZE Capital : 10000 euros Objet social : La vente, le commerce en ligne et en magasin de services destinés aux entreprises et particuliers dans le domaine de l'immobilier :
- Frais sur mandat de transactions immobilières
- Frais sur locations
- Gestion Locative
- Toute rémunération issue de son réseau de mandataires immobiliers en rapport avec son domaine de compétence. Président : Monsieur Raphaël Monard, demeurant 3 rue des Judets 58260 LAMACHINE élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées.
Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles. Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de Nevers

AL22004727

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20/10/2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : TITUSSE
Objet social : La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Siège social : 26 Rue des Fossés, 58400 La Charité sur Loire
Capital : 100 euros
Gérance : M. Stéphane GUESNIER demeurant 26 Rue des Fossés, 58400 La Charité sur Loire
Agrément des cessions de parts: agrément donné par un ou plusieurs associés représentant les deux tiers des parts sociales composant le capital social
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de Nevers
Pour avis,
La Gérance

AL22004791

ALPHA EXPERTS NEVERS

DES 9 PILIERS

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 28/10/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : DES 9 PILIERS.
SIEGE SOCIAL : 26 Rue des 9 Piliers - 58000 NEVERS.
OBJET : la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement ; acquisition et gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement, investissements dans tous produits bancaires, d'assurance, d'épargne et de placement ; prise de participations dans toutes sociétés civiles ou commerciales ; organisation en vue d'en faciliter la gestion et la transmission afin d'éviter toute indivision ; acquisition et location de tous biens meubles.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 99 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Cession libre entre associés, agrément dans les autres cas.
PRESIDENT : Monsieur Philippe RAULLINE, demeurant 26 Rue des 9 Piliers – 58000 NEVERS.
DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Antoine RAULLINE, demeurant 26 Rue des 9 Piliers - 58000 NEVERS.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL22005010

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 18/10/2022 est constituée la SCI dénommée SCI 18 27
Objet : L'acquisition, l'exploitation et la rénovation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles et biens et droits immobiliers
Durée : 99 ans
Capital : 100 €
Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associes. Les cessions consenties à des tiers, y compris au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant, doivent faire l'objet d'un agrément. Cet agrément devra résulter d'une Assemblée Générale Extraordinaire des associes.
Siège : 7 bis Place Carnot, 58000 NEVERS
Gérant : Hugo LE CLAIRE demeurant 11 RUE BARYE, 75017 PARIS
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL22005013

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MARZY du 07.11.2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée dénommée « MALICE » - Siège : Route de Fourchambault - centre commercial Carrefour Nevers Marzy à MARZY (58180) - Objet : La vente au détail de tous articles de lingerie féminine - Durée : 99 années - Capital : 3 000 euros - Gérance : Madame Charlotte BERTHELOT domiciliée 22 rue Principale à MENETOU-COUTURE (18320) - Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des trois quarts du capital social - RCS : NEVERS. Pour avis.

AL22005066

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP en date à NEVERS du 07/11/2022, constitution d'une SASU dénommée AC SCHRAMM dont le siège social est à CLAMECY (58500), 4 Impasse des Jolivets, d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, dont le capital social sera de 1 000 €; Objet: A titre principal ou en sous-traitance, exercice de la profession civile d'agent commercial; l'acquisition et la gestion en commun de valeurs mobilières, parts d'intérêts dans toute société civile ou commerciale ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Carl-Johann SCHRAMM, dt 4 Impasse des Jolivets 58500 CLAMECY.
Pour avis

AL22005087

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 07/11/2022 constitution de la SAS : MILEOR.
Capital social : 860 000 euros.
Siège social : 2 rue de Peuilly 58000 SERMOISE SUR LOIRE
Objet :- toutes prises de participations dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet, la propriété et la gestion des dites participations,- l'assistance, l'animation, la coordination et l'appui des sociétés dans lesquelles la société détient des participations en faisant jouer toutes les synergies de nature à renforcer leur image, soutenir leur croissance, optimiser les services rendus à leurs clients, capitaliser les expériences et les savoir-faire, mobiliser les compétences de leurs collaborateurs et activer leur développement,- l'administration d'entreprises, toutes activités de prestations de services, de conseils et d'assistance aux entreprises notamment en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion, de relations publiques et de communicationinterne comme externe, toutes études de marché, d'ingénierie en matière financière, - la propriété, l'acquisition, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous immeubles, droits ou biens immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières,- l'activité et le rôle de centrale d'achat,- la distribution, l'achat, la vente ou la revente de tous produits, de toutes prestations, de tous services, y compris la négociation et l'intermédiation pour agir au nom et pour le compte d'autrui dans la cadre de ces activités notamment à titre d'agent commercial si la société bénéficie d'un ou plusieurs mandats pour le compte d'autres entreprises industrielles, commerciales ou de prestations de services, l'activité de centrale d'achat,- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétésnouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusionou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance detous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou lacession de tous procédés, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle concernantces activités,- et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiquesou juridiques, financières, civiles, commerciales ou artisanales, mobilièresou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou àtous objets similaires, connexes ou complémentaires.
Président : MME Céline MALHERBE demeurant 2, rue du Peuilly 58000 Sermoise sur Loire
Directeur Général : M. Philippe MALHERBE demeurant 2, rue du Peuilly58000 Sermoise sur Loire
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription encompte de ses actions au jour de la décision collective.Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve desdispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représented'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de lacollectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayantle droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL22005102

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 08/11/2022, il a été constitué une SARL :
Dénomination : MAATI RESTAURATION.
Siège Social : 20 Rue Du Docteur Robert, 21400 CHATILLON SUR SEINE.
Capital : 4000 € Activités principales : Snack, pizzeria, wok, sandwicherie, boissons non alcoolisées, service sur place et à emporter et la livraison.
Durée : 99 ans.
Gérance : M. MAATI ELYESSE 2 Rue Des Marmouzets 58000 NEVERS.
Immatriculation au RCS de DIJON.

AL22005115

Notaire

Etude de Maître Anne JUILLET
Notaire
à Pouilly-sur-Loire (Nièvre)
9 rue René Couard

AVIS DE CONSTITUTION

SCI LES BARBOULOTTES
Par acte authentique en date du 02/11/2022, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :Raison sociale : SCI LES BARBOULOTTES
Objet social : La propriété et la gestion à titre civil de tous les biens et droits mobiliers et immobiliers.
Siège social : 1 bis rue René Couard, 58150 POUILLY SUR LOIRE
Capital : 1.200,00 euros
Gérance : M. BONNARD Philippe, demeurant à POUILLY SUR LOIRE(58), 1 bis rue René Couard
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS (58)
Pour avis.

AL22005147

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/11/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : OLT Decize
Objet social : L'exploitation de tous fonds de commerce de détail d'optique, vente et montages de verres correcteurs, vente de lunettes, vente de lentilles de contact, vente de produits d'entretien pour les lunettes et les lentilles et vente d'articles divers.
Siège social :25 rue de la République 58300 Decize.
Capital : 5000 euros
Durée : 99 ans
Président : Mme LAVOINE-TALMARD Dominique, demeurant 122 rue Jacques Brel 71000 Mâcon
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Immatriculation au RCS de Nevers

AL22005177

YONNE

// MODIFICATION

AVIS DE PUBLICITE

SPL DU PAYS COULANGEOIS

Société Publique Locale
au capital de 40 000 €
9 Boulevard Livras
89580 COULANGES LA VINEUSE
828 161 166 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 Octobre 2022, il a été pris acte qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du nouveau code de commerce.
Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.
Pour avis,

AL22005174

MODIFICATION

GFA DU VILLAGE

Au capital de 153 668.61 €
Siège social : 25 grande rue SACY
89270 VERMENTON
340 240 415 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AG du 31/05/2022, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, M. Pascal BERAULT, 74 rue du Général LECLERC, 89270 VERMENTON en remplacement de M. Michel BERAULT, 25 grande rue SACY 89270 VERMENTON à compter du 01/06/2022.
Pour avis, le Gérant

AL22005157

JAAFA TELECOM

Groupement d'Intérêt Economique
Siège social : 3 Rue de la Compagnie Ferry 89 100 SENS
Durée : 20 ans
Capital : 1000€
Administrateurs du Groupement :
- SASU JAAFA , 11 place Diderot, 77130 Montereau-Fault-Yonne Capital de: 100 000 euros N°RCS de MELUN: 830 136 08. représentée par son président Monsieur JAAOUANE Fadi.
- SAS ADR FIBRE Résidence du Bellay 3 Rue de la Compagnie Ferry, 89100 SENS Capital de: 1 000 euros N°RCS DE SENS: 893 322 925 représentée par son président Monsieur EL HATTAB Lanouar.
contrôleur de gestion : Madame RENAUX Cécilia Demeurant à 11 place Diderot, 77130 Montereau-Fault-Yonne
contrôleur des comptes : Monsieur HARIMI Adel Demeurant au 85 Allée des Sablons, 77190 Dammarie-les-Lys

AL22005063

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI DE L'ORCHIDEE

Société Civile Immobilière
au capital de 430 000 €
Siège Social
10, rue de l'Eglise
89410 BEON
505 176 966 RCS SENS

Par AGE du 27/09/2022, il résulte qu'à compter du 27/09/2022 : - Mme Maï-Lan NOWAK, demeurant 8, rue des Poiriers, 89110 MONTHOLON a été nommée gérante en remplacement de Mr Pascal NOWAK, démissionnaire. - le siège social a été transféré au 8, rue des Poiriers, 89110 MONTHOLON.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention est faite au RCS de SENS.
POUR AVIS
La gérance

AL22005085

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCM CDD PASTEUR

Société civile de moyens
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social
12/14 rue Pasteur – 89100 SENS
RCS SENS 807 742 135

Aux termes d'une délibération en date du 20 octobre 2022, l'assemblée générale extraordinaire a constaté la démission en tant que cogérant de Monsieur Clément DUBOIS et de Mme Claire CHEVALIER.Mention sera faite au RCS de SENS.

AL22005086

Acacia legal

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LEBHAR

SAS au capital de 4 945 712 €
Siège social
ZI LIEU-DIT LE PORT AU VIN
89100 Gron
705 480 200 RCS de Sens

Le Conseil de Surveillance du 07/11/2022 a désigné comme membre du Directoire: M. Pierre Collin demeurant 18 rue du Général Delestraint 89100 Sens; M.Alexandre Deletrez demeurant 70 bis rue de la Grange aux Bois 02720 Mesnil Saint Laurent, Mme Cécile GIBELLO demeurant 11 avenue des Arts 94100 Saint Maur des Fossés.Le Conseil de Surveillance du 07/11/2022 a désigné comme membre du Directoire et Directeur Général : M. Yann Barnerias demeurant 5 rue Commandant Reibel 67000 Strasbourg. Mention au RCS de Sens

AL22005097

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 25/10/2022,l'associé unique de la SAS JRL 89, au capital de 4000 € et immatriculée au RCS d'AUXERRE n°829 351 816, a décidé de transférer le siège social 13 rue de la Faïencerie 89000 AUXERRE au 122 rue de Paris 89000 AUXERRE à compter du 01/11/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, Le Président

AL22005099

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TOP ENVELOPPE

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social
15 rue de la Belle Epine
77114 Hermé
487 611 147 RCS de Melun

Le 08/11/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 2 rue du Colmeau 89100 Nailly.
Gérant : M. FAUQUET Gérard, demeurant 15 rue de la Belle Epine 77114 Hermé.
Radiation au RCS de Melun et réimmatriculation au RCS de. Sens

AL22005106

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

N.A.S.

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 24 Rue Fernand Loirat
89140 PONT-SUR-YONNE
834 714 974 RCS SENS

Le 30/09/2022, les associés ont décidé de transférer le siège du 24 Rue Fernand Loirat, 89140, PONT-SUR-YONNE au 9 Impasse des Chanterelles, 65310, HORGUES, à compter du 30/09/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de TARBES.

AL22005151

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

ETABLISSEMENTS R. DENIZOT

SAS au capital de 830 300 euros
Siège Social
7 rue de l'Aérodrome
89140 GISY LES NOBLES
775 718 364 RCS SENS

Par AG du 29/10/2022, les associés ont décidé de nommer, à. compter du 01/11/2022, la société CONCEPT AERIEN, SAS au. capital de 100 000 euros, dont le siège social est au 7 rue de l'Aérodrome, 89140 GISY LES NOBLES, 920 392 974 RCS SENS, Président, représentée par M. Damien RINGUEDE, domicilié 7 rue de l'Aérodrome, 89140 GISY LES NOBLES, en remplacement de M. Jean-Marc DARDOIZE, démissionnaire.
Modification RCS de SENS.

AL22005122

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

J.J.A.

Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
porté à 6 708,05 euros
Siège social
Rue du Bas de Jonches
Zone Industrielle Plaine des Isles
89000 AUXERRE
333 169 597 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 10 octobre 2022 a décidé de réduire le capital social de 914,40 euros pour le ramener de 7 622,45 euros à 6 708,05 euros par voie de rachat et d'annulation de 60 actions. Le Président a constaté en date du 10 novembre 2022 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes (7 622,45 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à six mille sept cent huit euros et cinq centimes (6 708,05 euros).

AL22005130

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 29.10.2022 les associés de la SAS Batrium

ANNONCES LÉGALES

Renov', au capital de 10.000 euros, siège social à AUXERRE (89000) 7, rue du Gl Sarrail, 881 943 046 RCS AUXERRE ont décidé de transférer le siège social à compter dudit jour.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIES : AUXERRE (89000) 7, rue du Gl Sarrail ;
NOUVELLES MENTIONS : AUXERRE (89290) 6, allée de Bonboire, Hameau de Vaux.

AL22005143

S.J.B.
Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

RISPARMIS CRÉATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
porté à 139 360 euros
Siège social
47 route d'Auxerre
89470 MONETEAU
884 782 137 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2022 que le capital social a été augmenté 138 360 euros par voie d'apport en nature. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent trente-neuf mille trois cent soixante euros (139 360 euros).

AL22005144

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : SCI LES PRES SAINT NICOLAS.
Forme : SCI.
Capital social : 152,45 euros.
Siège social : 11 Faubourg Saint Nicolas, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE.
380916866 RCS de SENS.
Aux termes de l'AGE en date du 11 octobre 2022, à compter du 11 octobre 2022, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- SENNELIER Robert (partant)Mention sera portée au RCS de SENS.

AL22005146

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MALICORNE

Société civile immobilière
au capital de 2 000.00 euros
Siège social: 12 Boulevard Pardigon
13004 Marseille
815 055 553 RCS Marseille

Par décision unanime du 3 Octobre 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social à : MALICORNE 9 Route Des Anceaux-Les Frelat - 89120 Charny Orée De Puisaye, à compter du 3 Octobre 2022. Objet : L'Acquisition ou la prise à bail sur le territoire Français de tous immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que la construction, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou la sous location de tous immeubles et biens immobiliers. Constituée pour une durée allant jusqu'au 03/12/2114. Dont les gérants sont : Monsieur ISSOREL Michel, et Monsieur Picau Stéphane,demeurant ensemble 604 Route de la Source -Le Mounestier 13330 La Barben. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille s fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis,

AL22005158

NON DISSOLUTION

L'AGM du 30.06.2022 de la SARL PRO ANTIVOL, capital 5.000 euros, siège social à CHEVANNES (89240) 13, rue du Moulin à Vent, 880 879 358 RCS AUXERRE, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pasprononcer la dissolution de la société et a décidé de transférer son siège social à compter du même jour. SIEGE SOCIAL : ANCIENNE MENTION PUBLIEE : CHEVANNES (89240) 13, rue du Moulin à Vent - NOUVELLE MENTION : AUXERRE (89000) 1, rue Edison, appartement 102.

AL22005161

AVIS DE PUBLICITE

SPL DU PAYS COULANGEOIS

Société Publique Locale
au capital de 40 000 €
9 Boulevard Livras
89580 COULANGES LA VINEUSE
828 161 166 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 Juin 2022 et du Conseil d'administration du 24 Octobre 2022 :le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 140 800 euros.
L'article 6 Capital social des statuts a été modifié en conséquence :
Ancienne mention
Capital : 40 000 euros
Le capital social est divisé en 100 actions de même catégorie, d'un montant de 400 euros chacune.
Nouvelle mention
Capital : 180 800 euros
Le capital social est divisé en 452 actions de même catégorie, d'un montant de 400 euros chacune.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE
Pour avis,

AL22005171

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOCIETE CIVILE DES ODEBERT

Société civile immobilière
Au capital de 56 406,14 euros
Siège social : 10 place des Odebert
89200 AVALLON
314 820 549 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Pierre COURGEON, de la démission de Madame Jacqueline COURGEON de ses fonctions de cogérante à compter du 31 octobre 2022 et du fait que M. Marc-Olivier COURGEON soit, en conséquence, l'unique gérant pour une durée indéterminée.
Pour avis
La Gérance

AL22005183

// GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement en date du 13/10/2022 et du 14/10/2022, la Société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, S.A.S.U au capital de 106 801 329 euros, dont le siège social est 1 Cours Antoine Guichard 42000 SAINT ETIENNE, (428 268 023 RCS SAINT-ETIENNE) a donné en location-gérance à la Société SAIDA, SARL au capital de 1 200 euros, dont le siège social est 6 rue Charles de Foucault 89000 AUXERRE (914 923 156 RCS AUXERRE), un fonds de commerce d'alimentation générale sis 6 rue Charles de Foucault 89000 AUXERRE pour une période de trois ans à compter du 24/10/2022 pour se terminer le 23/10/2025, avec faculté de sortie à chaque date anniversaire. La location gérance dudit fonds de commerce confiée par acte sous seing privé par la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE à la société SODI NORD, SAS au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 6 et 8 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 BRON (793 315 490 RCS LYON), a été résiliée le 23/10/2022

AL22005061

Notaires

SCP Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE 89000,
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE(Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre**, le 30 septembre 2022, enregistré à AUXERRE, le 07/10/22 dossier 2022 00067731 référence 8904P01 2022 N 01031
a été cédé par :
M. Laurent André Maurice **POTART**, Commerçant, et Mme Sonia Danièle Elisabeth **GUILLOT**, Commerçante, dmt esmble à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE(89000) 850 rue des Champs de Saint Eusèbe MONTMERCY.
M. est né à AUXERRE (89000) le 7 août 1967,
Mme est née à AUXERRE (89000) le 20 septembre 1972.
Mariés à la mairie de QUENNE (89290) le 2 août 1997 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Au profit de :
Mme Aurore Marie Samuele **WAIT**, orthophoniste, dmt à AUXERRE (89000) 15 avenue Pierre Larousse.
Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 5 juillet 1959.
Ayant conclu avec Monsieur Jean-François Henri Achille CASSAN un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 4 août 2022, enregistré à la mairie de AUXERRE.
Contrat non modifié depuis lors.
Mme WAIT est divorcée en premières noces de M. Jean René Laurent PHILIPPOT
suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS le 7 juin 1994.
Un FDC de CAFE BAR TABAC JOURNAUX BIMBELOTERIE sis à AUXERRE(89000) 44 Avenue de la Puisaye, lui appartenant, connu sous le nom commercial LA PETITE VITESSE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le n° 441860228.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000,00 EUR), s'appliquant :
aux éléments incorporels pour CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (135.000,00EUR),
au matériel pour CINQ MILLE EUROS (5.000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22005152

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale parue le 04/11/2022 relative à la nomination d'un nouveau Président de la société « SODEFI-INVERNIZZI ». Il convenait de lire la société « LDB » et non « LBD ». Mention est faite au RCS de Sens.

AL22005111

// DIVERS

UNION DE COOPERATIVES AGRICOLES A CAPITAL VARIABLE
FERMES BIO.COOP
Siège social :
Sentier de la Fontaine
89310 NITRY
RCS 804 071 533 AUXERRE
Agrément 12368

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Convocation des Adhérents et des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire
Du 14 décembre 2022
A 09h30
Fort Pelissier à Bainville sur Madon (54550)
ORDRE DU JOUR
Exercice du 01 juillet 2021 au 30 juin 2022
- Approbation du procès-verbal de l'AGO du 15 décembre 2021,
- Rapport moral et financier du conseil d'administration, bilan et compte de résultat, rapport du commissaire aux comptes et approbation des comptes,
- Quitus de gestion aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions réglementées,
- Election d'un administrateur,
- Variation du capital social,
- Fixation de l'allocation de gestion et de formation du conseil d'administration,
- Pouvoirs pour les formalités.

Les associés ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de cette assemblée, de prendre connaissance au siège de l'union les documents suivants :
- Comptes annuels,
- Rapport aux associés du conseil d'administration,
- Texte des résolutions proposées,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AL22005126

safer
Bourgogne Franche-Comté

AVIS

°°°

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

COULANGES-SUR-YONNE - Terre, Bois-Taillis, Lande, Jardin, Peupleraie et Sol 101 ha 96 a 56 ca - Bois de la vallee gouard: ZB-79[34] - Chien fendu: ZC-22(J)-22(K) - Cotat de la chaume pillass: ZB-30-31-33-82[7] - Derriere les murs: ZH-89-266[88](J)-266[88](K) - La chaume pillasse: ZB-12-13(J)-13(K)-14-15-27 - La cote germain: ZE-48[29] - La cote grimon: ZH-6(A)-6(B)-104-105 (A) 105 (B)-106-195[205]-200[710]-224[164]-229[169](B)-233[172]-237[188] - La vallee mazin: ZB-8-10-11 - Le buisson du loup: ZC-24-25-26-27 - Le haut de beauvais: ZD-1-2(J)-2(K) - Les arpents: ZB-37(J)-37(K)-60(J)-60(K) - Les bouchats: ZH-93(J)-93(K)-94-97-98-108[95]-110[95] - Les vignes du clou: ZH-56(Z)-56(AJ)-56(AK)-57-58(A)-58(B)-64-65-68-70-71-72-73-75-76 - Pres des secherons: D-817[573] - Sous le clou: ZD-13-14-34[12] - Sous saint marc: ZH-54-55 - Sur la cote germain: ZE-17(A)-17(B)
Zonage : RNU
COULANGES-SUR-YONNE - Terre
80 a 60 ca - La chaume pillasse: ZB-17
Zonage : RNU
COULANGES-SUR-YONNE – Terre à louer par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans, à compter du 01/11/2022 Surface sur la commune : 59 a 10 ca - 'La chaume pillasse': ZB- 18(J)- 18(K)
Zonage : RNU
COULANGES-SUR-YONNE - Terre à louer par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 5 ans, à compter du 01/11/2022 Surface sur la commune : 51 a 40 ca - 'La cote germain': ZE- 19
Zonage : RNU
COULANGES-SUR-YONNE - Terre à louer par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans, à compter du 01/11/2022 Surface sur la commune : 1 ha 27 a 45 ca - 'Derriere les murs': ZH- 265[188][P1] - 'Les vignes du clou': ZH- 69(A) - 'Sous le clou': ZD- 35[12]
Zonage : RNU
COULANGES-SUR-YONNE - Terre à louer par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans, à compter du 01/11/2022 Surface sur la commune : 7 ha 24 a 00 ca - 'Sous le clou': ZD- 15- 16- 17(J)- 17(K)
Zonage : RNU
CRAIN – Terre et Bois-Taillis
18 ha 13 a 07 ca - La vallee gouare: A-97-98-99-129 - Le thureau long: A-132 - Pres combeaux: ZH-3
Zonage : RNU
CRAIN - Terre et Pré
1 ha 77 a 50 ca - La chaume pillasse: ZA-1 - Pres combeaux: ZH-2
Zonage : RNU
FESTIGNY - Terre, Bois-Taillis et Lande
3 ha 39 a 87 ca - Buisson sans frein: ZB-143[563] - Derriere l eglise: ZB-124 - La chaume des oeillets: ZA-80 - La raude: ZB-78(A)-78(B)-95 - La vallee: ZA-107[115]-110[111]-117[124]-120[123]-121[122]-122[127]-128[121] - Les eclairs: ZA-47 - Vallee des coudres: ZB-63
Zonage : zone A du PLU
MAILLY-LA-VILLE - lande et bois-taillis
- 17 a 97 ca - La cote aux ouasses: G-760[730]-771[731]-777[733]
Zonage : zones N et Ni du PLU
OUANNE – Terre
Situation locative : Bien loué par bail
14 ha 83 a 40 ca - Vallee puteau: ZP-36[7](J)-36[7](K)
Zonage : zone A du PLU
SURGY - Terre
18 ha 29 a 40 ca - Les bouchats: YC-2
Zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 05/12/2022** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22005168

Maître Sophie Garnier

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/11/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LOG'IN** 4 rue du Moulin 89580 Charentenay. RCS Auxerre 827461989. CIP 4445.

AL22005069

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/11/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique TD PEINTURE INDUSTRIELLE ELECTROSTATIQUE** 12 route de Joigny 89380 APPOIGNY. RCS Auxerre 811520618. CIP 4518.

AL22005070

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/11/2022 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'**EIRL SODMON Gaëlle** ZA Cidex 9 c 89520 Saints. RCS Auxerre 804917185. CIP 4515.

AL22005071

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/11/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl SECRET DE PAIN** 13 Grande-rue 89240 Pourrain (boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 489121996. CIP 4596. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22005072

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/11/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 10/11/2022,au profit de la **SAS L'ENVOL** Aérodrome Auxerre Branches 89380 Appoigny (restaurant). RCS Auxerre 824208391. CIP 4597. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22005073

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/11/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS LABORATOIRES D.E.A.** zone artisanale des Champs Gilbards 89240 Pourrain (commercialisation de produits diététiques). RCS Auxerre 450005830. CIP 4598. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22005074

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/11/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS DOYOUREVENT** 14 rue Dumont d'Urville 89000 Auxerre (programmation informatique). RCS Auxerre 844380832. CIP 4599. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22005075

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/11/2022 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique A.D.A.E.** 4 Square Saint-Louis 89290 Champs-sur-Yonne (électricité générale). RCS Auxerre 851237578. CIP 4600. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL22005076

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 07/11/2022 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Jules-André Norbert DEGOIX** 1 avenue de Genève 89600 SAINT FLORENTIN (mécanique automobile). RCS Auxerre 489276428. CIP 4601. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL22005077

Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à LAROCHE SAINT CYDROINE du 15 juin 2017, déposé au rang des minutes de Me Sophie GARNIER, notaire associé à SEIGNELAY (89250) 12 bis rue d'Auxerre, Madame Louisette ZIGHMI née MESSY demeurant à LAROCHE SAINT CYDROINE (89400), 16 rue Emile Tabarant, née à AUXERRE (89000) le 25 octobre 1931, décédée à SENS (89100) le 2 mars 2022, a institué un légataire universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sophie GARNIER, Notaire soussignée le 20 octobre 2022, et d'un acte de contrôle de la saisine du légataire en date du 10 novembre 2022 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sophie GARNIER, notaire à SEIGNELAY (89250), 12 bis rue d'Auxerre, référence CRPCEN : 89022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Sens de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour avis Le Notaire

AL22005181

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 septembre 2010,
Monsieur Pierre Raymond SAUTREAU, en son vivant retraité, demeurant à VILLEFARGEAU (89240) 1 avenue du Val de Baulche.
Né à VILLEFARGEAU (89240), le 9 septembre 1945.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
Décédé à VILLEFARGEAU (89240) (FRANCE), le 29 août 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 27 septembre 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380 5 rue du Professeur Mocquot, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22005187

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL PRIVÉ PATRICK

EARL au capital de 55 000 €
Siège social
5 route de l'Albarderie
Violot
89320 CERISIERS
431 645 977 RCS SENS

Dissolution et nomination du liquidateur
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.Il a été mis fin aux fonctions des gérants et ces derniers, Mme Martine MICHAULT épouse PRIVÉ et M. Patrick PRIVÉ, demeurant ensemble à CERISIERS (89320), Violot, 5 route de l'Albarderie, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.Le siège de la liquidation a été fixé au siège social, à CERISIERS (89320), Violot, 5 route de l'Albarderie, où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, les liquidateurs.

AL22005094

DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 27/10/2022,l'associé unique de la SARL GB CONSULTING au capital de 8 000 € ayant son siège social 11 rue Germain Bénard 89000 AUXERRE et immatriculée au RCS d'AUXERRE n° 500 173 760, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2022 et sa mise en liquidation amiable. M.Christophe NARCY, demeurant 11 rue Germain Bénard 89000 AUXERRE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 11 rue Germain Bénard 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, Le Liquidateur

AL22005108

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES TROIS VIGNES

EARL en liquidation
au capital de 7 700 €
Siège social
1 les Hautes Bergeries
89260 VOISINES
480 592 112 RCS SENS
Liquidateur
Mme Caroline HAERINCK
21 rue du Château
89100 MAILLOT

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2022, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL22005124

DISSOLUTION

MIDIS II

SAS au capital de 802.000 euros
Les Latteux 89400 MIGENNES
RCS SENS 830 925 830

Aux termes de l'AG en date du 13/10/2022, il a été décidé
- les associés ont approuvé le traité de fusion du 24/06/2022 prévoyant l'absorption de la société MIDIS II par la société MIDIS (SAS capital de 40.000 euros - Les Latteux. 89400 MIGENNES - RCS SENS 811 757 145),.
- et en conséquence, la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société MIDIS II, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les actions émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

L'AG des associés du 13/10/2022 de la société MIDIS, société absorbante, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative, la fusion et la dissolution de la société MIDIS II sont devenues définitives à cette date.

AL22005129

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SEDONA

SCI au capital de 1000 euros
Siège
10 rue du Moulin
89300 Champlay
480 388 081 RCS Sens

L'AGO du 13/10/2022 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société dont la personnalité morale cesse d'exister à compter du même jour. Radiation au RCS de Sens.

AL22005135

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JULIEN MILLARD ET LAURE BERTHELIN

NOTAIRES ASSOCIES
D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE
D'UN OFFICE NOTARIAL
Société civile professionnelle
en liquidation
Au capital de 410 697,55 euros
Siège social
26 rue Dilo
89600 SAINT-FLORENTIN
Siège de liquidation
26 rue Dilo
89600 SAINT-FLORENTIN
395 290 448 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 25 octobre 2022 au siège de la liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Maître Julien MILLARD demeurant 15 rue des Blanchisseurs - 89210 CHAMPLOST et Maître Laure BERTHELIN, demeurant 65 bis Grande Rue - 89800 MALIGNY, de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Les Liquidateurs.

AL22005142

DISSOLUTION

CUMA DES PLATEAUX, SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION

N° d'agrément 89-417
RCS Auxerre 330 656 729
Siège social : Mairie 89800 Beine

L'AGE de la Cuma des Plateaux réunie le 09/11/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter de la même date. Elle a désigné aux fonctions de liquidateur M. Adrien MICHAUT, lequel dispose à cet effet de tous pouvoirs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés chez Adrien MICHAUT, Domaine de la Motte, 35 rue du Ruisseau 89800 Beine, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis
Le liquidateur

AL22005150

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 18/10/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination :
CLEAN SERVICES
Siège Social : 72 rue saint pélerin 89000 AUXERRE
Capital : 1000 €
Activités principales : Nettoyage de tous locaux
Durée : 99 ans
Président : Mme csombok aniko 72 rue saint pélerin 89000 AUXERRE
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL22005059

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CHAMOUX du 05/11/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : LE RANCH DES COYOTES
- Forme : Société par Actions Simplifiée.
- Siège : 28 rue principale 89660 CHAMOUX.
- Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
- Capital : 5 000 euros.
- Objet : La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

ANNONCES LÉGALES

La création, l'acquisition, l'exploitation de tous fonds de commerce concernant des activités de loisirs avec, accessoirement, la vente de tous produits alimentaires et la vente de boissons non alcoolisées à consommer sur place, la vente d'objets souvenirs de toutes sortes.
La location de services dans le domaine du loisir.
Toutes opérations pouvant se rattacher au commerce, à la fabrication et à la vente de produits de toutes sortes que la société pourrait adjoindre à son commerce.
Toutes participations dans toutes affaires similaires ou non pouvant intéresser la Société ou favoriser son développement.
Et d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, dont les différents éléments viennent d'être précisés.
- Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
- Agrément : Les cessions d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
- Président : Madame Héléna ROGER.
- Commissaires aux comptes : Néant
La société sera immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE.
Pour insertion
La présidente

AL22005120

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 2 novembre 2022, constitution de la SAS :
Dénomination : LINE CONSTRUCTION.
Capital : 5.000 Euros.
Siège social : 3, rue Bertin 89600 SAINT FLORENTIN.
Objet : Entreprise générale de bâtiment, maîtrise d'oeuvre.
Président : M. Luca LE PERA, 38 Avenue de la Gare 10180 SAINT LYE.
Cessions : Les cessions sont libres entre associés, toutesles autres étant soumises à agrément préalable d'une assemblée statuant à la majorité des voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL22005117

AVIS DE CONSTITUTION

Il est donné avis de constitution d'une société.
En date du 29/10/2022.
Dénomination : SAS TAZAWT.
Capital social : 1000€.
Siège social : C CCIAL LA MADELEINE 1 PLACE COLETTE 89300 JOIGNY.
Objet : alimentation générale, exotique et boucherie.
Mr M'BARK ABAJOU de nationalité marocaine résidant à rue Voltaire Apt 62 89300 Joigny est le président.
Pour une durée illimitée. Tribunal de commerce compétent : RCS DE SENS.

AL22005149

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS suivante :
Dénomination : EXOTIQUE ONE.
Siège social : Centre commercial des Champs Plaisants, Local. 101 - avenue du 08 Mai 1945 - 89100 SENS.
Capital social: 2000 euros.
Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger : Commerce de détail ou en gros de tous produits d'épicerie, d'alimentation et produits divers non réglementés. Et plus généralement toutes opérations, de quelques natures qu'elles soient, industrielles, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires et connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement ; la participation directe ou. indirecte de la société par toutes voies de droit (création de sociétés nouvelles, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion) dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe et qui sont de nature à favoriser le développement de son objet social, la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tout fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines ou ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
Président: M. AWADALLA ELJAK Mohammed demeurant 24 rue du Général Delestraint 89100 SENS.
Durée : 99 ans.
Admission aux assemblées et droit de vote : La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts, aux actes, et aux décisions collectives. Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des résultats où il est réservé à l'usufruitier. Sous réserve de ne pas priver. le nu-propriétaire ou l'usufruitier de leur droit de vote, une autre répartition peut être aménagée.
Agrément : Toute cession d'actions à titre gratuit ou onéreux, à des tiers ou entre actionnaires, doit préalablement être agréée dans les conditions prévues dans les statuts.
Immatriculation : R.C.S. de SENS.

AL22005132

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 21/10/2022, il a été constitué une société par actions simplifiée aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BIOCOR INGENIERIE ECOLOGIQUE
Capital : 5 000 €, divisé en 500 actions de 10 €.
Siège social : 2, rue de Châtillon, VILLEMER, 89113 VALRAVILLON
Objet : les études et expertises environnementales ; l'assistance technique et l'expertise conseil en écologie et en aménagements de milieux naturels ; l'accompagnement scientifique et technique ; la maîtrise d'œuvre de projets de génie écologique ; la recherche et le développement en ingénierie écologique et biologique ; la formation professionnelle.
Durée : 99 ans.
Président : M. Julien LE CORDIER, demeurant au 2, rue de Châtillon, VILLEMER, 89113 VALRAVILLON
Cession d'actions : Libres entre associés. Avec des tiers, elles sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au RCS Sens.

AL22005141

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/08/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : GROUPEMENT FORESTIER L EMPIRE
Forme : SC
Capital social : 500 €
Siège social : IMPASSE DES ATELIERS, 58800 CORBIGNY
Objet social : CONSTITUTION, AMELIORATION, L'EQUIPEMENT, LA CONSERVATION OU LA GESTION D'UN OU PLUSIEURS MASSIFS FORESTIERS
Gérance : M. Nicolas GEORGE demeurant IMPASSE DES ATELIERS, 58800 CORBIGNY
M. Guillaume LALEU demeurant 16 RUE DES CHAUMES, 58800 CHAUMOT
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GREFFE

AL22005169

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information
vous accompagne
partout !



Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
☐ pour 1 an 53 €
☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

LOISIRS

// ŒNOLOGIE

Zéro alcool, mais le goût du vin…

Du vin sans alcool, ça paraît impossible. Et même s'il n'a pas le droit de le commercialiser sous ce nom, le domaine Ampelidae, dans la Vienne, produit un sauvignon blanc bio sans le moindre degré d'alcool.



En France, les innovations dans le domaine du vin sont souvent mal vues. Et c'est peut-être pour ça que parler d'une telle boisson sans alcool paraît presque un sacrilège pour certains. Pourtant, dans certains pays comme les Pays Bas, la Suisse, ou la Suède, il est pratiquement inconcevable de boire de l'alcool pendant les déjeuners en semaine, ou lors de repas d'affaires. Et c'est ce qui a donné l'idée à Gilles de la Bollardière, directeur technique au domaine de l'Ampelidae, à Jaunay-Marigny, de se lancer. *« Pour les femmes enceintes, les personnes qui ont un traitement qui les empêche de boire de l'alcool, ou qui sont allergiques, c'est intéressant »*, précise le passionné de vins. En 2020, il s'est donc rapproché d'un prestataire spécialisé dans la désalcoolisation, qui lui a détaillé les différentes méthodes. *« Il y a parfois des boissons, qui sont des jus de fruits auxquels on rajoute des arômes ou des plantes. Nous, on voulait partir de notre vin, pour garder sa typicité, et on a choisi la désalcoolisation sous vide »*.

11 000 bouteilles produites

Une technique pour laquelle le vin est chauffé entre 30 et 35 °C, pendant moins de 10 minutes, ce qui permet que l'éthanol s'évapore. *« Puisque c'est une faible température, le vin n'est pas cuit »*. À noter qu'il est aussi possible de retirer l'alcool du vin avec une méthode de séparation membranaire. Comme le domaine de l'Ampelidae fait en très grande majorité du vin blanc (75 % de ses bouteilles), c'est du sauvignon blanc qui a été choisi. *« Il faut y penser avant même la vinification, car le vin doit être plus riche. La désalcoolisation ne permet pas la médiocrité… »*. Pour finir, c'est une boisson *« avec une acidité marquée et un apport frais, comme dans nos vins »* qui est commercialisée depuis 2021 par Ampelidae, sous le nom *« Brochet zéro »*. *« C'est un vrai 0 %, contrairement à certaines bières sans alcool »* précise Gilles de la Bollardière. 11 000 bouteilles sont produites chaque année, soit une demi-citerne, et vendues à l'export (surtout en Suisse et au Canada), mais aussi dans des boutiques locales. Mais attention, impossible d'indiquer sur la bouteille qu'il s'agit de vin, justement car il n'a plus d'alcool. *« On pourrait résumer en disant que c'est un jus de raisin fermenté désalcoolisé »*, explique le directeur technique. À l'échelon européen, le sujet est actuellement à l'étude pour trouver une appellation adaptée et qui permettrait de différencier les vins désalcoolisés des boissons aromatisées. À noter que puisqu'il ne s'agit pas de vin, les bouteilles ont aussi une date limite d'utilisation optimale.

Élisabeth Hersand



Izzy Meuli, directrice commerciale, marketing et communication, et Gilles de la Bollardière, directeur technique d'Ampelidae, produisent un vin débarrassé de son alcool depuis 2021.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Théâtre : *Duos sur canapé* à Montbard

• Samedi 19 novembre à 20h30

Bernard Menez revisite cette comédie de trois actes haute en couleur, créée par Marc Camoletti en 1972, au théâtre Michel. Les spectateurs entreront dans l'intimité de la vie d'un couple, plus tout à fait couple d'ailleurs, mais toujours lié… par un canapé.
Duos sur canapé, une comédie pleinement contemporaine, est à découvrir à la salle Paul Éluard à Montbard, pour une soirée de disputes grotesques et de rires doux-amer.

Durée du spectacle : 1h30
Tarif plein : 15 € | Tarif réduit : 12 € | Gratuit pour les moins de 12 ans.
Billetterie : Office de Tourisme du Montbardois



NIÈVRE

// Morvan : Du lac des Settons à Champgazon

• Samedi 19 Novembre à 14h00 à Montsauche-les-Settons

Partir à la découverte des milieux naturels environnant à l'occasion de la vidange du lac des Settons. Du barrage des Settons à la tourbière de Champgazon, l'histoire du Morvan marqué par le flottage du bois et la formidable biodiversité de la réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan sont au programme.

Gratuit. Inscription obligatoire auprès de la Maison du Tourisme au 03 86 78 79 57 ou par mail à contact@parcdumorvan.org

// Festival Alimenterre

• À partir du 4 novembre

Afin de célébrer les 30 ans des Espaces Le festival Alimenterre propose des projections-débats dans la Nièvre :

- Mercredi 23/11 à 18 heures - *La part des autres* - cinéma Château-Chinon
- Jeudi 24/11 à 19 heures - *La part des autres* - Nevers - Le Pot Commun - 12 bis rue de la Jonction
- Samedi 26/11 à 19 heures - *Vert de rage, engrais maudits* - Vauclaix - Le Carrouège

Retrouvez le programme détaillé https://www.poussedeterre.fr/moutonzebre/2022/10/01/festival-alimenterre-dans-la-nievre/

YONNE

// Marché de Noël chez Rabuat à Méré

• Samedi 17 et dimanche 18 décembre

Comme chaque année, la ferme Foie gras Rabuat organise son marché de producteurs, à quelques jours de Noël. De 10 heures à 18 h 30, les deux jours, il sera possible de venir découvrir et déguster les produits de Jérôme Rabuat ainsi que ceux d'une trentaine de producteurs. Des artisans d'art seront également présents pour mettre en avant leur savoir-faire et leurs produits.

PLUS D'INFOS SUR

// DÉCOUVERTE

Cueilleur professionnel : un métier à part entière

En France, le métier de cueilleur reste peu ou mal connu. L'association française de cueilleurs professionnels de plantes sauvages (AFC), créée il y a plus de dix ans, s'attache à promouvoir la filière dont la mission principale est de préserver la ressource en plantes sauvages et le respect du végétal.

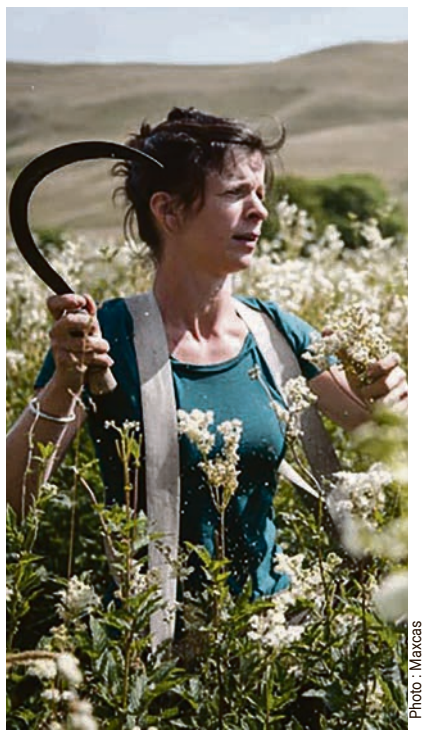


Photo : Maxcas

La cueillette de la reine-des-prés.

« La cueillette des plantes sauvages est une activité primordiale. Sur les quatre millions d'années supposées de l'aventure humaine, on compte, en l'état actuel de nos connaissances, 3 988 000 années de cueillettes pour moins de 12 000 années d'agriculture. C'est la seule activité humaine qui n'ait jamais cessé d'être pratiquée, et ce jusqu'à notre époque. Mais a-t-elle encore une place et un avenir dans notre société moderne ? » s'interroge l'association française de cueilleurs professionnels de plantes sauvages (AFC) sur son site internet. L'association, créée en 2011, regroupe aujourd'hui une centaine de cueilleurs professionnels. *« Plusieurs cueilleurs ont fait le constat que la demande de produits naturels et sauvages augmentait de plus en plus de la part des consommateurs et des industriels. En parallèle, nous avons commencé à voir qu'il y avait des pressions sur certaines plantes. La création de l'association nous a ainsi permis d'établir un relationnel entre les cueilleurs, souvent isolés dans les massifs, afin qu'ils puissent partager leurs connaissances et leurs techniques, pour parler d'une seule et même voix et être reconnus par les instances publiques »*, explique Alexandre Dufour, membre du conseil d'administration de l'AFC et cueilleur professionnel à Charbonnières-Les-Vieilles (Puy-de-Dôme). Défendre plus efficacement les intérêts des cueilleurs est donc l'une des missions phares de l'AFC. Mais d'autres missions incombent à l'association comme la préservation de la nature et le respect de la biodiversité. *« Nous avons une mission de veilleur de la nature. Étant répartis sur l'ensemble du territoire national, nous pouvons cibler les mauvaises pratiques pour sensibiliser le grand public mais aussi les entreprises qui achètent les plantes »*, poursuit-il. *« Notre rôle, en tant que cueilleurs, est également de développer de bonnes pratiques de cueillettes afin de gérer la ressource des plantes sauvages »*. L'AFC a d'ailleurs publié, au printemps 2022, un guide des bonnes pratiques (cf encadré).

Des paysans sans terre

Au niveau réglementaire justement, certaines plantes sont dites *« protégées »* pour mieux préserver la ressource. *« Cela peut se faire par arrêtés préfectoraux, régionaux ou bien nationaux, mais les classements datent de très longtemps »*, souligne Alexandre Dufour. L'autre réglementation concerne le droit de cueillette. Tous les terrains appartiennent forcément à quelqu'un : propriétaires privés, communes, Office national des forêts (ONF), etc. *« Nous préconisons la demande d'autorisation, mais on peut facilement se heurter à des problèmes techniques lorsque nous cueillons, notamment le morcellement des parcelles où il est parfois difficile de trouver les propriétaires. Mais globalement, les échanges avec les propriétaires des lieux sont toujours intéressants et permettent d'évoquer la gestion du site, des plantes, etc. »*, prévient le membre de l'AFC. Aujourd'hui, la filière *« cueillette »* doit faire face à de nouveaux enjeux. *« Quelques plantes sont en danger en raison du réchauffement climatique. Mais le plus inquiétant aujourd'hui concerne surtout l'arrivée massive dans certains départements de cueilleurs extérieurs au territoire, qui n'ont pas reçu de formation et pratiquent une cueillette intensive. Les proportions deviennent vraiment importantes dans les montagnes et les garrigues. Cela engendre des conflits et ne donne pas une très bonne vision de la cueillette de plantes sauvages en France. De plus, des prix très faibles sont proposés, ce qui déstabilise la filière »*, regrette Alexandre Dufour. Dans ce contexte, l'AFC met en garde les professionnels de la filière (laboratoires, responsables d'achats) face aux spécificités du métier de cueillette.



Sureau©Maxcasa

La cueillette, ici de sureau, doit se faire de manière raisonnée afin de préserver la ressource.

Amandine Priolet

Un guide pour dicter les bonnes pratiques

En avril dernier, l'association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages (AFC) a publié un ouvrage intitulé *« Le guide de bonnes pratiques de cueillette de plantes sauvages »*.

Un livre d'informations, imaginé et réalisé par un collectif de cueilleurs professionnels et de scientifiques, pensé pour alerter et sensibiliser sur la préservation de la ressource en plantes sauvages et du respect du végétal. Ce guide, armé de ses 224 pages, s'adresse ainsi à tous les professionnels de la filière : cueilleurs, gestionnaires d'espaces naturels, forestiers, propriétaires fonciers, etc.

Ce guide pourrait également être utilisé auprès du grand public. Alimenté par des dessins d'illustration assez ludiques, l'ouvrage vise à contrer les mauvaises pratiques pouvant nuire aux espèces de plantes mais aussi à la biodiversité. *« Certaines plantes connaissent une pression de cueillette importante et nécessitent des savoir-faire spécifiques »*, indique l'AFC.

Le guide est disponible en téléchargement libre sur le site de l'AFC : http://www.cueillettes-pro.Sorg/.



Solène Beaurepaire, paysanne herboriste



Solène Beaurepaire s'est lancée dans la cueillette de bourgeons en 2018.

Productrice et cueilleuse professionnelle, Solène Beaurepaire est installée à Manas dans la Drôme provençale. Depuis quatre ans, elle est à la tête de *Bourgeons and So*. Rencontre.

Après un début de carrière dans l'évènementiel, Solène Beaurepaire, drômoise d'adoption, s'est tournée vers une profession au plus près de la nature. *« J'ai fait une école d'herboristerie, il y a sept ans, où j'ai découvert plein de fonctions assez diversifiées au niveau des plantes : alimentaire, à parfum, aromatiques, médicinales, etc. Au niveau médicinal, on voit tout ce que l'on peut faire avec les plantes, que ce soient les eaux florales, les tisanes, les huiles essentielles et enfin la gemmothérapie. J'ai eu envie de me lancer dans cette médecine des bourgeons »*, explique-t-elle. Pour ce faire, elle utilise les bourgeons, les jeunes pousses, l'écorce interne, les radicelles, etc.

Gemmothérapie

Lors de son installation il y a quatre ans sur la commune de Manas (Drôme), Solène Beaurepaire s'est donc spécialisée dans les bourgeons. *« Dans la Drôme, il y avait déjà beaucoup de choses qui se faisaient en matière de plantes. J'avais donc à cœur de proposer d'autres produits, c'est pourquoi j'ai ciblé la gemmothérapie »*, raconte-t-elle. Ainsi, chaque année, et plus particulièrement au printemps (de février à mai), Solène Beaurepaire parcourt les forêts à la recherche de bourgeons phares. *« Ma cueillette se passe à 80 % dans un périmètre de 20 kilomètres à la ronde. 20 % de mon activité se déroule dans les montagnes iséroises, au-dessus de Grenoble, pour trouver des espèces montagnardes comme le sorbier, le framboisier, le bouleau, la myrtille, l'airelle, etc. »* En plaine, la cueilleuse professionnelle qui se définit comme une paysanne herboriste, tient à se rapprocher des arboriculteurs ou des viticulteurs pour prélever les bourgeons avant traitement. *« Certaines céréales sont aussi utilisées en gemmothérapie, comme l'avoine, le seigle ou le maïs »*, indique-t-elle. Lors de son activité de cueillette, elle s'attache à faire preuve de bon sens, par respect pour la nature.

Cueillette responsable

« Je ne cueille pas à tout-va. Je prélève seulement les bourgeons dont j'ai besoin, en moyenne un bourgeon sur cinq ou six présents sur la branche. Je tiens à préserver les arbres ou arbustes, pour ne pas pénaliser leur croissance », souligne Solène Beaurepaire. Pour un flacon de gemmothérapie de 30 ml, il faut compter en moyenne 6 grammes de bourgeons. En parallèle, elle prélève des bourgeons chez elle, dans un parc de 10 hectares (dont 8 ha de forêt). Sur des terres non utilisées, elle sème et repique diverses plantes dont elle aura besoin pour ses mélanges, en fonction des demandes des consommateurs. À la tête de son entreprise *Bourgeons and So*, Solène Beaurepaire commercialise aujourd'hui ses préparations de gemmothérapie en circuits courts : marchés estivaux, magasins de producteurs, magasins bios, etc. *« À terme, j'aimerais également me rapprocher de kinésithérapeutes, d'ostéopathes, de naturopathes, de sages-femmes, qui se tournent de plus en plus vers ces méthodes de soins naturelles »*, prévoit-elle.

A.P.